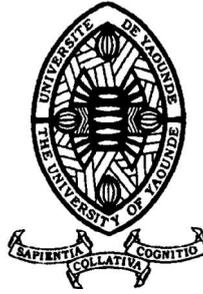


REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I
ECOLE NORMALE SUPERIEURE
DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE



REPUBLIC OF CAMEROUN

Peace – Work – Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I
HIGHER TEACHER TRAINING COLLEGE
DEPARTMENT OF GEOGRAPHY

VALORISATION DES ESPACES RÉCREATIFS ET DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DANS LA VILLE DE YAOUNDE

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme des professeurs de
l'enseignement secondaire deuxième grade (Di.P.E.S II)

Par :

NKE Anne Rodrigue
Licencié de Géographie Physique

Sous la direction
Dr. Eleno MANKA'A FUBE



Année Académique
2015-2016



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire de Yaoundé I. Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : biblio.centrale.uyi@gmail.com

WARNING

This document is the fruit of an intense hard work defended and accepted before a jury and made available to the entire University of Yaounde I community. All intellectual property rights are reserved to the author. This implies proper citation and referencing when using this document.

On the other hand, any unlawful act, plagiarism, unauthorized duplication will lead to Penal pursuits.

Contact: biblio.centrale.uyi@gmail.com

ABSTRACT

Tourism is recognised today as one of the most important and most profitable socio-economic activity in the world. Today, the planification of recreational centres appears like a challenge in the heart of Cameroonian policies. This study on the "valorization of recreational centres and the development of tourism in the town of yaounde" offers an ideal frame for the development of our objectif which is that of examining the touristic, the economic and environmental stake of the planification and valorization of recreational centres. Infact , investigation on the field among actors of the planification of recreational centres permitted us to notice that the town of Yaounde knows a diversification in the types of recreational centres, but the majority is found in the administrative centre.

To analyse this fact, we opted for the hypothetico-deductive approach founded on direct field observation, investigation, on joint documents and interviews. This made us notice that recreational centres are still few in number, and those existing are not valorized enough, and are unequally distributed in the town. This can be explained by the fact that there is the absence of funding and insufficient policies concerning this issue on one hand. On the other hand we notice an absence of a real synergy between the different territorial decentralized collectivities.

Regarding these efforts it becomes important for the different actors of the planification and valorization of recreational centres to take into consideration these aspects so as to work on the expansion of urban tourism in the town of yaounde.

Tourism, recreational centres, valorization, planification, territorial decentralizedcollectivities .

DEDICACE

A

Mon regretté frère **OKALLA Abdon Ghislain**, dont la disparition rapide et brutale continue à nous affecter

REMERCIEMENTS

Nous ne saurions raisonnablement commencer cette série de remerciement sans exprimer notre gratitude toute particulière à notre encadreur le Dr Eleno MANKA'A FUBE qui malgré ses multiples occupations et sollicitations a bien voulu diriger ce mémoire avec rigueur, méthode, abnégation et guider nos premiers pas dans la recherche.

Notre reconnaissance va également à l'endroit de tous nos enseignants du Département de Géographie de l'ENS de Yaoundé et à nos enseignants des Département d'Histoire et des Sciences de l'Éducation, pour leurs enseignements durant ces cinq ans de formation. Nous pensons particulièrement au Dr Antoine De Padoue NSEGBE pour ses nombreux conseils dont il nous a gratifiés.

Une pensée particulière va à l'endroit de nos parents M. ATTA OKALA Jules et Mme ATTA née BESSALA Françoise Xavérie, à nos sœurs Antoinette EKODO, Diane Estelle ATTA, Nicole ATEBA et à nos neveux François De Paul et François Xavier pour leur soutien moral et matériel.

Nous témoignons notre reconnaissance à notre frère et ami Serges OKALA NDZIE pour sa disponibilité et ses appuis multiformes.

Une mention spéciale à M. Romuald AWONO OKALA pour tout le soutien moral et financier dont il nous a fait preuve durant notre formation professionnelle ainsi qu'à Mme NGA Marie Gisèle et à M. Jean Paul BELOMO.

Notre gratitude va à tous les étudiants de la 55^{ème} promotion DIPES II Géographie pour les moments d'échanges, de partages et de discussions constructives. Nous remercions particulièrement MBIDA ATANGANA. Nous n'oublions pas nos amis de la 53^{ème} promotion précisément MOMBELE J.R et EKOTO ABAAYO et ceux de la 54^{ème} promotion Marius BABAGNAK qui nous ont marqués par leur soutien moral.

Nous ne saurions finir cette partie sans remercier tous les responsables de la Communauté Urbaine et ceux des différentes Communes d'Arrondissement de la ville de Yaoundé pour leur disponibilité.

Enfin, nous remercions toutes les personnes qui de près ou de loin ont apporté un appui décisif à l'accomplissement de ce travail.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BIT:	Bureau International du Travail
BUCREP:	Bureau Central des Recensements et des Études de Population
CAY:	Commune d'Arrondissement de Yaoundé
CTD:	Collectivité Territoriale Décentralisée
CUY:	Communauté Urbaine de Yaoundé
DSCE :	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
ENS :	École Normale Supérieure de Yaoundé
FALSH :	Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines
FEICOM:	Fond Spécial d'équipement et d'intervention intercommunal
HYSACAM:	Hygiène et Salubrité du Cameroun
INC :	Institut Nationale de Cartographie
INJS :	Institut National de Jeunesse et des Sports
INS:	Institut National de Statistique
MINAC :	Ministère des Arts et de la Culture
MINATD:	Ministère de l'Administration et de la Décentralisation
MINFOF :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Pêches
MINJEC :	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
MINJES :	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MINSEP :	Ministère des Sports et de l'Éducation Physique
MINTOUL :	Ministère du Tourisme et des Loisirs
OMT :	Organisation Mondiale du Tourisme
ONG:	Organisation Non Gouvernementale
PADY:	Projet d'Assainissement de Yaoundé
PDU :	Plan Directeur d'Urbanisme
POS :	Plan d'Occupation des Sols
SDAU:	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Tableau synoptique du cadrage général de l'étude	22
Tableau 2 : Opérationnalisation de la variable indépendante	29
Tableau 3 : Opérationnalisation de la variable dépendante.....	30
Tableau 4 : échantillonnage	34
Tableau 5 : plans tarifaires du bois Sainte Anastasie et du zoo de Mvog Beti	67
Tableau 6 : classement des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé	73
Tableau 7 : Motifs de fréquentation	86
Tableau 8 : Qualité des infrastructures.....	88

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la ville de Yaoundé.....	9
Figure 2 : Les déterminants d'une localisation des espaces récréatifs	27
Figure 3 : Répartition de la population mère.....	33
Figure 4 : Schéma synoptique de la méthodologie de recherche	36
Figure 5 : Fréquentation du Bois Ste Anastasie	64
Figure 6 : budget moyen consacré aux loisirs par les visiteurs.	68
Figure 7 : Motifs de fréquentation des espaces récréatifs par les visiteurs dans la ville de Yaoundé	74
Figure 8 : Répartition des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé.....	75
Figure 9 : Inégale répartition des espaces de loisirs dans la ville de Yaoundé	77
Figure 10 : Répartition des espaces verts entre les CAY	78
Figure 11 : Répartition des espaces culturels entre les CAY	79
Figure 12 : Répartition des aires de jeux et de sports entre les CAY	80
Figure 13 : existence ou non d'un espaces récréatif à proximité du lieu de résidence des visiteurs	84
Figure 14 : Taux de fréquentation des espaces récréatifs.....	87
Figure 15 : Pourcentage de satisfaction des visiteurs des espaces récréatifs	88
Figure 16 : Proposition d'aménagement des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé	96

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1 : L'Iroko au parc botanique et zoologique de Mvog Beti	46
Photo 2 : le Moabi au parc botanique et zoologique de Mvog Beti	47
Photo 3 : une tortue marine au parc zoologique et botanique de Mvog Beti	47
Photo 4 : Un Babouin au parc zoologique et botanique de Mvog beti.....	48
Photo 5 : Terrain de football précaire au quartier Anguissa (Stade Malien) ;.....	51
Photo 6 : stade omnisport de Mfandena	52
Photo 7 : l'esplanade de l'hôtel de ville de Yaoundé	62
Photo 8 : Des touristes étrangers dans le zoo de Mvog-Beti.....	66
Photo 9 : forêt urbaine n°2 au quartier Etetak	70
Photo 10 : Un Square transformé en buvette (Texaco Mokolo en bas)	86

TABLE DES PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES

Planche photographique 1 : les types de jardins publics et squares aménagés dans la ville de Yaoundé	42
Planche photographique 2 : Les forêts urbaines	43
Planche photographique 3 : Le bois Sainte Anastasie	44
Planche photographique 4 : Aires de jeux pour enfant	49
Planche photographique 5 : des complexes sportifs à Yaoundé	50
Planche photographique 6 : Les espaces culturels historiques de la ville de Yaoundé	53
Planche photographique 7 : Espaces culturels privés	55

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ENSEIGNANTS DU DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE.....	i
ABSTRACT	ii
DEDICACE.....	iii
REMERCIEMENTS.....	iv
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	v
TABLE DES TABLEAUX	vi
TABLE DES FIGURES.....	vii
TABLE DES PHOTOGRAPHIES	viii
TABLE DES PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES	ix
TABLE DES MATIERES	x
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
PREMIERE PARTIE : CADRAGE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	3
CHAPITRE 1 : EXPLORATION DU SUJET ET ÉTUDE GEOGRAPHIQUE DE YAOUNDÉ.....	4
1. EXPLORATION DU SUJET	4
1.1 Contexte général de l'étude.....	4
1.2 JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET	5
1.3 DÉLIMITATION DU SUJET.....	6
1.3.1 La délimitation thématique.....	6
1.3.2 La délimitation temporelle.....	7
1.3.3 La délimitation spatiale	8
1.4 PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE	10
1.4.1 Étude physique du milieu	10
1.4.1.1 Relief contrasté	10
1.4.1.2 Une végétation dégradée.....	11
1.4.1.3. Une hydrographie dendritique	12
1.4.1.4 Un climat pluvieux.....	13
1.4.2 Étude humaine	13
1.5 REVUE DE LA LITTERATURE.....	14
1.5.1. L'approche socioculturelle des espaces récréatifs.....	14
1.5.2. L'approche sanitaire des espaces récréatifs.....	15

1.5.3. L'approche esthétique des espaces récréatifs	15
1.5.4. L'approche économique des espaces récréatifs.....	16
1.5.5. Typologie des espaces récréatifs : Espaces agricole, périurbain et commercial	16
1.6. PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE	17
1.7 QUESTION DE RECHERCHE.....	18
1.7. 1 Question principale.....	18
1.7.2 Questions spécifiques	19
1.8 OBJECTIFS DE RECHERCHE	19
1.8.1 Objectif principal.....	19
1.8.2 Objectifs spécifiques.....	19
1.9. HYPOTHESES DE RECHERCHE	19
1.9.1 Hypothèse principale	19
1.9.2 Hypothèses spécifiques.....	20
1.10 INTERÊT DE L'ETUDE	20
1.10.1 Intérêt académique.....	20
1.10.2 Intérêt scientifique	20
1.10.3 Intérêt pratique.....	20
.....	23
CHAPITRE 2 : CADRE CONCEPTUEL, THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	23
2.1 CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE.....	23
2.1.1 CADRE CONCEPTUEL.....	23
2.1.2 Cadre théorique.....	26
2.1.2.1. Théorie de la localisation	26
2.1.2.2. La théorie de la diffusion spatiale des innovations.....	28
2.2 CADRE OPERATOIRE	28
2.2.1 Variable indépendante ou cause	29
2.2.2 Variable dépendante ou effet.....	30
2.3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	30
2.3.1. Application méthodologique	30
2.3.2. Méthodologie générale	31
2.3.3. Méthodologie spécifique	31
2.3.3.1. La collecte des données	31
2.3.3.2. Recherche documentaire	31
2.3.4. Travaux de terrain.....	32
2.3.4.1. Les entretiens	32
2.3.4.2. Le questionnaire.....	33

2.3.4.3 Échantillonnage.....	33
2.3.4.4. Traitement et analyse des données.....	34
2.3.4.5. Traitement des données cartographiques	34
2.4. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	37
2.4.1 Difficultés liées à la recherche documentaire.....	37
2.4.2. Difficultés liées aux travaux de terrain.....	37
2.5. STRUCTURE DU MÉMOIRE.....	38
DEUXIÈME PARTIE : RESTITUTION ET EXPLOITATION	
DES DONNÉES.....	39
CHAPITRE 3 : ÉTAT DES LIEUX ET CARACTÉRISATION.....	40
DES ESPACES RÉCREATIFS DANS LA VILLE DE YAOUNDÉ.....	40
3.1. TYPOLOGIE DES ESPACES RECREATIFS	40
3.1.1. Les espaces verts	40
3.1.1.1. Les espaces verts quotidiens	41
□ Les bois urbains	44
3.1.2. Les aires de jeux et de sport.....	48
3.1.2.1. Les parcs socio culturels et éducatifs.....	48
3.1.2.2. Les complexes multisports.....	49
3.1.2.3. Les stades informels.....	51
3.1.3 Les espaces culturels	53
3.1.3.1 Les espaces culturels à caractère historique.....	53
3.1.3.2 Les espaces culturels privés et les salles de diffusions de spectacles	54
3.2 LES ACTEURS DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES RECREATIFS ET LA	
REGLEMENTATION EN VIGUEUR.....	55
3.2.1. Les acteurs institutionnels	55
3.2.1.1. Les pouvoirs publics	56
3.2.1.2. Les Collectivités Territoriales Décentralisées	58
3.2.2 Les acteurs privés	59
3.2.3 Cadres réglementaires national en vigueur.....	59
CHAPITRE 4 : LES ACTIONS LIEES A LA VALORISATION DES ESPACES	
RÉCREATIFS DANS LA VILLE DE YAOUNDE ET L'IMPACT SUR LE	
DÉVELOPPEMENT.....	61
4.1. LES ACTIONS DE VALORISATION DES ESPACES RECREATIFS DANS LA	
VILLE DE YAOUNDE	61
4.1.1. L'aménagement et le réaménagement des sites récréatifs.....	61
4.1.2. Cadre promotionnel	63
4.1.3. Exploitation et sauvegarde des espaces récréatifs	63
4.2. IMPACT DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES RÉCREATIFS SUR LE	
DÉVELOPPEMENT DANS LA VILLE DE YAOUNDE.....	64

4.2.1. SUR LE PLAN TOURISTIQUE.....	64
4.2.1.1. Taux de fréquentation des espaces récréatifs.....	64
4.2.1.2. Motifs de fréquentation de l'espace.....	65
4.2.1.3. Le type de visiteurs.....	65
4.2.2. SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE.....	66
4.2.2.1. Espaces récréatifs comme des sources de revenu.....	66
4.2.2.2. Développement des activités économiques.....	69
4.2.3. SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL.....	69
4.2.3.1. Sur le plan de l'embellissement de la ville.....	70
4.2.3.1. La préservation de la biodiversité.....	70
TROISIÈME PARTIE : VÉRIFICATION DES RÉSULTATS, CRTIQUES ET RECOMMANDATIONS.....	72
CHAPITRE 5 : RÉPARTITION DES ESPACES RÉCREATIFS ET PROBLEMES LIES A LEUR AMENAGEMENT DANS LA VILLE DE YAOUNDE.....	73
5.1. RÉPARTITION SPATIALE DES ESPACES RECREATIFS DANS LA VILLE DE YAOUNDE.....	73
5.1.1 Concentration autour du centre administratif.....	76
5.1.2 Inégale distribution des espaces récréatifs entre les CA.....	78
5.1.2.1 Une forte concentration d'espaces verts dans la CAY I.....	78
5.1.2.2 Présence passable d'espaces culturels dans la ville de Yaoundé.....	79
5.1.2.3 Répartition disparate des aires de jeux et de sport.....	80
5.2. PROBLEMES LIES A LA REPARTITION DES ESPACES RECREATIFS DANS LA VILLE DE YAOUNDE.....	80
5.2.1 LA DIMENSION POLITIQUE.....	81
5.2.1.1 Les difficultés liées à la planification.....	81
5.2.1.2 Les difficultés liées à l'aménagement.....	81
5.2.1.3 La non-effectivité de la décentralisation.....	82
5.2.2 LA DIMENSION ECONOMIQUE.....	83
5.2.2.1 Le faible financement des espaces récréatifs.....	83
5.2.2.2 Faible budget alloué aux espaces récréatifs.....	84
5.2.3 LA DIMENSION SOCIOCULTURELLE ET INFRASTRUCTURELLE.....	85
5.2.3.1 La mauvaise appropriation des espaces récréatifs.....	85
<i>La photo 4 nous présente un square transformé en buvette au niveau de la Texaco Mokolo. Ceci montre une défaillance au niveau de la gestion et de la maintenance des espaces verts déjà existant.</i>	86
5.2.3.2 Faiblesse du taux de fréquentation des espaces récréatifs.....	86
5.2.3.3 Qualité dérisoire des infrastructures.....	87
CHAPITRE 6 : VÉRIFICATION DES HYPOTHESES, CRITIQUES DES RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS.....	89

6.1. VÉRIFICATION DES HYPOTHÈSES	89
6.1.1. Vérification de la première hypothèse : les espaces récréatifs aménagés dans la ville de Yaoundé sont diversifiés.....	89
6.1.2. Vérification de la deuxième hypothèse : plusieurs actions contribuent à la valorisation des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé et au développement ..	90
6.1.3. Vérification de la troisième hypothèse : plusieurs facteurs influencent la faiblesse de l'offre et l'inégale répartition de l'aménagement des espaces récréatifs	90
6.2. CRITIQUE DES RÉSULTATS	90
6.2.1 Les manquements sur l'orientation du sujet	91
6.2.2 Les manquements sur la méthodologie	91
6.2.2.1 L'échantillonnage.....	91
6.2.2.2 La collecte des données	91
6.2.2.3 Le dépouillement et traitement des données	92
6.2.2.4 L'exploitation du questionnaire	92
6.3. RECOMMANDATIONS	92
6.3.1. Recommandation pour une répartition et un aménagement rationnel des espaces récréatifs	93
6.3.2. Recommandations pour une effectivité de la décentralisation	94
6.4 PROPOSITIONS	95
CONCLUSION GÉNÉRALE	98
BIBLIOGRAPHIE	101
.....	a
ANNEXES.....	a

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Au cours des deux dernières décennies, l'activité touristique a connu une forte évolution dans le monde. Depuis 1994, elle est devenue la première industrie devant le pétrole et l'automobile (OMT Afrique 2000). Ainsi, cette activité présente un intérêt particulier dans les études scientifiques. Cet intérêt se justifie par sa diversité et par les multiples services économiques qu'il rend dans le développement des destinations comme le Cameroun.

Le potentiel touristique du Cameroun est en effet énorme car il dispose de ressources naturelles variées et abondantes. Sa position dans le bassin du Congo est révélatrice de la diversité des écosystèmes et de son potentiel forestier dont l'exploitation tarde à se faire selon les attentes de gestion durable des ressources. A ces atouts naturels, s'ajoutent une diversité culturelle et une multitude de vestiges historiques. Il est loisible d'affirmer que, sur la base de ses sites touristiques naturels, le Cameroun dispose des avantages comparatifs nécessaires et suffisants pour promouvoir un développement économique prospère.

La nécessité d'une plus grande cohérence en matière de développement du tourisme a conduit à la création, par Décret Présidentiel n°89/676 du 13 Avril 1989 du Ministère du Tourisme. Actuellement, l'organisation de ce Département Ministériel est régie par le Décret 2005/450 du 09 Novembre 2005. L'activité touristique et de loisirs au Cameroun quant à elle est régie par la loi n°2016/006 du 18 Avril 2016 (Cameroun Tribune du 20 avril 2016).

La ville de Yaoundé à l'image de la majeure partie des villes africaines fait face à des problèmes d'aménagement découlant à la fois au non respect préalable des plans globaux d'urbanisation et dans une forte croissance urbaine. Que se soit dans les quartiers structurés tels que les camps SIC ou ailleurs, l'on remarque une faible présence des espaces récréatifs. Et ceux qui ont été aménagés à cet effet ont progressivement et au fil du temps été remplacés et occupés par des constructions et autres équipements en lieu et place des espaces verts, des aires de jeux et de sports qui y existaient. D'autre part, au moment où certains types d'activités comme le cinéma sont en nette croissance dans les villes africaines, Yaoundé jusqu'en 2015, ne comptait aucune salle de cinéma officiellement reconnue comme telle. Celles qui existaient autrefois comme l'ABBIA et le CAPITOL ayant toutes été fermées.

Pour mieux gérer la population de la ville de Yaoundé de plus en plus nombreuse, le gouvernement décide dans le cadre de la décentralisation, de céder un certain nombre de compétences aux CTD, qui sont les cellules les plus rapprochées de ces populations. Ces compétences sont dans les domaines de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, de la planification de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme de l'habitat, du développement sanitaire et social, du développement éducatif, sportif et culturel. Les domaines social, sportif et culturel étant ceux sur lesquels interviennent l'aménagement et la gestion des espaces de loisirs, centre d'intérêt de notre étude.

Dans un contexte d'aménagement et de gestion des espaces récréatifs, les Collectivités Territoriales Décentralisées(CTD) tardent encore à relever ce défi dans la ville de Yaoundé. Car l'on retrouve encore une forte concentration des espaces récréatifs dans le centre administratif alors que la plupart des quartiers en sont dépourvu. En transférant l'aménagement et la gestion des espaces récréatifs aux CTD, ceci à travers des textes tels que la loi n°2004/17 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation, la loi n°2004/18 du 22

juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes, et la loi n°204/03 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun, l'on s'attend à une série d'investissement d'espaces récréatifs susceptibles de favoriser un tourisme urbain et communal en abandon.

Ainsi, malgré le potentiel considérable des formes et produits touristiques dont regorgent le Cameroun et en particulier la ville de Yaoundé, la contribution du tourisme à l'essor du développement et par ricochet à la lutte contre la pauvreté reste insuffisante. Cette lacune étant essentiellement liée à la mauvaise gouvernance, au manque d'infrastructures, aux équipements désuets, à l'absence de promotion, de communication et à la faiblesse des financements. Notre objectif dans ce travail consiste donc à soulever la problématique des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé, de montrer ce qui explique l'inégale répartition et l'insuffisance en nombre des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé mais aussi de proposer quelques solutions pour une meilleure valorisation de ces espaces récréatifs pouvant donner un envol au tourisme urbain dans la ville de Yaoundé.

Pour atteindre cet objectif nous avons structuré notre travail en trois parties :

- La première partie consacrée au cadrage général de l'étude et de l'approche méthodologique est divisée en deux chapitres : le premier chapitre portant sur l'exploration du sujet et l'étude géographique de Yaoundé. Le chapitre deux traitant du cadrage conceptuel, théorique et de la méthodologie.
- La deuxième partie s'attarde sur la recherche et l'exploitation des données. Elle comporte deux chapitres. Le chapitre trois intitulé état des lieux et acteurs de l'aménagement des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé et le chapitre quatre portant sur les actions liées à la valorisation des espaces récréatifs et impact sur le développement.
- La troisième partie quant à elle est aussi divisée en deux chapitres : le chapitre cinq porte sur la répartition des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé et les problèmes liés à l'aménagement et le chapitre six qui traite de la vérification des hypothèses, critique des résultats et suggestions pour une répartition équilibrée des espaces récréatifs dans la ville d Yaoundé.

Cette présentation nous montre que la thématique de la 55^e promotion de Géographie de l'ENS de Yaoundé portant sur « **le tourisme et le développement au Cameroun** » est l'une des préoccupations majeures en ce début du XXI^e siècle. Concernant cette thématique, elle a été structurée en quatre principaux axes à savoir : typologie et activités touristiques en axe premier, ensuite nous avons les infrastructures touristiques, puis les politiques touristiques et enfin les potentiels touristiques. Notre thème de recherche intitulée « **Valorisation des espaces récréatifs et développement du tourisme dans la ville de Yaoundé** » s'inscrit dans l'axe deux portant sur « **les infrastructures touristiques** ». Pour ce faire, bien que les exigences thématiques soient les principales motivations du choix du thème de notre étude, il faut noter que l'inégale répartition des espaces récréatifs, leur faible présence, leur sous-exploitation et leur défaut de mise en valeur sont les éléments essentiels qui ont guidé le choix de notre thème de travail.

**PREMIERE PARTIE : CADRAGE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE ET APPROCHE
MÉTHODOLOGIQUE**

Cette partie de notre travail est la circonscription du champ scientifique de notre étude. Elle est structurée en deux chapitres. Le premier chapitre traite de l'exploration du sujet et de l'étude géographique de la ville de Yaoundé. Le deuxième quant à lui parle du cadre théorique, conceptuel et méthodologique de la recherche.

CHAPITRE 1 : EXPLORATION DU SUJET ET ÉTUDE GEOGRAPHIQUE DE YAOUNDÉ

Dans ce chapitre intitulé exploration du sujet et exploration géographique de la ville de Yaoundé, il est question pour nous de montrer dans quel cadre s'inscrit notre travail et de présenter l'espace géographique qui fait l'objet de notre étude tout en montrant dans quelle mesure cet espace géographique peut être exploité dans l'aménagement des espaces récréatifs.

1. EXPLORATION DU SUJET

1.1 Contexte général de l'étude

L'expansion du tourisme dans les villes africaines, est un phénomène fondamental qui répond à un besoin d'épanouissement de plus de la moitié de la population et démontre ainsi l'importance de cette activité tant sur le plan social qu'économique. En effet, cette activité dans un premier temps a trouvé son évolution dans la découverte des milieux naturels. Plus tard, l'entrée en jeu de nombreux facteurs conduira ainsi à la création et à l'aménagement des espaces récréatifs. D'abord des forêts périurbaines où se croisent des groupes sociaux différenciés, l'on aboutira au fil du temps à la naissance de différents autres types d'espaces récréatifs. C'est le cas des complexes sportifs, les forêts urbaines au rang desquelles s'inscrivent entre autres les zoos, parcs, espaces verts et espaces culturels.

L'occupation et l'aménagement urbain étant les principaux problèmes de la gestion de la ville, ils sont des défis qui se posent dans le monde en général et en Afrique en particulier. Généralement attribué à l'absence de planification, l'expansion et la mauvaise occupation du sol dans la ville africaine suscite de nombreuses interrogations. Il faut préciser que, les villes du Cameroun en général et en particulier celle de Yaoundé connaissent une croissance spatiale horizontale au moment où la croissance verticale est de plus en plus recommandée (MOMBELE, 2014). Cette urbanisation s'accompagne de nombreux problèmes, parmi lesquels : le déficit des voies de communication, le manque d'équipements sociaux, l'intégration socioculturelle des populations urbaines venues d'horizon divers, mais aussi celui du bien-être et de l'épanouissement des populations.

Cependant, la croissance démographique peu maîtrisée que connaissent les villes africaine en général et celle de Yaoundé en particulier, est à l'origine de plusieurs problèmes d'aménagement liés à l'occupation anarchique des sols et l'extension rapide de l'espace urbain (NGUENDO YONGSI, 2008), conduisant ainsi à l'amenuisement des espaces récréatifs qui sont au cœur de notre travail. Face à l'ampleur de cette difficulté, les politiques camerounaises vont optées pour une planification urbaine. Celle-ci va débiter au cours des années 70 « âge d'or » avec la mise en place en 1982 du schéma directeur d'urbanisme (SDAU) et du plan directeur local (PDL). Plus tard, avec l'échec de la SDAU au cours des années 2000 (ère de la décentralisation), de nombreuses lois vont entrer en vigueur. A cet effet, les lois camerounaises du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation et des

règles applicables aux communes, conformément aux dispositions de la constitution du 18 janvier 1996 vont voir le jour. A partir de là, la ville sera divisée en collectivités territoriales décentralisées que sont la communauté urbaine et les communes d'arrondissement (MINATD 2012). Ces CTD ayant pour responsabilités la gestion de leur territoire afin d'assurer la commodité et le bien-être des populations. De là vont naître d'autres plans d'aménagement entre autres le plan d'occupation des sols (POS), le plan sommaire d'urbanisme (PSU), le plan de secteur (PS) et enfin le plan directeur d'urbanisme (PDU) horizon 2020.

Mais malgré les avancées indéniables notées au cours de ces vingt dernières années à Yaoundé en vue de l'embellissement de la ville, avec la création, la rénovation et l'entretien des espaces récréatifs publics, beaucoup reste à faire pour atteindre les objectifs prévus dans le PDU à l'horizon 2020 qui sont de faire de Yaoundé : une ville plus rayonnante, une ville plus accueillante et plus agréable à vivre, une ville réorganisée et rééquilibrée et enfin une ville mieux accessible. Compte tenu de ces insuffisances qualitatives et quantitatives des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé, et son besoin d'intensification et d'expansion accrue de l'activité touristique, l'opportunité d'apporter une contribution scientifique à l'analyse globale de ce problème de gestion de la ville se présente.

Les espaces récréatifs dans les villes africaines en général et la ville de Yaoundé en particulier attirent l'attention des chercheurs en ce sens qu'ils posent un problème à quatre dimensions à savoir : la dimension politique qui relève les difficultés de gouvernance urbaine en vue de l'aménagement des espaces récréatifs ; la dimension économique qui présente l'impact potentiel des espaces récréatifs sur l'économie urbaine ; la dimension sociale qui se soucie du bien-être et de l'épanouissement des populations ; et la dimension environnementale qui met en relief la notion de la ville durable.

Ainsi bien que la mise en place des espaces récréatifs soit tout d'abord à titre lucratif, il n'en demeure pas moins qu'elle constitue une opportunité pour le développement du tourisme au Cameroun. Le sujet est donc d'actualité et mérite d'être soulevé dans la localité de Yaoundé au moment où les espaces récréatifs font l'objet d'une forte demande sociale. C'est dans ce cadre que s'inscrit notre étude portant sur la « **Valorisation des espaces récréatifs et développement du tourisme dans la ville de Yaoundé** »

1.2 JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET

Plusieurs raisons ont ainsi motivé le choix de notre sujet de recherche. En effet, la ville de Yaoundé, capitale politique et administrative du Cameroun, depuis 1909 (MVENG, 1984) est sujette à une forte croissance démographique. Avec l'indépendance, celle-ci s'est accélérée du fait du fort taux d'accroissement naturel estimé à 4,8 % (BUCREP, 2010) et de l'exode rural qui a suivi la décolonisation. Ainsi, la satisfaction des besoins d'une telle population représente un défi permanent que doivent relever les autorités administratives de cette ville.

Au fil des années, la relative satisfaction de certains besoins prioritaires ou de première nécessité in extenso, les besoins économique, sanitaire et physiologique, a laissé naître de nouveaux besoins autrefois sous-estimés et qui ont de nos jours une importance capitale ; car en effet, l'épanouissement de la population est un enjeu pour les autorités urbaines. Il s'agit à cet effet des besoins de commodité, de détente et d'évasion qui se traduisent par la mise en valeur des infrastructures récréatives.

En effet, les années 1950 sont marquées par le regain des activités économiques dans le monde. Cette reprise s'est faite ou s'est accompagnée de problèmes environnementaux (pollution, recul de la biodiversité, des atteintes graves à l'environnement de manière générale). C'est dans ce cadre que dès 1972, la communauté internationale pose les bases pour la protection de l'environnement à la conférence de Stockholm. Cette volonté sera réaffirmée vingt années plus tard au « sommet de la terre » de Rio (1992). On peut dès lors comprendre que, les préoccupations environnementales font parties des grands enjeux actuels de l'humanité.

Ainsi, L'aménagement des espaces récréatifs apparait donc à la fois dans les villes camerounaises en général et en particulier dans la ville de Yaoundé comme une nécessité et une commodité. Celui des espaces verts publics, arrimé à l'amélioration des conditions de vies des populations, occupe une place de choix dans le projet d'assainissement de Yaoundé (PADY, 2009). Car de plus en plus les populations de la ville de Yaoundé se déplacent vers les espaces publics dans l'optique de se ressourcer et de se divertir. Les espaces récréatifs sont donc des lieux de rencontre, nécessaire à la vie communautaire. Ainsi l'absence de commodité, d'accompagnement empêche l'intégration des groupes humains dans où la promotion des espaces récréatifs équipés et ouvert à tous est encore à la traine (**MADJOUA et TEDEFO, 2012**)

Les objectifs d'émergence du Cameroun à l'horizon 2035 nécessitent un décollage de tous les secteurs d'activités de l'économie. Pour cela, l'importance du tourisme urbain en tant que facteur de développement économique impose aux villes camerounaises une nouvelle orientation vers la création et la prolifération des espaces récréatifs. Yaoundé étant la vitrine du Cameroun, un examen sur la répartition et l'aménagement des espaces récréatifs dans cette ville se présente comme un impératif pour dynamiser l'activité touristique jusqu'ici peu valorisée.

Ainsi, le choix de notre thème s'inscrit dans la thématique générale des mémoires de fin de formation de la 55ème promotion de l'école normale supérieure de Yaoundé à savoir : « Tourisme et Développement au Cameroun ». Notre sujet intitulé « Valorisation des espaces récréatifs et Développement du tourisme dans la ville de Yaoundé » s'inscrit dans l'axe deux de cette thématique relatif aux « Infrastructures touristiques ».

1.3 DÉLIMITATION DU SUJET

Nous aborderons tour à tour dans cette sous partie les délimitations thématique, temporelle et spatiale.

1.3.1 La délimitation thématique

La ville de Yaoundé aujourd'hui se trouve face à un double problème : celui de l'expansion accélérée et celui de l'inégale répartition et de l'insuffisance en nombre des espaces récréatifs. Pourtant ces espaces récréatifs ont une importance capitale dans l'activité touristique et le développement économique. On ne constate que le centre administratif continu à être saturé avec l'aménagement de plus en plus accru des espaces récréatifs alors que dans plusieurs communes d'arrondissement de la ville de Yaoundé, les espaces récréatifs

sont peu perceptibles. Il est donc question d'observer de près le problème des espaces récréatifs en quantité et en qualité et sur leur répartition dans un contexte de tourisme urbain.

Sur la base de la définition d'un espace de loisir entendu comme un lieu au sein duquel se pratique où s'observe des activités destinées à divertir et à détendre les individus, les espaces récréatifs sont en général très diversifiés et variés compte tenu de leurs spécificités et particularités. Dans un souci de fidélité à notre thématique, les espaces récréatifs qui retiennent notre attention peuvent être catégorisés en fonction de leur orientation. L'on dénombre des espaces récréatifs orientés vers l'activité physique tels que les aires de sport à savoir : les stades, les gymnases et les complexes multisports ; ceux orientés vers la culture : les centres de promotion culturelle, les salles de cinéma, les monuments, les bibliothèques et les musées ; et ceux orientés vers l'environnement : les espaces verts, les jardins publics et forêts urbaines et les jardins zoologiques et botaniques.

Dans ce travail, il est question d'établir la contribution de l'aménagement et de la promotion des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé à l'expansion touristique et au développement économique, de faire ressortir les obstacles auxquels ils sont confrontés et qui influent par conséquent sur leur capacité à développer le secteur du tourisme, et enfin de proposer des techniques et innovations à mettre en œuvre pour améliorer l'apport des espaces récréatifs au développement du tourisme dans la ville de Yaoundé et à son développement économique.

1.3.2 La délimitation temporelle

Afin de mieux cerner les contours de notre sujet de recherche, nous avons trouvé adéquat d'inscrire notre travail dans une analyse évolutive afin de mieux cibler et faire ressortir la dynamique de création et de valorisation des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé. Dans cette optique, notre travail est circonscrit dans l'intervalle annuel 1995 – 2015 ; Cet intervalle de 20 ans se justifie par les données à notre disposition et le temps imparti à la réalisation de nos travaux.

En effet, la première moitié de notre intervalle c'est-à-dire de 1995 à 2005, se révèle être une période caractéristique du désordre urbain et de l'échec des projets de renforcement infrastructurel dans les villes du Cameroun, et particulièrement la ville de Yaoundé. Ces années sont également caractérisées par l'insalubrité générale de la ville de Yaoundé avec des décharges le long de la Capitale, critère en défaveur de toute activité touristique. Par contre, la seconde moitié, de 2005 à 2015 nous permet de voir le regain et le renouveau des opérations d'embellissement de la ville de Yaoundé qui commence avec une remise sur pied non seulement pour débarrasser la ville de l'insalubrité, mais aussi pour y créer un cadre confortable pour le bien-être des populations. Cette opération se doit de répondre à une double préoccupation : celle des besoins de divertissement en milieu urbain et celle de l'essor du tourisme.

1.3.3 La délimitation spatiale

Yaoundé surnommée la « ville aux sept collines », chef-lieu de la région du centre est fondée en 1888 par l'administration coloniale allemande et érigée Capitale politique du Cameroun depuis 1909 sous régime français.

La loi n° 87/15 du 15 juillet 1987 transforme la ville en communauté urbaine dirigée par un délégué du gouvernement; Yaoundé avant la constitution du 18 janvier 1996 compte 5 arrondissements. Ensuite, par la loi n°2004/017 du 22 Juillet 2004 relative à la décentralisation s'ajoutent à la communauté urbaine des communes urbaines d'arrondissement, d'abord 6 puis 7. Notre étude portera sur l'ensemble de ces 7 arrondissements dans la mesure où ce ci est plus judicieux pour de ressortir l'impact de la répartition des espaces récréatifs sur l'expansion du tourisme dans la ville de Yaoundé

Cette unité administrative s'étend sur une superficie de 180 km² et abrite une population cosmopolite d'environ 2440462 habitants (BUCREP, 2010). Placée sur le plateau sud-camerounais, elle s'étend entre 3°45 et 3°94 de latitude Nord et 10°58 et 10°94 de longitude Est, avec un relief parsemé d'inselbergs dont l'altitude moyenne s'élève à 750m. Ses températures et précipitations moyennes annuelles oscillent autour de 24°C et de 1600mm (Atlas du Cameroun, 2010). Cette description étant un grand atout pour valorisation du tourisme à travers l'aménagement des espaces verts et l'expansion d'un tourisme urbain de la population.

Elle est, après Douala, la seconde ville la plus peuplée de cet État de l'Afrique central. Yaoundé se trouve dans le département du Mfoundi qui est limitée au nord par le département d'Obala, au sud par le département de la Mefou et Akono, à l'est par le département de la Mefou et Afamba et à l'ouest par l'arrondissement d'Okola (figure 1).

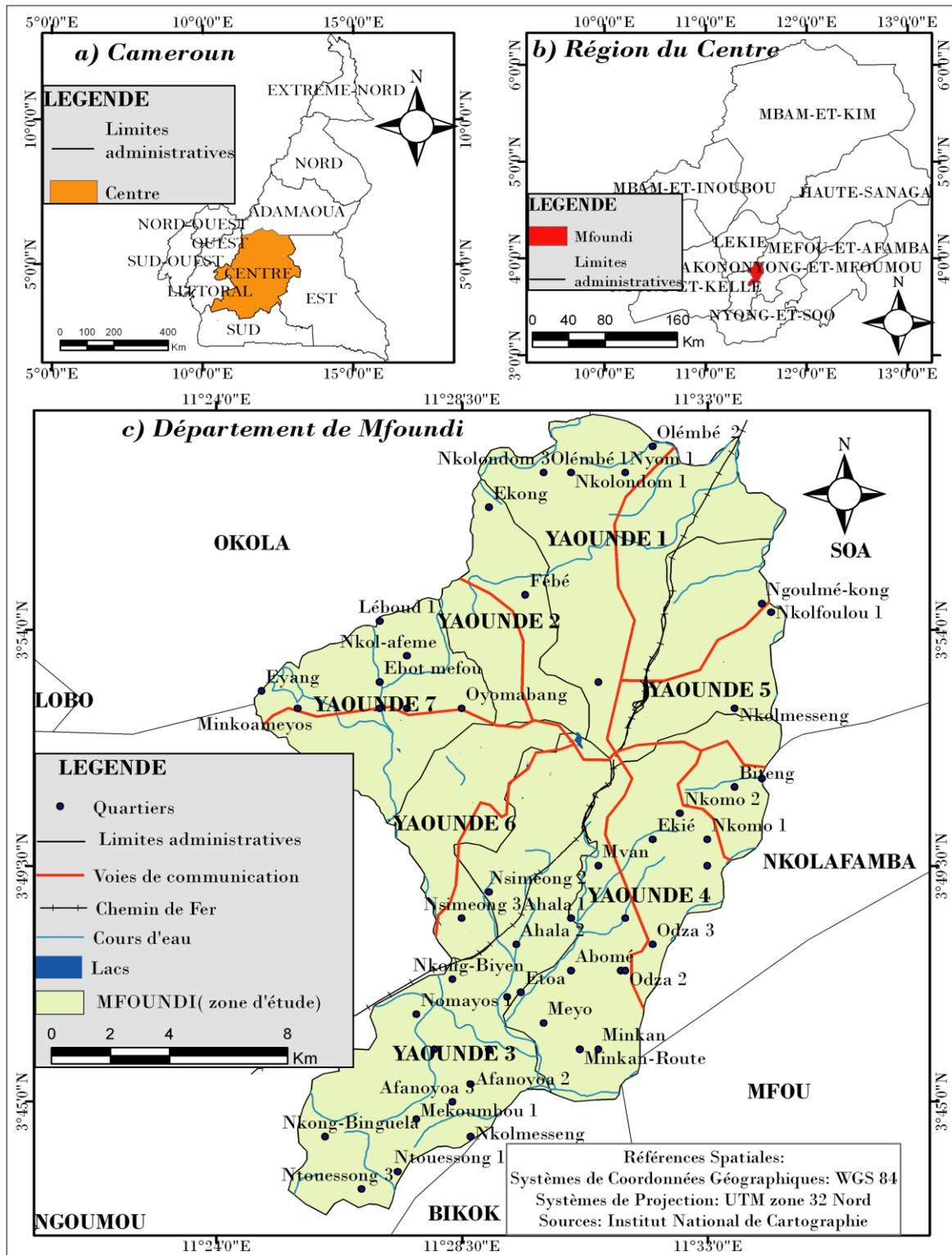


Figure 1 : Localisation de la ville de Yaoundé

Sources: INC, adaptée par NGO GUIMBOUS 2014

Le choix de cette ville comme zone d'étude s'explique pour plusieurs raisons : d'abord par rapport à son statut de ville coloniale, qui a établis les plans d'urbanisme de la ville. Ensuite Yaoundé est une ville dont l'urbanisation avait été programmée suivant un Plan Directeur d'Urbanisme créé en 1963, qui devrait non seulement orienter les axes de développement de la ville en aménageant les lotissements pour habitations, industries, administrations, de même que toutes les commodités autour du développement urbain, mais qui s'est retrouvée dans une expansion totalement anarchique comme la plupart des villes africaines. Enfin Yaoundé caractérise la ville africaine où l'on retrouve un mélange de quartiers planifiés, de quartiers non planifiés et de bidonville dont la répartition spatiale permet au travers des espaces récréatifs, d'analyser les enjeux touristiques, économiques et environnementaux d'un tourisme urbain.

1.4 PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

1.4.1 Étude physique du milieu

La ville de Yaoundé capitale politique et administrative du Cameroun occupe une position centrale au cœur du plateau sud-camerounais. Elle s'étend entre 3°45 et 3°94 de latitude Nord et 10°58 et 10°94 de longitude Est (atlas du Cameroun 2010). Elle est constituée d'un ensemble de collines magmatiques, qui culminent à 1295 mètres d'altitude. Limitée dans sa partie Est et Sud par un paysage de gneiss sur des terres plus basses (660 m), cette zone représente une transition entre la forêt dense sempervirente du Sud et la forêt-savane du Mbam. C'est donc un domaine de mixtes semi-caducifolié, marquées par des faciès de dégradation. C'est aussi le domaine du climat équatorial de transition.

Les conditions bioclimatiques ont agi sur la fragmentation, l'altération et la dissolution chimique des roches. Avec un réseau hydrographique dense dominé par la rivière Mfoundi, Yaoundé fait partie du vaste ensemble du Plateau Sud Camerounais dont l'altitude moyenne est de 700m. Cet ensemble est constitué de deux grandes unités géomorphologiques : L'unité géomorphologique à inselbergs située à l'ouest dont juxtaposition des monts isolés forme le « massif de Yaoundé », et l'unité morphologique à collines et vallées, située au pied du « massif de Yaoundé » définie comme la « cuvette de Yaoundé » ou alvéole. (KUETE, 1977).

1.4.1.1 Relief contrasté

La ville de Yaoundé dans le Sud-Cameroun s'étend sur un plateau culminant entre 700-800 m d'altitude. Au-dessus de ce plateau se dressent des inselbergs dont l'altitude atteint 1 300 m KUETE(1990).

Le relief de Yaoundé isole deux (02) entités contrastées : à l'ouest les mornes dissymétriques profondément disséqués, à l'est des plateaux monotones en lanières allongées. Elles constituent ce que M.Kuété (1977) a appelé le massif de Yaoundé. On y distingue trois (03) compartiments :

- Au nord-ouest, le massif de MbamMinkom qui culmine à 1 295 m. C'est le plus imposant ;
- Au sud, le plateau de Mbankomo, dominé par le bloc OkongKala (1128 m), les chaînons d'Eloumden (1 169 m) et de Ngoa-Ekélé (1 125 m) ;

- A l'est, les massifs orientaux constituent la quasi-totalité des sept collines qui placent Yaoundé au nombre des villes du monde à sept collines. Il s'agit de : Nkolondom (1221 m), Febé (1027 m), Mbankolo (1096 m), Messa (1 015 m), Akok-Ndoé (967 m), auxquels on ajoute Eloumden (1169 m).

Le plateau de Yaoundé est disséqué en interfluves allongés, généralement convexes, et séparés les uns des autres par des vallées larges de 05 à 200 m environ. On peut y distinguer entre autres les sommets d'interfluves allongés formant des plateaux secondaires peu étendus. Il s'agit de : au nord, les plateaux de Jamot, de Bastos et de Mfandena ; au centre les plateaux d'Atemengue, de Mvolyé-Obobogo, du centre administratif, du centre commercial, d'Essos, de Briqueterie, camp-Tsinga ; à l'ouest les plateaux de Mvog-Bétsi, d'Etoug-Ebé et de Nsiméyong ; à l'est les plateaux de Kondengui, d'Ekounou, de Nkomo et d'Odza.

Il est intéressant de noter que le relief de la ville, bien que contrasté, ne constitue pas une contrainte à son urbanisation (**SANTOIR et BOPDA, 1995**). Il existe même certaines zones intra ou péri-montagneuses où le risque d'une densification urbaine démesurée est bien présent, la disponibilité du terrain, constructible ou non, étant le seul moteur de l'urbanisation. C'est notamment le cas des quartiers Carrière et Etoug-Ebé. L'hospitalité qu'offre le relief de la ville de Yaoundé s'observe par une urbanisation anarchique et incontrôlée.

Ainsi, les espaces « inconstructibles », pentus (plus de 30%) et marécageux sont densément bâtis (**ASSAKO ASSAKO, 1998**). Cette extension de la ville de manière anarchique pose entre autre le problème de la régression du couvert végétal, toute chose qui amène les pouvoirs publics à mettre sur pieds une opération d'aménagement des espaces verts.

1.4.1.2 Une végétation dégradée

LETOUZEY (1968) qualifie l'ensemble végétal du site de Yaoundé de forêt semi-décidue à sterculiacées et ulmacées. Pour **FRANQUEVILLE (1968)**, c'est un ensemble végétal de contact forêt-savane. Ce couvert végétal n'est donc plus à l'état primaire mais secondaire. C'est une formation fortement dégradée où l'on perçoit une différenciation de paysage. On distingue ainsi :

- *Des forêts secondaires adultes*

Selon **LETOUZEY (1984)**, les forêts secondaires adultes seraient des zones d'anciennes habitations reconnaissables par la présence de vieux pieds d'*Arénacées* qui se rencontrent fréquemment autour des habitats et que les populations locales utilisent dans la construction de leurs cases. Très souvent, elles correspondent à des centres d'activités humaines, et fournissent aux populations ainsi qu'aux économies africaines, des revenus, des terres agricoles et des produits extrêmement nombreux et variés (bois de feu, bois de service, bois d'œuvre, gibier, miel, plantes médicinales, plantes alimentaires, etc.). On les retrouve à Nkolbisson, Ntouessong et à Mebandan.

- *Des forêts secondaires adultes et des cultures*

C'est un mélange de forêt secondaire adulte et de cultures. Ce type de forêt se trouve dans les quartiers tels que : Afanoyoa, Mekoumbou, Ntouessong, Meyo, Odza, Oyomabang, Mballa II, Essos, Ngoussou, Eman, Etoudi, Nyom, Nkolodom.

- *Des forêts secondaires jeunes*

Selon **MBOLO (2004)**, les forêts secondaires jeunes sont des formations que l'on peut assimiler à des jachères adultes. Elles se rencontrent dans les zones d'activités anthropiques (cultures, anciennes pistes carrossables). Ce sont donc des formations végétales qui jouxtent les jachères et cultures vivrières dans les zones habitées et les sentiers fréquentés par les hommes en forêts primaires. Elles apparaissent formées d'arbres et de strates arborescentes moyennes formant une canopée continue. Ici, on trouve encore des champs de cacaoyers. On les retrouve à Nkolbisson.

- *Des forêts secondaires jeunes et des cultures*

Ce sont des formations végétales regroupant à la fois des forêts secondaires et des cultures. C'est l'apanage des quartiers tels que Mvolyé, Obobogo, Awaé, Eyang.

- *Des cultures*

Les zones de culture sont présentes dans les quartiers comme Nkomo, Etoug-Ebé, Mvan, Mbalgong, Mendong, Simbock, Obobogo, Odza, Etoa.

- *Des cultures et savanes herbeuses*

Les savanes sont des formations végétales où dominent les espèces herbacées et surtout hautes telles que les graminées capables de propager les feux. On les retrouve à Nkolafeme, Ekombitié, Olembe.

Cette différenciation serait à la fois fonction du type de sols et de l'action dégradatrice de l'homme. Dans son ensemble Yaoundé se présente comme une grande clairière.

Le couvert végétal y a été très détruit soit par des individus qui coupaient la forêt pour créer des espaces d'habitation ou de culture, soit par l'État qui a souvent engagé de grands travaux tels que la construction du Palais d'Etoudi, des camps SIC, de l'aéroport (base aérienne), du complexe sportif de Warda... Ces opérations d'envergure se traduisent très souvent par une dégradation à outrance de la végétation. C'est fort de cette logique que la CUY a lancé des opérations d'aménagement d'espaces verts dans le but de redonner à la ville son aspect vert d'antan.

1.4.1.3. Une hydrographie dendritique

La ville de Yaoundé a un réseau hydrographique de forme dendritique. Le Mfoundi est le principal collecteur de la ville. De l'ouest, il reçoit la Biyeme, l'Ekozoa, le Djoungolo, le Mingoa et l'Olézoa. De l'est, il recueille le Tongwala, le Ntem, l'Ebogo, l'Akié, le Nkié, l'Ewoué et l'Odza. A côté de ces cours d'eau, on retrouve au nord-est de Yaoundé, l'Ebama, le Mowoulo, l'Anga'a et au Sud-Ouest, la Mefou et l'Ezala qui ne se jettent pas dans le Mfoundi. L'abondance de cette hydrographie se justifie par le fait que Yaoundé se trouve à la confluence de quatre bassins versants :

- Le bassin versant du Mfoundi ;
- Le bassin versant de la Mefou et Afamba ;
- Le bassin versant de la Mefou et Akono ;
- Le bassin versant de la Lékié.

Le tracé en long des cours d'eau de Yaoundé a une allure hyperbolique avec une forte pente à la source et une très faible pente au-delà de 2 km en général.

Les régimes hydrauliques sont caractérisés par des durées d'écoulement très variables et qui font alterner les périodes d'étiages avec celles des crues violentes. Les crues ne durent généralement pas plus de cinq heures (SDAU, 2002).

L'abondance d'une hydrographie variée est favorable à la poussée végétale qui malheureusement est perturbée par l'action dégradatrice de l'homme.

1.4.1.4 Un climat pluvieux

Située entre le 3°45 et 3°94 de latitude Nord et le 10°58 et 10°94 de longitude Est, à environ 200 km de la côte atlantique, Yaoundé connaît un climat équatorial nuancé par l'altitude et la continentalité. Ce climat généralement pluvieux (1600 mm d'eau par an) est caractérisé par quatre saisons bien tranchées (ASSAKO ASSAKO, 1997) :

Deux pluvieuses et deux sèches :

- la grande saison sèche va de mi-novembre à fin mars et couvre quatre mois et demi. Ceci s'explique par l'invasion du plateau Sud-Camerounais, par une masse d'air austral océanique à température fraîche et à stabilité remarquable.
- la petite saison pluvieuse embrasse deux mois et demi, d'avril à mi-juin. Les précipitations ici résultent aussi bien des lignes de grains que des masses d'air équatorial maritime.
- de mi-juin à mi-août, c'est la petite saison sèche qui couvre deux mois. Elle est marquée par un léger fléchissement des précipitations.
- la grande saison des pluies s'étire sur trois mois et va de mi-août à mi-novembre. C'est l'époque où le flux de mousson est le plus humide, et où les ascendances orographiques sont les plus intenses.

Il est intéressant de noter que ce climat évolue vers une situation de température en hausse et de déficit pluviométrique, à cause de la destruction progressive du couvert végétal.

Cette étude physique dans la ville de Yaoundé permet de comprendre que la mise en place des espaces récréatifs est fonction du type du milieu. Les espaces verts étant les espaces récréatifs les plus rencontrés à Yaoundé, répondent à cette grande diversité du milieu. Ce qui permet aux différents acteurs de sélectionner les zones de prédilection du reboisement et d'aménagement des jardins publics, des bois urbains ainsi que des squares. De part cet immense potentiel hydrographique d'un climat en majorité pluvieux, il en ressort ici autant de facteurs à capitaliser pour l'entretien (arrosage) des espaces verts.

1.4.2 Étude humaine

Fondée en 1887 par le lieutenant allemand **KundTappenbeck**, la ville de Yaoundé a connu une croissance démographique et spatiale spectaculaire. Petit village de forêt équatoriale situé à 750m d'altitude, elle devient en 1889 une station militaire allemande et capitale du Cameroun en 1909. (Mveng, 1984) La croissance démographique de Yaoundé est le résultat de l'accroissement naturel et des migrations. Cette population s'est multipliée aussi

par 20 en moins de cinquante ans et compte s'accroître avec des prévisions allant jusqu'à 2 800 000 habitants en 2020 (BUCREP,2010) .

La ville est peuplée des autochtones, principalement des Ewondo et des Bene majoritaires pendant la période coloniale. Mais, depuis l'indépendance du pays en 1960, période au cours de laquelle les migrations vers Yaoundé se sont accélérées, ces peuples autochtones sont minoritaires dans la population de la ville.

Par analogie de la considération du Cameroun comme Afrique en miniature, la ville de Yaoundé pourrait être considérée du point de vue de sa démographie comme le Cameroun en miniature. Cette considération résulte de la composition de la population.

En effet, la ville est peuplée de l'ensemble des groupes socio-ethniques du pays. Selon le dernier recensement général de la population et de l'habitat de 2005, la ville compte près de deux millions (2 000 000) d'habitants.

Son taux d'urbanisation est de 48,8%. Cette forte croissance urbaine s'est traduite par une extension spatiale considérable. En effet, on estime qu'entre 1964 et 2010, sa superficie Couloirs verts et problématique de la biodiversité à Yaoundé est passée de 2250 hectares à 25000 hectares. Cette superficie atteindra les 31000 hectares en2020.

De ce qui précède, il ressort que la ville de Yaoundé présente une diversité aussi bien physique qu'humaine. Il est donc important de mettre en place des stratégies visant à préserver ce brassage ethnique qui est une fenêtre pour un tourisme culturel.

1.5 REVUE DE LA LITTERATURE

La présente étude sur la valorisation des espaces récréatifs le développement du tourisme dans la ville de Yaoundé, s'inscrit dans le cadre de la recherche autour du tourisme et développement au Cameroun et particulièrement au niveau des infrastructures touristiques. La réalisation de cette étude n'aurait été possible sans la consultation de nombreux ouvrages portant sur la finalité de l'aménagement des espaces récréatifs. Ainsi plusieurs auteurs ont abordé ces problèmes sous différents approches :

1.5.1. L'approche socioculturelle des espaces récréatifs

Les populations résidant dans la ville sont plus ou moins condamnées à la consommation de ce qui leur est offert par la ville. De ce fait les populations ne peuvent que se divertir à partir des espaces récréatifs qui leurs sont offerts. Voilà pourquoi M. Touré et T. Yadoyomi (1993) soulignent l'insuffisance des équipements de loisirs dans les villes du sud du Sahara, et aussi le fait que lorsqu'ils existent, ces équipements sont concentrés au centre de la ville. Le diagnostic fait des villes sénégalaises prouve que les équipements de détente sont quasi inexistantes et souvent en mauvais état (**TOUREetYADOYOMI, 1993**).

Par ailleurs, T. Mienje démontre l'importance des loisirs dans le quotidien humain. Après avoir recensé les différents espaces récréatifs de la ville de Yaoundé notamment les espaces verts, l'auteur se concentre à solder le temps restant à chaque citoyen pour le divertissement après avoir éliminé le temps consacré aux besoins physiologiques, au ménage, aux emplettes et au travail, il reste ainsi à chaque individu un temps de détente qui est le solde du « budget-temps ». Pour l'auteur, les habitants de la cité capitale ont besoin, en dehors du

cadre familial, des espaces appropriés pour la pratique des loisirs de leurs choix (MIENJE, 1990).

Cependant, C. MadjoudaTedefo (2012) explique qu'au-delà du statut social distinct, il est important de noter que les équipements collectifs en général et les espaces verts en particuliers, sont des lieux d'appropriation de tous sans distinction de classe sociale. Ainsi les pratiques socioculturelles liées aux structures résidentielles provenant des sphères familiales s'envolent lorsqu'il est question de sport, de détente et d'espace vert de loisir (MADJOUDA et TEDEFO, 2012).

De ces travaux, les auteurs montrent l'importance des espaces de récréatifs dans le brassage et l'intégration des individus venus d'horizons divers. Selon eux, les ségrégations socio spatiales existent dans divers domaines, à l'exception des espaces de loisirs. Raison de l'affluence des populations vers le peu d'espaces récréatifs qui leur sont offert.

1.5.2. L'approche sanitaire des espaces récréatifs

WILLIS et OSMAN (2005) présentent une étude sur les impacts positifs des espaces récréatifs sur la santé. Selon eux, la proximité de certains espaces récréatifs favorise la pratique d'activités physiques. Les bénéfices potentiels sont la réduction des risques de maladies cardio-vasculaires, de certains cancers, de certains types de diabète, etc. Un cadre de vie agréable produit des effets positifs sur la santé mentale et le bien-être. Même si bien d'autres facteurs sont à prendre en compte, la fréquentation d'un espace de loisirs peut réduire les risques de dépression.

Plus tard, dans son analyse économique du bien public qu'est l'espace vert, CHOUMERT (2010) évalue l'impact sanitaire du point de vue économique en quantifiant la valeur économique de l'exercice physique pratiqué dans les espaces verts, en mesurant la probabilité de se livrer à davantage d'activités sportives avec un espace vert dans le voisinage, l'impact de ces activités sur la santé, la valeur des bénéfices sanitaires liés à ces activités et enfin les coûts de la fourniture des espaces verts. Selon lui, certaines dépenses des ménages en sante sont réduites par l'aménagement d'un espace vert dans le voisinage, il estime que ce dernier contribue à maintenir une santé physique et mentale des populations qui le fréquentent.

Ces auteurs s'intéressent à l'importance physiologique des espaces de loisir pour les hommes, mais ne tiennent pas compte de tous les types d'espaces de récréatifs et s'appesantissent sur les seuls espaces verts.

1.5.3. L'approche esthétique des espaces récréatifs

KASSAY NGUR-IKONE(2010) part de la spoliation des espaces verts (espaces récréatifs) de la ville de Kinshasa en République Démocratique du Congo laissés par la colonisation pour montrer l'importance de ceux-ci seulement pour la détente des populations kinoises mais aussi pour l'embellissement de la ville.

ASSAKO ASSAKO (2012) Reconnaît le fait que l'aménagement des espaces verts a transformé considérablement la physionomie de la capitale camerounaise. Mais il s'attarde sur

les controverses autour de cette opération de l'embellissement pour remettre en cause l'importance de celle-ci, si elle n'est pas destinée au bien-être des populations dont les multiples déguerpissements font l'objet de débats à l'échelle national et international

1. 5.4.L'approche économique des espaces récréatifs

Se tenant sur les grandes villes d'Amérique du nord et d'Europe occidentale, LAW (1993) évalue les enjeux de l'aménagement et de valorisation des espaces verts urbains donc des espaces récréatifs urbains, par la mise en exergue de l'espace économique. Pour cet auteur, l'espace vert urbain est une ressource qu'il faut valoriser pour attirer les urbains. Il propose une valorisation des équipements urbains mettant en exergue l'aspect économique. L'intérêt de ses travaux réside sur le développement de la notion de « tourismurbanization » qui ouvre une réflexion sur la consommation du tourisme en ville (LAW, 1993).

CAZES(1992) quant à lui souligne trois domaines où les conséquences du tourisme sont perceptibles dans le tiers monde : l'économie, la culture et l'environnement. En effet, se présentant comme une alternative à la crise économique dans ces pays, le tourisme urbain renforce le processus continu de concentration des activités supérieures et d'affinage des fonctions centrales de mise en scène des cœurs urbains et de transformation drastiques en fonction des tissu traditionnels (CAZES, 1992).

FALLOUX et TALBOTT(1992) démontrent la valeur économique des espaces verts dans la mesure où ils sont porteurs de nombreuses richesses que l'on peut capitaliser. Pour ces auteurs, près de trois quart de la population du globe et en majorité des pays en développement en dépendent directement comme source de médication. Ils affirment qu'à Kinshasa en raison de la pauvreté, les populations sillonnent les sous-bois urbains à la recherche des feuilles, branches sèches etc. qui sont revendues aux praticiens traditionnels à des fins médicaux (FALLOUX et TALBOTT, 1995).

1.5.5. Typologie des espaces récréatifs : Espaces agricole, périurbain et commercial

Y.LE CARO(2007) met en scène la rencontre entre les agriculteurs, principaux détenteurs et gestionnaires de l'espace rural et tous ceux qui fréquentent l'espace agricole pour y trouver récréation et détente parce qu'il cumule plusieurs avantages décisifs du point de vue des usagers, proximité, accessibilité, ouverture. L'espace agricole est par vocation un espace partagé. Il présente toutefois une diversité de paysage et de mode d'occupation par l'agriculture qui peut varier a capacité à y répondre. Elle peut déterminer, pour l'utilisateur, le choix de tel ou tel pratique, le choix du lieu de pratique et selon la gratification ressentie, la volonté ou non de renouveler l'expérience. Pour lui l'espace agricole peut donc sans ambiguïté être range parmi les espaces récréatifs.

B.SABATIER(2006) dans sa thèse pense que le commerce permet des pratiques de loisir dans la mesure où la fréquentation d'espaces commerciaux peut être vécue par les individus sur un mode récréatif. Pour lui, la fréquentation d'espace commercial revoie à plusieurs motifs récréatifs. Entre autres, l'activité de chinage qui consiste à se déplacer entre les étales ou les présentoirs à regarder et prendre en main les objets mis en ventes pour rechercher celui qu'on cherche ou par lequel on se laissera tenter.

Pour P.PAPILLON ET R.DODIER (2006), les forêts périurbaines sont des usages récréatifs dans la mesure où de nombreuses collectivités aménagent désormais les espaces forestiers situés aux portes des villes, les transformant en « parcs » suburbain ou la fonction récréative importe plus que la fonction de production (WIAT, 2008). Pourtant, les forêts plus éloignées des villes, en position périurbaine plus lointaine, sont également fréquentées pour des activités récréatives (GENOT, 2003).

Au-delà de la typologie des espaces récréatifs, de leur lien au développement économique, à la santé des populations et à l'intégration socio - culturelle, et aussi, au-delà même de l'embellissement urbain, aucun de ces auteurs n'a parlé des espaces récréatifs comme étant une source de développement touristique et la plupart prenant en compte les espaces verts comme étant les seuls espaces récréatifs. Nous cherchons donc à apporter dans ce travail de recherche, notre contribution à cette revue de la littérature en démontrant d'une part que les espaces récréatifs sont très diversifiés et d'autre part en montrant que, l'importance de l'aménagement et de la valorisation de ces espaces récréatifs serait d'un apport considérable pour l'expansion du tourisme urbain dans les villes, en l'occurrence celle de Yaoundé, où le développement de ces derniers tarde à prendre son envol. Ceci pour un développement économique subséquent.

1.6. PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE

Le désordre urbain, est caractéristique des villes du Cameroun et particulièrement la ville de Yaoundé au cours des années 1990. Ces mêmes années sont également marquées par l'insalubrité générale de Yaoundé avec les décharges le long des rues de la ville. L'opération de l'embellissement de la ville de Yaoundé qui commence donc à partir de 2005 est mise sur pied non seulement pour assainir la ville de Yaoundé mais aussi pour créer en cette ville un cadre confortable pour le bien-être et l'épanouissement des populations. L'un des objectifs de cette opération étant de satisfaire les besoins de divertissement en milieu urbain. Ce défi tarde encore à prendre son envol dans les villes camerounaises en général et dans la ville de Yaoundé en particulier où l'on remarque encore une absence poussée en espaces récréatifs.

Ainsi, grâce à l'ampleur que prennent ces us dans la promotion du tourisme urbain, de nombreux pays favorisent un développement harmonieux des espaces récréatifs par une politique de décentralisation effective, afin de permettre à chaque localité d'orienter l'aménagement de ses espaces récréatifs. C'est à ce titre qu'en France par exemple la décentralisation a permis à chaque communes d'aménager ses espaces de loisirs, ce qui a favorisé la réalisation des stades municipaux de football des dimensions variables (loi française de la décentralisation de 1982). Mais cette politique tarde à montrer un résultat concret en Afrique. Certes les efforts sont observés dans les pays du Maghreb mais en Afrique subsaharienne, les espaces récréatifs demeurent faibles en milieu urbain. La planification urbaine qui date de la colonisation a laissé une place moindre au développement des espaces récréatifs en général et des espaces verts en particulier (MADJOUA TEDEFO, 2012). Au Cameroun en général et à Yaoundé en particulier, des plans d'aménagement urbains ont été mis en place avec d'abord le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) puis, le plan directeur d'urbanisme (PDU), l'on remarque l'accent a été mis sur l'aménagement des espaces verts. Les autres aires récréatives demeurent encore problématiques.

Pourtant d'après la loi d'orientation de la décentralisation relative au transfert des compétences aux collectivités territoriales décentralisées, les communes sont susceptibles de développer les espaces de loisirs aussi bien pour l'épanouissement de leurs populations,

l'embellissement de leurs territoires, que pour la promotion du tourisme communal. Mais jusqu'ici l'application de cette loi reste mitigée. La commune africaine en général et camerounaise en particulier reste à la marge de cet attribut. Dans la ville de Yaoundé, la démarcation faite entre la communauté urbaine et les communes d'arrondissement met en lumière les enjeux touristiques, économiques et environnementaux de la valorisation des espaces récréatifs, de même que les rapports entre ces différentes CTD. L'on constate que les espaces récréatifs sont quasi inexistantes dans certaines communes. Une observation de nos principales villes touristiques en général et celle de Yaoundé en particulier, vitrine du Cameroun montre qu'il existe très peu d'espaces récréatifs. Par ailleurs, ceux qui sont en activité ne sont pas suffisamment valorisés et sont inégalement repartis. Ils ne présentent donc plus un réel attrait touristique et demeurent très peu rentables.

Cette situation générale de l'inégale répartition des espaces récréatifs est caractéristique de la ville de Yaoundé. Cette insuffisance des espaces récréatifs et surtout leur regroupement dans le centre administratif, favorise la croissance des loisirs déviant dans la ville, avec l'émergence des bars et dancing club à tous les coins de rue de la cité capitale favorisant ainsi la dépravation des mœurs. Face à ce constat, on se demande si l'importance de l'aménagement et de la valorisation des espaces récréatifs ne serait pas d'un apport considérable pour l'expansion du tourisme dans cette ville et pour son développement économique.

De ce qui précède, le problème qui se pose dans la valorisation des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé est celui de la répartition spatiale des espaces récréatifs prenant en compte la qualité et la quantité d'espaces récréatifs disponibles pour les populations de la ville de Yaoundé. Ainsi, conformément au Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et du Plan d'Aménagement d'Urbanisme (PDU) de la ville, la création des espaces récréatifs fait partie des vastes projets de la Communauté Urbaine. Ainsi une observation attentive de nos principales villes touristiques montre qu'il existe très peu d'espaces récréatifs. Par ailleurs, ceux qui sont en activité ne sont pas suffisamment valorisés et sont inégalement repartis. Ils ne présentent donc plus un réel attrait touristique et demeure très peu rentables. Cette situation générale de l'inégale répartition des espaces récréatifs est caractéristique de la ville de Yaoundé. Cette insuffisance des espaces récréatifs et surtout leur regroupement dans le centre administratif, favorise la croissance des loisirs déviant dans la ville, avec l'émergence des bars dancing club à tous les coins de rue de la cité capitale favorisant ainsi la dépravation des mœurs. Au regard des moyens mobilisés à cet effet, il devient nécessaire de s'interroger sur les enjeux touristiques, économiques et environnementaux de l'aménagement et de la valorisation de ces espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé.

1.7 QUESTION DE RECHERCHE

Cette recherche s'articule autour d'une question principale et des questions spécifiques.

1.7.1 Question principale

Quels sont les enjeux touristiques, économiques et environnementaux de l'aménagement et de la valorisation des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé ?

1.7.2 Questions spécifiques

Trois interrogations spécifiques découlent de cette question principale.

- Quel est l'état actuel de l'aménagement des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé ?
- Qu'est ce qui explique la valorisation des espaces récréatifs et leur impact sur le développement dans la ville de Yaoundé ?
- Qu'est ce qui justifie la faiblesse de l'offre et l'inégale répartition des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé ?

1.8 OBJECTIFS DE RECHERCHE

Les essais de réponses à ces interrogations nous ont permis de définir quelques objectifs.

1.8.1 Objectif principal

Examiner l'apport de l'aménagement et de la valorisation des espaces récréatifs sur le développement économique, touristique et environnemental dans ville de Yaoundé.

1.8.2 Objectifs spécifiques

- Dresser un état des lieux actuel de l'aménagement des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé.
- Montrer comment les espaces récréatifs sont valoriser et leur impact sur le développement dans la ville de Yaoundé.
- Présenter les facteurs qui influencent la faiblesse de l'offre et l'inégale répartition des espaces récréatifs dans la zone d'étude.

1.9. HYPOTHESES DE RECHERCHE

Pour poser les jalons d'un éclairage sur ce problème, nous avons formulé un ensemble d'hypothèses.

1.9.1 Hypothèse principale

L'aménagement et de la valorisation des espaces récréatifs entraînent le développement touristique, économique et environnemental dans la ville de Yaoundé.

1.9.2 Hypothèses spécifiques

- Les espaces récréatifs aménagés dans la ville de Yaoundé sont diversifiés
- Plusieurs actions contribuent à la valorisation des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé et montrent leur impact sur le développement.
- Plusieurs facteurs influencent la faiblesse de l'offre et l'inégale répartition dans le processus d'aménagement des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé.

1.10 INTERÊT DE L'ETUDE

L'étude que nous menons dans le cadre de cette recherche, présente trois centres d'intérêt à savoir : académique, scientifique et pratique.

1.10.1 Intérêt académique

L'intérêt de ce travail se veut d'abord académique, en ce sens qu'il marque notre initiation dans la recherche, l'un des fondements des études au second cycle universitaire. Dans le même sillage, elle nous a permis d'acquérir des aptitudes pour la recherche en sciences sociales, notamment dans la recherche géographique. Il s'impose comme un parchemin indispensable en fin de formation au second cycle de l'École Normale Supérieure de Yaoundé, et une condition sine qua none pour l'obtention du diplôme de professeur de l'enseignement général deuxième grade (DIPES II).

1.10.2 Intérêt scientifique

Sur le plan scientifique, ce travail permet d'apporter un éclairage sur la contribution de l'aménagement et de la valorisation des espaces récréatifs dans l'essor de l'activité touristique et l'expansion économique. Dans le sillage des travaux déjà effectués et des résultats escomptés, la présente étude apportera une modeste contribution à l'élargissement du champ d'action des horizons de recherche sur la thématique générale du tourisme et du développement économique au Cameroun et précisément sur les enjeux et défis du tourisme.

1.10.3 Intérêt pratique

Cette étude fournit une banque de données fiables sur les espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé au Cameroun. Les propositions faites pourront aider les décideurs dans la mise en place des stratégies d'aménagement et de valorisation des espaces de loisirs dans les villes africaines.

Ce travail est une contribution au rayonnement de la ville africaine et à l'épanouissement de ses populations. Il intègre certaines suggestions: sur le plan économique, espace de loisir et tourisme vont de pair et se révèlent être une source de richesse ; sur le plan social, hors mis le volet épanouissement des populations, l'espace de loisirs est considéré ici comme une activité à haute intensité de main d'œuvre. Il s'inscrit ainsi comme une voie de création d'emplois, solution pour contrer la progression du chômage de nombreux jeunes.

De ce qui précède, nous pouvons dire que ce chapitre a présenté le sujet de notre recherche, le cadre dans lequel va se dérouler la dite recherche mais aussi la façon dont ce sujet sera abordé par rapport aux études qui ont déjà été menées dans le domaine. Les grands axes sur lesquels repose notre recherche sont présentés dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

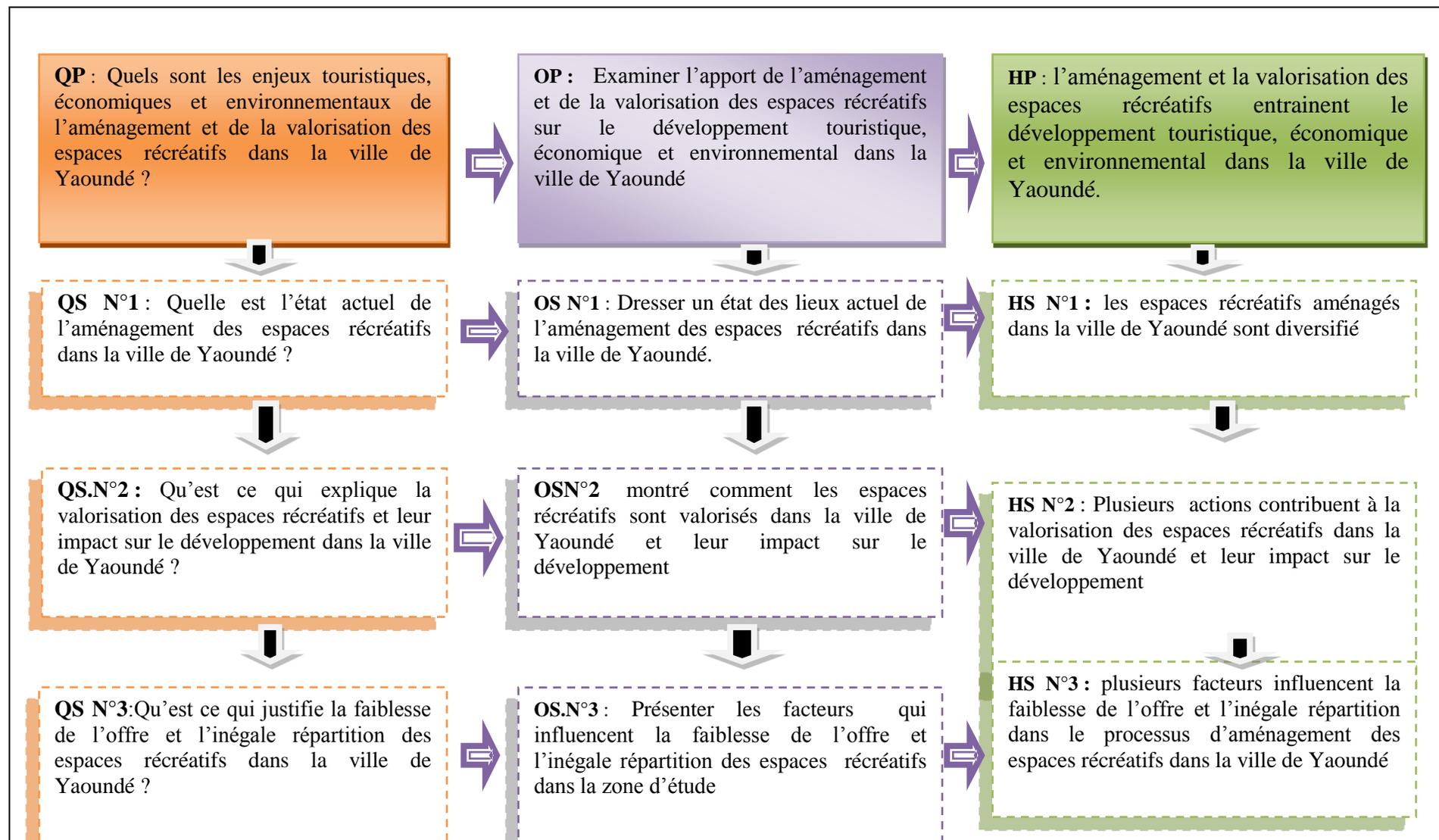


Tableau 1 : Tableau synoptique du cadrage général de l'étude

CHAPITRE 2 : CADRE CONCEPTUEL, THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Après la présentation de la zone d'étude et le cadrage de notre sujet, le présent chapitre nous permet de présenter le processus qui nous a permis d'atteindre les différents résultats et de comprendre les différents concepts et théories permettant de mieux appréhender notre sujet. De même, il s'agira pour nous de faire ressortir les difficultés rencontrées dans la réalisation de nos recherches

2.1 CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE

2.1.1 CADRE CONCEPTUEL

Le cadre conceptuel consiste à prendre en compte non seulement les concepts clés de notre étude, mais aussi ceux qui ont un lien direct avec notre sujet et qui, d'une manière ou d'une autre peuvent aider à optimiser la compréhension de ce sujet de recherche.

- **Espace récréatif** : L'expression « espace récréatif » résulte de la jonction de deux termes : « espace » et « récréatif ».

L'**espace** désigne une portion de territoire envisagée de façon plus abstraite et conceptuelle. Terme vital de la géographie, son étymologie latine, spatium, inclut l'idée de pas : ce qui mesure le pas, ou l'on fait un pas. Elle inclut aussi la place, de portion, d'étendue ou de lieu ; renvoie à l'idée d'étendue à dominer, à parcourir comme « espace de conquête », « espace vital » ou « espace construit ou vécu ». Il renvoie aussi à l'ensemble des dimensions dans lesquelles se déroulent les actes, les relations et les sensations des êtres vivants. Ph et G. PINCHEMEL (1970) soulignent que depuis les années 1960, « l'espace tend à remplacer géographie et spatial géographique » parler d'espace géographique est une habitude récente car l'expression ne fut guère utilisée jusqu'à la fin des années 1960. La définition que nous retiendrons ici est celle de BRUNET (1914) pour qui l'espace au sens géographique est l'étendue de terre aménagée et utilisée par les sociétés humaines en vue de leur reproduction ; non seulement pour se nourrir et s'abriter, mais dans toute la complexité des actes sociaux. Il est un système de relation et un produit social organisé, et à des acteurs qui sont ses individus, des groupes, des entreprises et des collectivités territoriales.

La définition du **terme récréatif**, retenu dans le cadre de ce travail, a été éditée par C. AUGÉ (1905). En effet, l'adjectif renvoie à tout ce qui « recrée », qui « divertit », qui « distrait ». Le mot récréatif dérive donc du terme « récréation » qui se définit comme un ensemble d'occupations auxquelles l'individu peut s'adonner de son plein gré pour se reposer, se divertir, développer son information, sa participation sociale volontaire après s'être dégagé des obligations professionnelles, familiales, et sociales"

Ainsi, **l'espace récréatif**, compte tenu des définitions découlant des deux mots « espace » et « récréatif », la distraction est « l'occupation propre à délaissier l'esprit » et « à faire passer le temps agréablement ». Le divertissement est « l'action de se distraire en se recréant » et la récréation est « la détente » ou « le divertissement après une occupation plus sérieuse ».

Au sens précis de ré-création, la récréation est ainsi marquée d'une connotation de « régénération physique ou mentale » (DEWAILLY et SOBRY 1997). Mais au sens large, DEWAILLY et FLAMANT () remarquent que l'on peut « assimiler récréation et loisirs » comme le faisait déjà J. DUMAZEDIER (1993) et parle ainsi du « phénomène récréatif ».

Par commodité, nous utiliserons donc ici l'adjectif « récréatif » pour qualifier les espaces et les pratiques de loisirs, entendus comme tels à partir des individus. Ainsi, les espaces récréatifs ne sont pas seulement ce dont la fonction ou la qualification de « loisir » est généralement reconnue, mais du point de vue récréatif, tout espace qu'il pratiquerait sur le mode récréatif. A la différence des discothèques, des cinémas, des parcs ou des zones de loisirs, il faut du moins reconnaître comme tel le domicile des espaces naturels, les centres villes ou les centres commerciaux quand ils donnent lieu à des pratiques récréatives comme le bricolage, le sport, la pêche ou encore la promenade.

Dans le cadre de notre travail, l'espace récréatif sera défini ici comme étant tout espace qui œuvre pour le bien être mental et psychique et dont la finalité du divertissement est qu'il soit sain à favoriser l'épanouissement.

A cet effet, si on définit espaces récréatifs comme l'ensemble des espaces verts, des aires de jeux et de sports et des centres culturels mis en place dans la ville de Yaoundé, qui offrent une grande commodité aussi bien sur le plan de l'embellissement de la ville, ils doivent à cet effet être saints, de manière à favoriser l'épanouissement des populations tout en étant une source éventuelle d'attraction pour les touristes nationaux et étrangers. De ce fait, que ce soit des espaces récréatifs totalement ouverts au public c'est-à-dire dont l'accès est libre ou des espaces récréatifs fermés à accès conditionné c'est-à-dire ceux dont l'accès est payant, l'importance de ces derniers dans la ville de Yaoundé n'est plus à démontrer mais la disponibilité reste à évaluer.

➤ **Valorisation**

L'étymologie du mot valorisation se rapporte à tout ce qui donne de la valeur selon une perspective plus large que la simple valeur pécuniaire. Le terme valorisation se définit comme la mise en valeur de quelque chose pour en tirer d'avantage de ressources. C'est le cas de la valorisation d'une région, d'une industrie ou d'une recherche. Par ailleurs, elle désigne également le fait d'accorder une importance plus grande, d'avantage de valeurs à quelqu'un ou à quelque chose. Valorisation sociale et culturelle

➤ **Valorisation des espaces récréatifs**

Malgré son usage relativement fréquent, la définition de la valorisation des espaces récréatifs est loin de faire consensus, entre autres, en raison des multiples dimensions auxquelles elle fait référence.

Dans un contexte touristique, l'utilisation du concept de valorisation renvoie donc au fait de donner de la valeur aux espaces récréatifs existants dans le but de les rendre plus attractifs et accessibles aux visiteurs de tout horizon.

D'ailleurs, d'un point de vue pragmatique, certains définissent la valorisation des espaces récréatifs comme l'ensemble des actions et des activités ayant pour but d'augmenter la valeur des espaces récréatifs et, plus généralement, de mettre en valeur ceux existants.

Par ailleurs, il est important de préciser que la valorisation peut déboucher sur plusieurs formes d'applications, allant de l'opérationnalisation et l'intégration de nouvelles méthodes ou de nouvelles approches dans les activités sociales, économiques et touristiques jusqu'à la commercialisation de nouveaux produits, procédés ou services.

➤ Développement

Pour définir le **développement**, on se réfère souvent à la définition devenue classique proposée par l'économiste français François Perroux en 1961 : c'est « la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel et global ».

Cette définition implique deux faits principaux : si la croissance peut se réaliser sans forcément entraîner le développement (partage très inégalitaire des richesses, captation des fruits de la croissance par une élite au détriment du reste de la population), il y a tout de même une forte interdépendance entre croissance et développement (le développement est source de croissance et nécessite une accumulation initiale). Enfin, le développement est un processus de long terme, qui a des effets durables. Une période brève de croissance économique ne peut ainsi être assimilée au développement.

Ainsi le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) définit le développement comme le fait d'« élargir l'éventail des possibilités offertes aux hommes ». Cette définition est inspirée de la théorie des « besoins essentiels (ou élémentaires) » créée dans les années 1970 au sein du Bureau international du travail (BIT). Le développement y est caractérisé par la disponibilité d'un minimum de biens pour assurer la survie (alimentation, habillement, etc.) et de services de base comme la santé ou l'éducation. Les besoins essentiels sont définis par le fait qu'ils sont quantifiables, universels et facteurs de croissance économique.

Le PNUD propose ainsi quatre critères pour mesurer le niveau de développement d'un pays :

- la productivité qui permet d'enclencher un processus d'accumulation ;
- la justice sociale : les richesses doivent être partagées au profit de tous ;
- la durabilité : les générations futures doivent être prises en compte (dimension à long terme du développement) ;
- le développement doit être engendré par la population elle-même et non par une aide extérieure.

Tourisme : Le tourisme est une notion qui a du mal à être définie. Cette difficulté tient au fait que l'on croit savoir des choses sur ce qu'est ou ce que pourrait recouvrir ladite notion.

En effet, les définitions officielles sont peu satisfaisantes et il importe de s'attarder quelque peu sur le phénomène qu'est le tourisme pour essayer de comprendre de quoi il retourne. Le tourisme est, par définition, déplacement du touriste ; mais « tout voyage n'est pas touristique, toute pratique touristique ne ressort pas forcément du voyage, et tout ce qui s'apparente à de l'agrément ne relève pas forcément du tourisme » (Équipe MIT, 2003). On court donc le risque d'amalgamer des pratiques si l'on ne se donne pas les moyens de comprendre ce qu'est le tourisme.

Par ailleurs, la définition du tourisme retenue par l'OMT et qui sert de base de travail aux États s'appuie sur deux critères que sont la durée et le motif du séjour.

Partout dans le monde, le tourisme est l'un des secteurs économiques qui se développent le plus rapidement. C'est une activité à forte intensité de main-d'œuvre et une source importante de développement et d'emploi, notamment pour les personnes ayant un accès limité au marché du travail, comme les femmes, les jeunes, les travailleurs migrants et les populations rurales. Il peut contribuer notablement au développement social et économique et à la réduction de la pauvreté.

Dans le cadre de notre travail, le tourisme est défini comme l'ensemble d'acteurs, de pratiques et d'espaces qui participent à la « récréation » des individus par le déplacement et l'habitation temporaire hors des lieux du quotidien. La pratique touristique est donc constituée par un déplacement, une inscription dans le non-quotidien.

2.1.2 Cadre théorique

2.1.2.1. Théorie de la localisation

La théorie de la localisation se focalise sur la disposition géographique des activités économiques. Elle tente de répondre à des questions telles que : où les activités économiques se localisent ? Pourquoi ? Comment ? D'où son utilité pour analyser les facteurs de localisation et la répartition spatiale des activités en zone urbaine. Cette théorie a pour objet d'introduire l'espace dans l'analyse économique. Elle englobe deux modèles distincts : le modèle de localisation des activités agricoles de Von Thünen et le modèle de localisation industrielle d'Alfred Weber.

VON THÜNEN et la localisation agricole (1827) cité par **PONSARD** (1988) : ce modèle est utilisé par les économistes, les agronomes mais surtout par les spécialistes de l'économie urbaine. Il a pour objectif d'appliquer les localisations optimales des activités agricoles afin d'optimiser la rente des produits. En considérant le sol homogène et à fertilité constante, la production par unité et son cout fixes, le cout de production fixé par un marché central indépendamment du lieu de production et le cout de transport proportionnel à la distance, la rentabilité de la production agricole est décroissante avec la distance. Ce modèle de Von Thünen permet d'expliquer les localisations intra-urbaines telle la localisation des espaces de loisirs dans une ville.

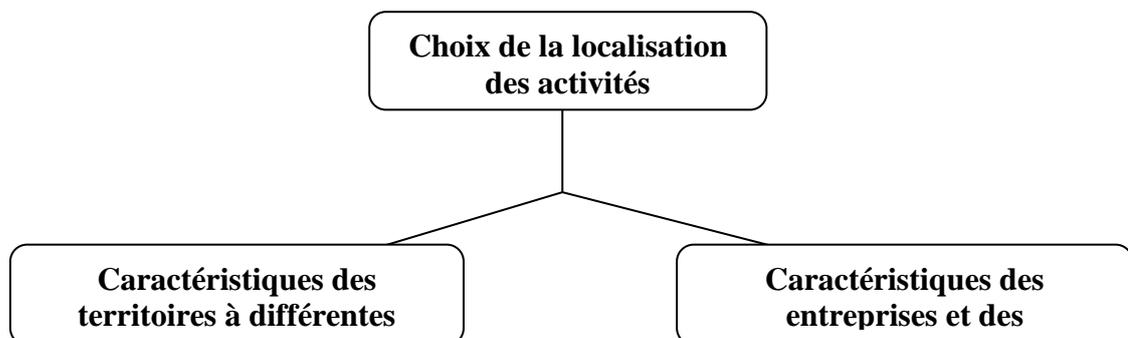
Alfred WEBER et la localisation industrielle (1909) cité par **PONSARD** (1988) et **MERENNE-SCHOUMAKER** (1991) cette théorie stipule que la meilleure localisation ou la localisation optimale correspond à celle qui minimise les coûts de production. Cette théorie est fondée sur trois postulats de base :

- Un grand nombre de matières ont une localisation spécifique, on ne peut pas les trouver partout sauf l'eau et l'air qui sont des matières ubiquistes. que l'on trouve partout.
- Les marchés des produits finis sont localisés en certains points et la concurrence est parfaite;
- les bassins de main-d'œuvre sont localisés et peuvent offrir un nombre illimité de travailleurs à un certain taux de salaire. L'espace est totalement uniforme culturellement, politiquement et spatialement.

Dans le modèle de Weber, trois facteurs influencent la localisation : deux facteurs régionaux (le cout de transports et le cout de la main d'œuvre) et un facteur local (les forces d'agglomération). Cette théorie montre l'influence de la localisation sur les profits qu'un producteur peut tirer de son activité.

Nous pouvons à partir de cette théorie retenir quelques facteurs importants de localisation. Toutes fois, un facteur de localisation est un élément pris en compte lors du choix de l'implantation. Il peut intervenir à divers moments du processus de décision : sélection des alternatives, comparaison des alternatives ou du choix final. Il est composé d'aspects quantitatifs (ex : coût des investissements) et d'aspects qualitatifs (ex : spécificité du milieu).

Le choix d'implantation des activités économiques est le résultat d'un compromis et d'options parmi un nombre plus ou moins grand de facteurs dont le poids et la diversité varient d'une situation à l'autre. « On choisit ce qui convient le mieux à partir de ce que l'on veut et en fonction de ce qui est disponible » (MERENNE-SCHOUMAKER, 2003). A cet effet, la localisation des activités économiques est influencée par les caractéristiques des établissements et par les caractéristiques des territoires (figure ci- dessous).



Source : Merenne-Schoumaker, La localisation des industries, 1991

Figure 2: Les déterminants d'une localisation des espaces récréatifs

La figure 2 montre que la localisation d'une activité est fonction des facteurs qui déterminent l'activité et le milieu dans lequel celle-ci doit être exercée.

Cette théorie s'adapte parfaitement à l'étude de la répartition des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé en ce sens qu'elle facilite la compréhension des facteurs qui déterminent la localisation des espaces de loisirs dans tel ou tel quartier de la ville, et explique la nécessité d'aménagement et, par conséquent, de valorisation de ceux-ci à certains endroits précis. Surtout pour ce qui est des espaces de loisir à caractère lucratif qui ont besoin d'un rapprochement avec le marché de consommation. Elle permettra également de comprendre le pourquoi du regroupement des espaces de loisirs dans le centre administratif de la ville de Yaoundé.

2.1.2.2. La théorie de la diffusion spatiale des innovations

D'après Saint-Julien Thérèse(1985), cette théorie postule que toute activité est le résultat d'un « phénomène d'homogénéisation consécutif à la propagation des activités nouvelles ». Les conditions nécessaires pour que se produise la diffusion spatiale des innovations sont :

- L'apparition en un lieu d'une innovation apte au déplacement et qui puisse s'imposer en tant que tel.
- La capacité du lieu d'apparition de l'innovation à devenir foyer émetteur.
- L'existence d'un milieu d'accueil qui favorise une propagation rapide.

La diffusion des innovations privilégie les canaux de propagation. Elle procède largement par contagion du voisinage.

Cette théorie s'applique à notre recherche en ce sens que l'aménagement et la valorisation des espaces récréatifs font partie des stratégies de mise en valeur et de la promotion de l'espace urbain. La problématique des espaces récréatifs se pose ici d'abord en termes de nécessité pour l'épanouissement d'une population urbaine qui accorde une place de plus en plus prépondérante à ses us et ses habitudes ; et aussi en termes de promotion touristique de la ville étant donné que l'aménagement de certains équipements de loisir comme les aires de sport représente un enjeu majeur dans la promotion d'un tourisme international compte tenu de l'organisation des compétitions de grande envergure.

Cette théorie permet de comprendre que chaque espace récréatif devient un lieu d'attraction susceptible d'engendrer la création et la naissance d'autres espaces similaires ou différents. Elle constitue ainsi un axe de recherche pour des réponses adéquates au problème avéré du faible nombre d'espaces récréatifs dans les villes africaines et camerounaises en l'occurrence, et à celui de la non-valorisation de ceux existants.

2.2 CADRE OPERATOIRE

Notre travail de recherche porte sur le sujet « **valorisation des espaces récréatifs et développement du tourisme dans la ville de Yaoundé** ». L'hypothèse principale qui découle de ce thème est la suivante « **les enjeux touristiques, économiques et environnementaux dans l'aménagement et la valorisation des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé** ». De cette hypothèse, se dégagent deux variables : une variable indépendante (valorisation des espaces récréatifs) et une variable dépendante (développement du tourisme).

2.2.1 Variable indépendante ou cause

C'est la caractéristique physique et sociale qui, par suite d'une intervention ou d'une manipulation pratiquée par le chercheur, prend certaines valeurs. Dans le cadre de cette recherche, cette variable se rapporte à la valorisation des espaces récréatifs. Elle est déclinée en dimensions et indicateurs.

Tableau 2: Opérationnalisation de la variable indépendante

Variable	Dimensions	Indicateurs
Valorisation des espaces récréatifs	Physique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ bancs publics ➤ Éclairage public ➤ point d'eau ➤ climatisation ➤ numérotation des sièges ➤ aires de jeux ➤ aires de stationnement ➤ pelouses ➤ toilettes ➤ Clôture ➤ sentiers pavés ➤ jeux d'eau ➤ mobilier ➤ superficie des structures ➤ restauration
	Politique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ typologie d'acteurs impliqués ➤ plan d'urbanisation ➤ plan d'occupation des sols ➤ schéma directeur d'urbanisme
	Économique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ nombre de visiteurs ➤ nombre de boissons consommés ➤ recettes générées ➤ nombre de tickets vendus ➤ taxes ➤ impôts ➤ rémunération
	environnementale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ pictogrammes ➤ répartition spatiale ➤ qualité des matériaux utilisés ➤ collection des ordures ➤ reboisement

2.2.2 Variable dépendante ou effet

C'est le comportement que reflète la variable indépendante, celui que le chercheur étudie et explique. Dans notre étude, cette variable représente le développement du tourisme. Elle sera aussi déclinée en dimensions et indicateurs.

Tableau 3: Opérationnalisation de la variable dépendante

Variables	Dimensions	Indicateurs
Développement du tourisme	Économique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ budget alloué ➤ dépenses engendrées ➤ investissements ➤ bénéfices dégagés ➤ nombre d'emplois créés ➤ rémunérations des personnels ➤ recettes communales ➤ recettes générées ➤ recettes fiscales
	Infrastructurelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ nombre d'hôtels ➤ nombre d'espaces récréatifs
	Socioculturelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ type d'espaces récréatifs créés ➤ type de culture valorisé cultures ➤ Nombre de visiteurs ➤ Type de visiteurs
	Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombres d'espaces verts créés ➤ Nombres de parcs ➤ Nombre de zoo

2.3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

D'après le petit Larousse, la méthodologie est définie comme une étude systématique, par observation, de la pratique scientifique, des principes qui la forme et des méthodes de recherche qu'elle utilise. Dans le cadre de notre travail, la vérification de nos hypothèses de recherche nous aura tout à tour, conduit à utiliser dans un premier temps une méthodologie générale plus théorique. Puis à utiliser une méthodologie plus empirique en second lieu. Il est important de distinguer les outils utilisés parce qu'ils jouent un rôle à chaque niveau d'étude que nous allons mener.

2.3.1. Application méthodologique

Pour réaliser cette étude, nous avons adopté plusieurs approches méthodologiques de collecte et de traitement de données variées en fonction des matériaux sous la main et du résultat sollicité.

2.3.2. Méthodologie générale

Dans le but de vérifier les hypothèses formulées au départ, nous nous sommes fondé sur une méthode qui privilégie la démarche hypothético-déductive

La démarche hypothético-déductive consiste à formuler des hypothèses comme point de départ et à partir de là, de les tester, les confronter, afin de les confirmer ou de les infirmer au terme du processus de recherche. C'est la démarche adaptée pour analyser les espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé, de comprendre les enjeux touristiques, économiques et environnementaux de l'aménagement et de la valorisation des espaces récréatifs dans les villes camerounaises et africaines. D'un point de vue général, nous envisageons de confronter les hypothèses de départ à la réalité afin d'en vérifier la pertinence et le cas échéant d'y apporter des rectificatifs. Ce choix est guidé par une vision à la fois théorique et pratique qui sera, nous le souhaitons, améliorée de par la pratique des choses (c'est-à-dire le contact avec le terrain et les observations) et l'essai de théorisation qui en découlera.

2.3.3. Méthodologie spécifique

Notre étude est de nature évaluative, analytique et prospectrice, qui concilie le quantitatif au qualitatif tant dans la collecte qu'au niveau de l'analyse des données. L'évaluation portera sur l'examen quantitatif et qualitatif des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé, leur localisation et leur fonctionnement. L'analyse portera sur l'offre quantitative et qualitative, la localisation, la fréquentation, la maintenance, la rentabilité, ainsi que les mesures institutionnelles et législatives prises à cet effet. La prospection quant à elle, concerne les pistes de solution et des propositions techniques et financière pour l'aménagement des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé

En dehors de la méthodologie générale, nous nous sommes servi d'une méthodologie d'enquête en 4 étapes : l'exploitation et l'analyse documentaires, la collecte des données sur le terrain, le traitement et l'analyse des données recueillies et enfin la rédaction fin proprement dite.

2.3.3.1. La collecte des données

Elle a consisté au rassemblement des données secondaires et primaires au travers d'une recherche documentaire et d'enquêtes de terrain fastidieux.

2.3.3.2. Recherche documentaire

La première étape de la méthodologie est la recherche documentaire. Elle consiste à faire une revue de la littérature à partir de l'ensemble des ouvrages se rapportant à notre thème fin de mieux cerner notre sujet de recherche. Cette recherche documentaire s'articule autour de la lecture des travaux scientifiques ayant traité de l'aménagement et de la valorisation des différents espaces récréatifs qui s'approchent de notre thème de recherche, des documents administratifs y afférents et surtout des travaux de terrain.

L'ensemble de ces documents ont permis d'élaborer la problématique, les questions de recherche, les objectifs de recherche et des hypothèses de recherche. Dans le même sillage, cette recherche documentaire a aidé au choix des théories sur lesquelles s'appuient nos analyses afin de mieux comprendre le contexte scientifique dans lequel cette étude s'inscrit.

Elle commence deux semaines après la validation du sujet de recherche au cours d'un séminaire tenu le 16 janvier 2015 dans la salle 28 de l'École Normale Supérieure de Yaoundé en la présence des enseignants du département de Géographie de la dite école. Elle s'est poursuivie jusqu'à la fin de la rédaction de notre mémoire voir même plus. De ce fait nous avons parcouru plusieurs centres de documentation et des bibliothèques parmi lesquels : La bibliothèque centrale de l'université de Yaoundé I, celle de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH), celle du Département de Géographie de l'Université de Yaoundé I, et celle de l'École Normale Supérieure de Yaoundé (ENS), de l'INJS, le centre de documentation de la Communauté Urbaine de Yaoundé (CUY), celle du Département du tourisme à l'Université de Yaoundé I sans oublier le centre de documentation du Ministère du Tourisme et des Loisirs et bien d'autres. Il faut aussi noter que, les services de la Communauté Urbaine et des Communes d'Arrondissement de la ville nous ont permis d'avoir des informations par rapport aux projets d'aménagement des espaces récréatifs dans la ville. Il en est de même du BUCREP qui a mis à notre disposition des données statistiques sur l'évolution de la population de la ville de Yaoundé et de l'INC dont l'apport a été de nous fournir des informations cartographiques de notre zone d'étude en rapport avec notre thème de recherche.

A ces centres de documentations et de bibliothèques, s'ajoutent des informations obtenues au travers des bibliothèques numériques disponibles sur internet. Ils 'agit principalement de Google Earth, Google Scholar et mémoire online

2.3.4. Travaux de terrain

Ils ont débuté dès la validation et le cadrage de notre sujet. Comme l'indique le titre de cette sous partie, il s'agit pour nous de faire des descentes sur le terrain. Les premiers contacts avec notre terrain d'étude commencent avec l'observation de notre zone d'étude afin d'obtenir les informations pouvant faciliter l'analyse et la compréhension de notre sujet de recherche. L'essentiel des informations recueillies sur notre sujet a été obtenu au cours des entretiens et des enquêtes par questionnaire

2.3.4.1. Les entretiens

Ils concernent les institutions étatiques, les Collectivités Territoriales Décentralisées et les responsables des espaces récréatifs.

Pour ce qui est des institutions étatiques, il s'agit des ministères notamment le ministère des arts et de la culture (MINAC), du ministère du tourisme et des loisirs (MINTOUL), le ministère de la jeunesse et de l'éducation civique (MINJEC), et du ministère l'administration territoriale et de la décentralisation (MINATD). Ce qui nous a ainsi permis d'avoir des informations sur les lois, les textes, circulaires ou arrêtés pouvant régir la politique d'aménagement des espaces récréatifs au Cameroun.

Au niveau des CTD, les entretiens ont été faits auprès du directeur du service parcs et jardins de la CUY, ainsi que les chefs de services culturels et des loisirs dans les différentes Communes d'Arrondissements de la ville de Yaoundé. Ces entretiens dans les différentes CTD nous ont permis d'avoir un aperçu sur la répartition et l'effectif des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé et sur les relations qui existent entre les différents acteurs.

La dernière phase des entretiens quant à elle s'est déroulée auprès des gérants de certains espaces récréatifs de la ville de Yaoundé. Ici nous avons pris connaissance du fonctionnement et des difficultés de gestion de ces espaces.

De manière générale, tous ces entretiens ont été admis à l'aide des guides semi-directifs. En effet, tout en cadrant les réponses aux questions du guide, les entretiens semi-directifs laissent la possibilité à nos interlocuteurs de nous fournir d'autres informations pouvant permettre une meilleure compréhension du sujet.

2.3.4.2. Le questionnaire

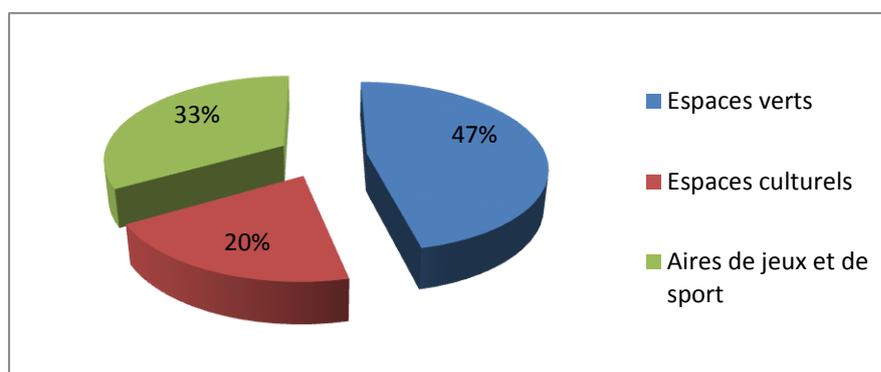
Il permettra surtout d'examiner et mesurer l'impact socioculturel et économique de l'aménagement et de la valorisation des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé. Le questionnaire ici s'est adressé aux visiteurs des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé.

2.3.4.3 Échantillonnage

L'échantillonnage est une opération qui consiste en la sélection d'un échantillon en vue de la réalisation d'une étude statistique.

Le choix de notre échantillon a nécessité la combinaison de deux techniques d'échantillonnage : l'échantillonnage par grappe et l'échantillonnage aléatoire simple. La population mère sur la base de laquelle nous avons choisi notre échantillon est celle se trouvant au sein des espaces récréatifs ayant été recensés.

Compte tenu de la multitude et de la diversité des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé, il a été question pour nous de constituer à partir d'un échantillonnage des différentes grappes dans lesquelles seront menées les enquêtes. Nous avons ainsi pu retenir la répartition ci-dessous :



Source : Enquête de terrain 2016

Figure 3 : Répartition de la population mère

A l'issu de cette répartition en grappe, un échantillonnage aléatoire simple et sans remise a été mené. Il consiste à interroger les individus au hasard au sein de chaque groupe étant donné que les espaces de loisirs sont des places publiques auxquelles s'applique cette technique d'échantillonnage. Nous avons obtenu le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : échantillonnage

Grappe d'enquête	Population enquêtée
Espaces verts	57
Espaces culturels	28
Aires de jeux/sports	43
Total	128

Source : Enquête de terrain 2016

2.3.4.4. Traitement et analyse des données

Après la collecte des données sur le terrain, il s'agit pour nous de les dépouiller, les traiter, les analyser et les interpréter. C'est le dépouillement manuel et numérique qui concerne le traitement des données et informations collectées à travers, des entretiens et de la recherche documentaire. Par contre, les questionnaires ont été minutieusement dépouillés quantitativement et qualitativement suivant les techniques de traitement numérique des données en deux temps :

La première phase concernait la conception d'un masque de saisie des données brutes issues du terrain à partir d'une fiche techniquement élaborée et conçue sur le logiciel SPSS version 20. Ceci nous a permis de rendre la saisie plus rapide et efficace. En effet, ce masque de saisie effectue un contrôle de saisie automatique à l'aide des programmes qui y sont intégrés.

La deuxième phase a consisté à introduire les données collectées dans le masque de saisie. On a obtenu à la fin une base de données sous formes de tableaux de fréquence croisées avec les valeurs traitées que l'on a ensuite consolidées au format Excel. L'analyse s'est faite avec les logiciels SPSS 20 et Excel

Après l'obtention de ces tableaux, plusieurs graphiques illustrant certains faits de notre étude ont été automatiquement générés afin d'être soumis à notre analyse et interprétation, avant leur usage dans notre travail.

2.3.4.5. Traitement des données cartographiques

La carte tout comme les données numériques, font également l'objet d'un traitement numérique particulier. Ainsi, grâce à l'INC qui a mis à notre disposition une base de données cartographique sur les différents arrondissements de notre zone d'étude, nous avons ainsi pu réaliser quelques cartes importantes. Cette réalisation s'est faite par le biais des logiciels tels que ARC GIS, QUANTUM et ERDAS pour la réalisation des cartes.

En outre, grâce au logiciel SIG et à partir des données de terrain uniquement traitées, nous avons pu réaliser plusieurs cartes entre autres celle qui nous a permis de spatialiser au mieux le nombre d'espaces récréatifs aménagés dans la ville de Yaoundé.

Les cartes photographiques dont nous avons besoin dans cette recherche, sont pour la plupart des clichés que nous avons réalisés au cours de nos descentes sur le terrain.

Un schéma récapitulatif de la démarche méthodologique utilisée dans le cadre de notre étude est consigné dans le schéma simplifié ci-dessous :

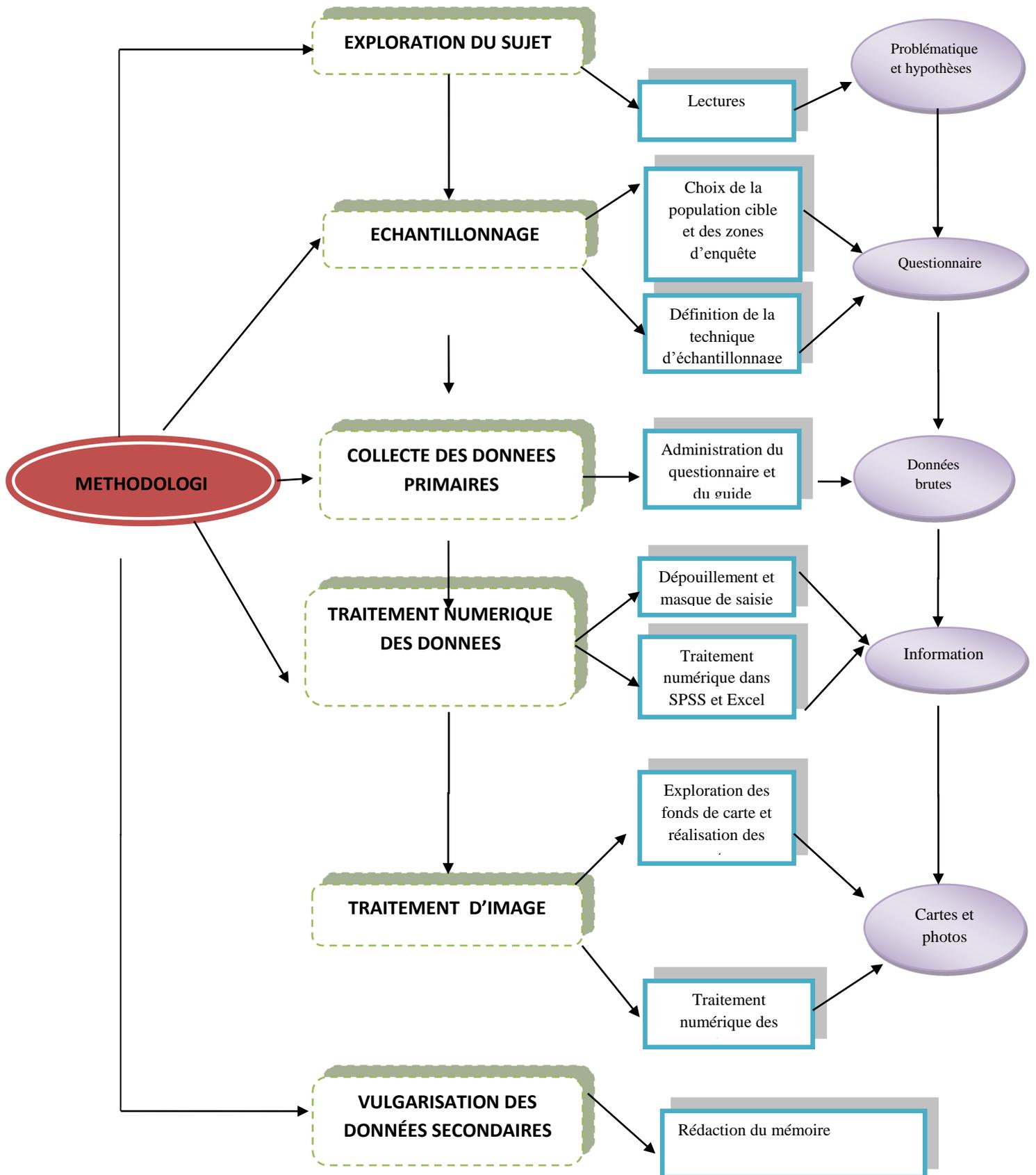


Figure4 : Schéma synoptique de la méthodologie de recherche

2.4. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Malgré notre volonté et nos efforts, notre travail a été heurté à de nombreuses difficultés. Celles-ci ont non seulement retardé l'avancé de nos travaux, mais aussi entravé quelque peu la qualité des résultats.

2.4.1 Difficultés liées à la recherche documentaire

Cette phase de recherche documentaire a été marquée par la rareté des documents traitant de notre sujet. Il nous a été assez difficile d'avoir accès aux documents dans certaines bibliothèques. En effet si la problématique autour des espaces verts en milieux urbain est abordée de manière générale par des auteurs, il reste que la prise en compte générale des loisirs publics reste très peu concernée par ces nombreuses publications. Dans le même sillage, les visites des centres de documentation se sont révélées très difficiles à cause de l'absentéisme des responsables ces services. Il faut aussi noter qu'il a fallu s'abandonner dans certaines bibliothèques de la place et en même temps en ligne pour avoir accès à des documents. Ceci ne nous a pas permis d'avancer avec nos travaux tel que prévu par le chronogramme que nous avons au préalable défini

2.4.2. Difficultés liées aux travaux de terrain

Sur le terrain, les difficultés rencontrées concernaient dans un premier temps l'étendue de notre zone d'étude à savoir le département de Mfoundi et ses sept arrondissements, qui compte environ vingt-deux mille hectares (22000 ha) et dont tous ne disposent pas d'espaces récréatifs. A ceci s'ajoutent le mutisme de certains informateurs qui, malgré la présence de notre attestation de recherche nous a posé d'énormes ennuis dans l'accès des informations au niveau des Communes d'arrondissement, surtout en ce qui concerne les chiffres liés aux financements. D'autres difficultés se sont posées au niveau de l'accès aux infrastructures qui étaient en chantier comme le stade omnisport, le stade militaire et le monument de la réunification qui ne sont pas encore opérationnel en ce moment. En effet, le contexte ambiant de « l'opération épervier » a scellé les lèvres de certain informateurs à chaque fois que nous évoquions le mot »budget ».

Dans un second ordre, nous avons été confrontés à des difficultés financières. Le manque de moyens financiers ne nous a pas vraiment permis d'atteindre parfaitement nos objectifs. Car, il nous fallu parcourir à pieds ou à moto les multiples descentes sur le terrain d'où de nombreux retards accumulés sur le chronogramme prédéfini.

Sur le plan académique, l'emploi de temps de l'ENS et les délais requis pour le dépôt des mémoires nous ont donnés une marge de temps étroite, pour concilier notre recherche, les cours et le stage pratique.

2.5. STRUCTURE DU MÉMOIRE

Notre travail de recherche s'articule autour de trois grandes parties chacune subdivisée en deux chapitres.

La première partie porte sur le cadrage général de l'étude et l'approche méthodologique. Dans cette partie, le chapitre premier porte sur le cadrage général du sujet afin de mieux l'aborder. Le chapitre deuxième quant à lui présente l'approche méthodologique utilisée pour la collecte, le traitement et la production des informations fiables et utiles à la réalisation de notre étude.

La deuxième partie consiste en la recherche et l'exploitation des données. Dans le chapitre trois, il est question de faire un état des lieux des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé. Le chapitre quatre présente et analyse les actions liées à l'aménagement et à la valorisation des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé.

La troisième et dernière partie de notre travail porte est aussi constituée de deux chapitres. Ceux-ci sont consacrés aux problèmes liés à l'aménagement des espace récréatifs dans la ville de Yaoundé au chapitre cinq et à la critique des résultats et aux suggestions au chapitre six.

**DEUXIÈME PARTIE : RESTITUTION ET EXPLOITATION
DES DONNÉES**

Cette partie présente la dynamique des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé. Elle s'articule autour de deux chapitres à savoir : l'état des lieux des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé et les actions liées à l'aménagement et à la valorisation des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé.

CHAPITRE 3 : ÉTAT DES LIEUX ET CARACTÉRISATION DES ESPACES RÉCREATIFS DANS LA VILLE DE YAOUNDÉ

Il sera question pour nous dans ce chapitre de présenter avant toute chose que la typologie des espaces récréatifs qu'on retrouve dans la ville de Yaoundé est très diversifiée, ensuite de montrer que cette diversité d'espaces récréatifs, s'ajoute une diversité d'acteurs qui interagissent dans l'aménagement de ces espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé.

3.1. TYPOLOGIE DES ESPACES RECREATIFS

La ville de Yaoundé compte une diversité d'espaces récréatifs. Mais ceux qui retiennent notre attention sont entre autres les espaces verts, les aires de jeux et de sport, les espaces culturels. Les grands groupes suscités se présentent ainsi différemment suivant la nature du site :

3.1.1. Les espaces verts

La typologie des espaces verts dans la ville de Yaoundé est très diversifiée. Mais on peut retenir, pour les classer, certains critères relatifs à la superficie, à la localisation, au degré d'aménagement, à la fonction et à la valeur patrimoniale ou historique. Dans le cadre du présent travail, nous avons adopté une typologie adaptée à la ville en se basant sur des caractéristiques majeures des types d'espaces verts rencontrés dans ou au voisinage de la ville de Yaoundé, même si les définitions restent conventionnelles. On distinguera quatre catégories d'espaces verts à savoir :

- **Les espaces verts quotidiens** qui sont ceux que l'utilisateur a sous ses yeux, tout près de chez lui ou de son lieu de travail et dont les objectifs sont essentiellement l'attrait décoratif et accessoirement attractif. On peut citer entre autre : Les squares et jardins publics, les bois, les forêts urbaines et les parcs zoologiques et botaniques.
- **Les espaces verts optiques** qui sont des décorations des voies d'accès, des accotements des échangeurs autoroutiers, des îlots directionnels, des rues piétonnes, des boulevards etc. Ici on n'y retrouve pas de tracé de promenade.
- **Les espaces verts d'accompagnement** : ils renvoient aux surfaces plus restreinte que les places, certains carrefours circulaires sont plantés. Ces plantations sont généralement considérées comme des arbres d'alignement. Certains sont équipés par un mobilier en fonction de la taille du rond point. Se sont ici de grands ensembles, des monuments, des édifices publics etc.
- **Les espaces verts sportifs et de randonnées** : ils sont le plus souvent implantés extra muros à cause des surfaces d'emprise et dont les objectifs essentiellement de détente nécessite un déplacement spécifiques. Nous pensons ici aux terrains de sport, aux coulées vertes et aux forêts.

Dans le cadre de notre étude, nous nous limiterons aux espaces verts quotidiens qui sont ceux là qui sont plus privilégiés dans les politiques d'aménagement des espaces verts.

3.1.1.1. Les espaces verts quotidiens

Comme nous l'avons énoncé plus haut, c'est cette catégorie d'espaces verts dont les objectifs sont essentiellement décoratifs et accessoirement récréatifs. On n'y distingue à cet effet :

- **Les jardins publics et les squares**

Un jardin (de l'allemand " garten " signifiant "enclos") est un espace extérieur généralement clos où on y cultive et on y entretient différents types de plantes (ornementales, fruitières, légumes ...etc.). Le jardin public est un espace vert urbain aménagé avec les outils de la ville, souvent un espace résiduel apparu après la construction d'équipements ou de logements. Le jardin public se distingue du parc par le caractère construit de son paysage et de sa végétation. Sa superficie varie entre 5000 m² et 5 à 10 ha

Les jardins publics et les squares sont des espaces verts aménagés sur des terrains publics en milieu urbain par la CUY. Ils ont cette particularité de disposer des petits gazons, des fleurs qui servent d'ornement, des arbres fruitiers et d'un espace réservé aux jeux et au divertissement. Ils peuvent être clos tout comme ils peuvent avoir des allées pour faciliter l'accès (CUY, 2015). Ce sont les espaces verts les plus répandus dans la ville de Yaoundé. Ils sont aménagés au niveau des carrefours, des ronds points, le long des rues etc. telles que la montre la planche 1 ci dessous. La présence des jardins publics donne à la ville un paysage pittoresque en même temps ils assurent le bien-être des populations. En général, leur composition fait intervenir les allées promenades, les plantations arborées et arbustives, la circulation piétonne, le mobilier urbain léger...



Source : A. R. NKE, avril 2016

Planche photographique1 : les types de jardins publics et squares aménagés dans la ville de Yaoundé

A=jardin public à la voirie municipale, 16 avril 2016 à 11h 47

B=square au quartier Nkolbisson, le 13 avril 2016 à 14h17

C=jardin public au rond point Nkolbisson, le 13 avril 2016 à 13h45

D=square au carrefour Emia, le 24 avril 2016 à 15h08

Cette planche nous présente des exemples de jardin public et square aménagés dans la ville de Yaoundé. Il s'agit, en effet, des efforts faits par la CUY dans l'aménagement des jardins publics. C'est là une conciliation de la lutte contre la dégradation de l'environnement et la nécessité de créer un cadre agréable et reposant pour les populations de la ville de

Yaoundé. Ces derniers sont caractérisés par des équipements tels que : le gazon, des bancs, des plantes exotiques et d'ornement, des grottes à fontaine. Ils ont généralement trois ou quatre voies d'accès

- **Les forêts urbaines**

Les forêts urbaines sont de larges étendues de terrain occupées principalement par de grands arbres, des arbustes, arbrisseaux et des plantes diverses. Pour **MURPHY(1998)**, la présence des forêts urbaines dans la ville est un facteur de développement des loisirs et d'épanouissement psychologique des populations. Il montrait ainsi que la forêt offre des services non seulement écologiques, mais aussi sociaux et psychologiques aux populations soumises aux pressions de tout genre. Elles constituent également un point essentiel de l'aménagement du territoire par son rôle économique, de sauvegarde de la biodiversité, de l'harmonie des paysages qu'elles assurent, et de la part importante qu'elles prennent dans les loisirs des populations urbaines.

Dans chaque aménagement, le végétal garde un rôle d'acteur de l'aménagement à cause de son statut d'être vivant et reste aussi un facteur créatif à tous les niveaux. Ainsi, les végétaux peuvent créer des rythmes ou des contrastes par leur ombre, leur volume et leurs couleurs. Il s'agit de formations végétales spontanées ou aménagées caractérisées par la prédominance des arbres et du faible éclaircissement du sol comme le montre la planche ci-dessous :



Source : A. R. NKE, avril 2016

Planche photographique 2 : Les forêts urbaines

A= Forêt urbaine du Premier échangeur à Ahala, le 28 Avril 2016 à 10h20 ; B= Forêt urbaine n°2 de Nkolbisson, le 13 Avril 2016 à 14h41.

Cette planche présente des forêts urbaines dans la ville de Yaoundé. Ils font partie des espaces les plus appropriés pour se recréer d'une certaine manière. Le choix de ces deux forêts urbaines dans le cadre de notre étude se justifie par le fait qu'elles regroupent également les différentes espèces d'arbres de la zone équatoriale tel que les eucalyptus sur la planche photographique suivante qui peuvent être des espèces attractives pour d'éventuels

touristes. Par conséquent l'utilisation de ceux-ci peut générer des revenus qui peuvent contribuer pour un meilleur aménagement de ces derniers.

- **Les bois urbains**

Les bois sont des étendus de terrain de petite ou de moyenne dimension occupées principalement d'arbres. Ils sont le plus souvent équipés d'un certains nombre de services tels la restauration et ont à leur sein plusieurs variétés de loisirs. C'est le cas du bois Sainte-Anastasie au carrefour Warda dans la CAY II qui offre plusieurs services aux usagers. Ils contribuent non seulement à l'embellissement de la ville, mais aussi à offrir un cadre de vie adéquat aux Yaoundéens de plus en plus nombreux. La diversité des services qu'on n y retrouve ainsi que la variété des espèces végétales font de ces espaces des sites touristiques.



Source : A. R. NKE, mars 2016

Planche photographique 3 : Le bois Sainte Anastasie

A= Étang ; B = Statue du penseur ; C =Restaurant ; D =Bancs publics (Mars 2016)

La planche photographique 3, nous montre que le que le sous- bois Saint Anastasie est constitué de plusieurs équipements et service dont l'attractivité est variable. Nous avons entre autre :

L'étang : La communauté urbaine de la ville de Yaoundé dans sa stratégie de développement du secteur de loisirs s'est lancée dans la mise en place des étangs de poissons dans les différents parcs et bois. C'est le cas de celui du sous bois Saint Anastasie. Dans ce dernier, on trouve des poissons tels que les tilapias, de silures. Il faut aussi noter que si cet étang attire autant de visiteurs, c'est parce que la plupart de ceux qui y viennent veulent s'amuser en observant les poissons vivants qu'ils ont l'habitude de consommer.

La statue du penseur : Selon les responsables du parc, dans un contexte de recherche de la croissance économique, la recherche fait partie des piliers de cet objectif. En effet, afin de divulguer les objectifs de la communauté urbaine au sein de la population de la ville, il fallait un élément assez concret. On dira alors que la communauté urbaine de Yaoundé en faisant érigée cette statue, montre qu'elle est là pour travailler et trouver des solutions aux problèmes des populations de la ville de Yaoundé. Tous ces éléments attirent chaque jour des centaines de visiteurs.

Le restaurant : Il accueille chaque jour de nombreux visiteurs ou clients .S'intéressant sur les raisons qui poussent tout ce monde à venir dans ce restaurant, il en est ressorti que c'est le cadre semi naturel de l'espace qui les attire tant. De même, les populations ou les clients du restaurant du sous bois sainte Anastasie avouent que venir ici leur permet non seulement de se restaurer, mais aussi de se distraire. De manière générale, et surtout pour des familles qui visitent le sous bois, la première étape est le parcours du site avant de s'installer dans l'une des trois salles du restaurant.

Les bancs publics : Le bois Saint Anastasie se révélant être une ère de repos de plus en plus prisée, il s'est avéré indispensable et même nécessaire d'y installer des bancs publics. Et ceux-ci sont le plus souvent tous pris au point où il vient souvent à y manquer des places assises.

Si les forêts urbaines sont devenues des espaces de loisir dans la capitale du Cameroun, elles constituent également un cadre pour se reposer. En effet, les populations des villes sont généralement soumises à de multiples tensions au quotidien. Les multiples pollutions, les tensions en entreprise et bien d'autres éléments stressants. Ainsi, on retrouve très souvent des personnes qui viennent dans ces forêts pour leur calme dont leur caractère reposant. Il faut aussi ajouter que ces forêts n'attirent pas simplement des Yaoundéens. Dans ce sillage, les responsables par exemple du sous bois sainte Anastasie affirment recevoir beaucoup de touristes étrangers.

- **Les jardins botanique et zoologique**

Il s'agit des jardins culturels. Un jardin culturel a une composition architecturale et végétale qui, du point de vue de l'art, présente un intérêt public. Les questions qu'il faut poser pour classer un jardin comme étant culturel deviennent alors: Qu'est ce qui constitue la valeur patrimoniale du jardin? Quelle est sa valeur d'usage ? De quoi témoigne-t-il ? Comment en évaluer la culturalité ? En résumé, un jardin est classé monument culturel lorsqu'il est considéré important de le conserver dans le patrimoine

national pour les souvenirs qui s'y rattachent ou pour sa valeur artistique. A Yaoundé, Le plus important et le seul est Le parc zoo botanique de Mvog-Béti, jardin hérité, mais constamment rénové tout en conservant sa composition architecturale (murs historiques, fontaines...) et ses espèces végétales. C est aussi une source de revenue grâce aux nombreux visiteurs qui viennent s'y récréer.

À cet effet, le parc zoo botanique est de Mvog-Béti tout d'abord considéré comme étant un espace vert dans la mesure où le végétal constitue un point essentiel de l'aménagement de cet espace par son rôle économique, touristique, de sauvegarde de la biodiversité et de l'harmonie du paysage. Le jardin zoo-botanique de Mvog-Béti, qui en plus récence les essences forestiers de première catégorie telles, le Moabi et, l'Iroko pour ne citer que ceux-là. Il présente aussi les différentes espaces fauniques que compte le Cameroun telles les lions, les crocodiles, les babouins etc. Cet espace de 2,0647 ha bien que créé en 1951 par un particulier (Mr Pfeiffer), a été rétrocédé à l'administration camerounaise en 1971. Réhabilité et placé sous la tutelle du ministère de l'environnement et des forêts en 1992, il regroupe en son sein plusieurs types de loisirs un centre de loisirs modernes doté d'un restaurant-bar, un musée, une boutique de souvenir présentant les objets d'art camerounais, une piscine, une aire de jeux pour enfants et une autre aire de jeux où les parents peuvent expérimenter les jeux camerounais tel le Songo.



Source : A.R NKE, 2016

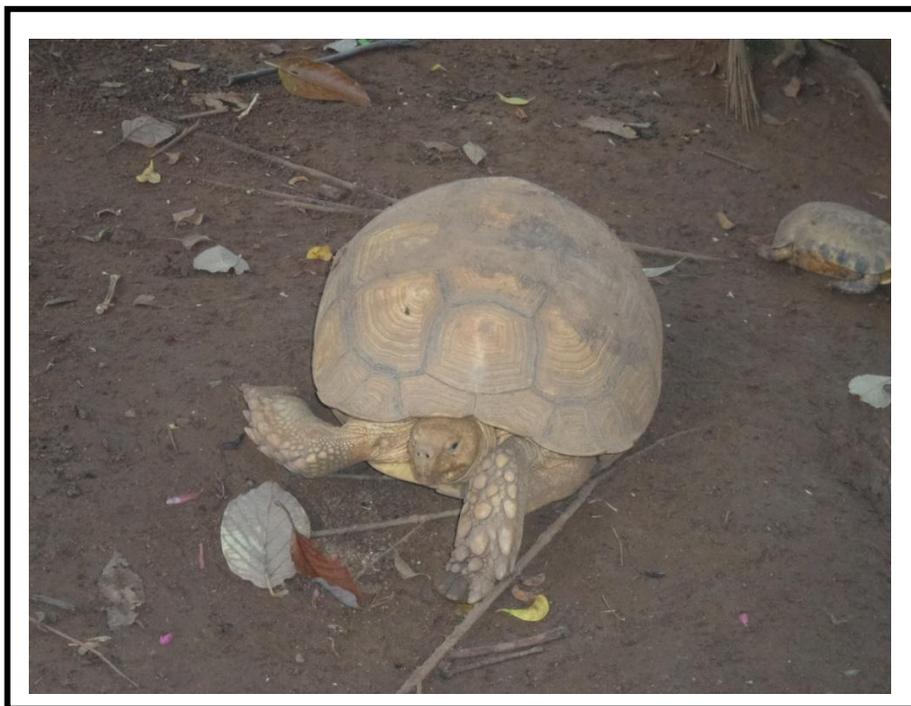
Photo1 : L'iroko au parc botanique et zoologique de Mvog-Béti



Source : A.R.NKE 2016

Photo 2 : le Moabi au parc botanique et zoologique de Mvog-Béti

Se sont aussi de grands ensembles d'attraction, de loisir et de spectacle qui proposent des activités d'animaux (photo 3 et 4)



Source : A.R. NKE, 2016

Photo 3 une tortue marine au parc zoologique et botanique de Mvog-Béti



Source : A.R .NKE, 2016

Photo 4 : Un Babouin au parc zoologique et botanique de Mvog-béti

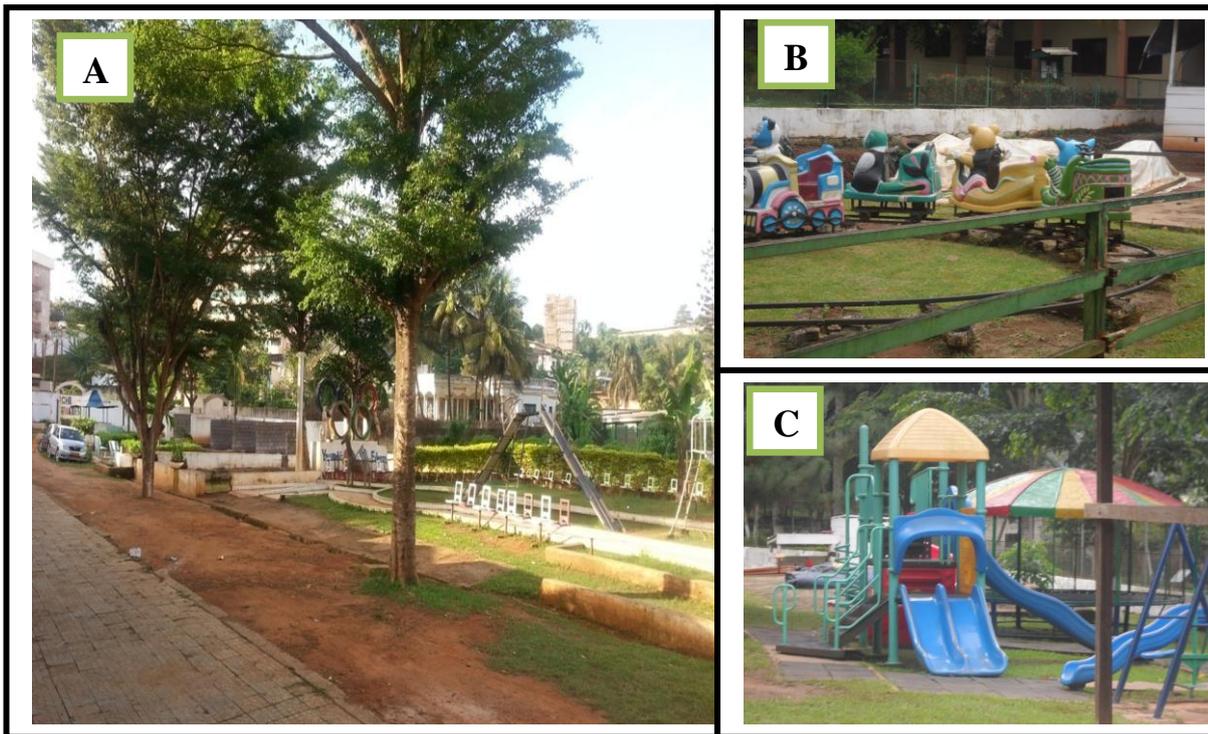
Les photos 1,2, 3 et 4 nous présentent la diversité d'espèce animale et végétale qu'on retrouve dans le parc de Mvog-Béti .ceux ci sont à cet effet une source d'attraction pour l'expansion du tourisme urbain.

3.1.2. Les aires de jeux et de sport

Ils diffèrent les uns des autres suivant le type de divertissement. On distingue ainsi : les parcs socio culturels et éducatif, les manèges, les complexes multisports et les terrains

3.1.2.1. Les parcs socio culturels et éducatifs

Encore appelés manèges, se sont des aires de jeux dans lesquels différents jeux pour enfant sont installé Il s'agit d'abord des jardins d'enfants, lieux destinés aux enfants en âge préscolaire (dès 3 ans et jusqu'à leur scolarisation). Il permet à l'enfant de découvrir la vie en collectivité. En principe, un jardin d'enfants accueille des enfants qui sont autonomes pour les besoins de la vie quotidienne: manger, boire, aller aux toilettes. Il se distingue de l'école maternelle en accueillant des enfants plus jeunes, mais ce n'est ni une crèche ni une garderie. Ces espaces doivent donc offrir une qualité viable sur le plan de l'hygiène, de l'ombrage et de la sécurité. Les revêtements de sol sont légers. Un mobilier urbain minimum y est intégré : (planche5) équipement pour jeux d'enfants, bancs, corbeilles, éclairage...etc. On en recense 11 dans la ville de Yaoundé.



Source : A.R.NKE Mai 2016

Planche photographique 4: Aires de jeux pour enfant

A= aire de jeu du parc kiriakides, B= aire de jeu du zoo de Mvog-Béti

Cette planche photographique montre un espace équipé de balançoires et de toboggans. Ces équipements rendent le parc plus attractif pour les plus petits qui viennent s'y récréer.

3.1.2.2. Les complexes multisports

Les complexes multisports sont des aires de sport où l'on retrouve une diversité d'équipements sportifs. C'est le cas du palais polyvalent des sports et du club sur la planche 6 ci-dessous.



Source : A.RNKE, avril 2016

Planche photographique 5 : des complexes sportifs à Yaoundé

A=palais polyvalent des sports Warda

B=club France à éfoulan

Cette Planche photographique nous présente le complexe sportif de Warda dénommé Palais des Sports et le club France. Ces infrastructures comme l'indique leurs noms accueille de nombreux évènements sportifs régionaux et sous-régionaux, des compétitions sportives diverses internationales. De plus, il abrite de temps à autre des évènements à caractère culturel.

Par ailleurs, en dehors du palais des sports, l'on dénombre au sein de la ville de Yaoundé d'autres infrastructures sportives telles que le mini-complexe sportif Yannick Noah, le complexe sportif de la paroisse Christ Roi de Tsinga et le parcours Vita entre autres.

3.1.2.3. Les stades informels

Pour ce qui est des aires de sports, certaines CAY ont aménagé les terrains de football, qui peuvent dans certaines circonstances accueillir d'autres sports. Ces terrains considérés comme stades municipaux sont de différentes catégories. Il y a d'une part les stades de première catégorie, qui ont les dimensions conformes. Se sont des stades susceptibles d'accueillir les compétitions régionales et parfois nationales. Ces derniers sont les plus répandus dans la ville de Yaoundé. C'est le cas du stade malien présenté ici sur la photo 5 ci dessous. Et d'autre part des stades municipaux qui, bien que respectant les dimensions requises pour un terrain de football, sont simplement des parcelles de terrain nivelés et dont les goals font office des seuls équipements du dit stade



Source : A. R.NKE, Mars 2016

Photo 5 : Terrain de football précaire au quartier Anguissa (Stade Malien) ;

La photo ci-dessus nous présente une certaine catégorie de stade de football ici dont les dimensions ne cadrent pas avec celles reconnues par la réglementation. Ici le gazon n'existe pas, pas les vestiaires où les joueurs peuvent changer leurs vêtements, encore moins de place pour les spectateurs. Pour assister aux matchs, les spectateurs se placent le long du trottoir et parfois de la chaussée lorsque l'affluence est grande

3.1.2.2. Les stades omnisports

Dans cette catégorie, on retrouve de grandes aires de sports que compte la ville de Yaoundé et qui peuvent accueillir de grandes compétitions à la fois nationales et internationales. On en distingue un seul dans la ville de Yaoundé qui est le stade omnisport de Mfandena : La photo ci-dessous nous le démontre.



Source : A .R. NKE, Mars 2016

Photo6 : stade omnisport de Mfandena

D'après ces planches et ces photos, l'on note la diversité des aires de sport dans la ville de Yaoundé. Cependant, cette grande diversité cache la précarité de ces infrastructures. À titre d'illustration, nous avons le stade malien situé au quartier Anguissa à Yaoundé. Cette situation de précarité n'est rien d'autre que le reflet de l'absence d'appropriation de l'espace et infrastructures par les populations.

En dehors des différents aires de sport qui apparaissent sur les photos et les planches ci-dessus, nous comptons également les aires de sports du mont Fébé, le terrain de football le caire au quartier carrières ceux de Biyem-Assi lycée d'Etoug-Ebe, le club hippique au quartier Tsinga, le parcours vita et bien d autres.

3.1.3 Les espaces culturels

On retrouve dans cette catégorie des centres culturels parmi lesquels, le palais des congrès, le centre culturel camerounais le musée national et entre autres le boulevard du 20 mai et les bibliothèques.

3.1.3.1 Les espaces culturels à caractère historique

Il s'agit ici d'espaces culturels qui représentent à eux seuls un ou plusieurs événements marquants de l'histoire du Cameroun. Ce sont aussi des espaces qui sont créés pour que les populations gardent en mémoire des dates précises de l'histoire du Cameroun et voire même de la ville de Yaoundé.



Source : A.R NKE, 04 Mai 2016

Planche photographique 6 : Les espaces culturels historiques de la ville de Yaoundé

A = Monument Charles ATANGANA à la voirie municipale ; B = Monument de la réunification de Ngoa- Ekelle.

Cette planche présente les différents monuments qui marquent entre autre l'histoire du Cameroun. Il s'agit ici du monument de la réunification qui représente la réunification des deux Cameroun pour former un . Et du monument Charles ATANGANA le chef supérieur des Ewondo et qui fut une grande figure emblématique dans l'histoire du Cameroun. Ces différents monuments représentent des complexes récréatifs culturels entouré de jardin public et pouvant accueillir des touristes à l'échelle nationale, régionale et internationale.

3.1.3.2 Les espaces culturels privés et les salles de diffusions de spectacles

La majorité des centres de promotion culturelle de la ville sont privés. Ici également il existe une forte diversité ; on y compte les centres de promotion culturelle d'origine ethnique où on regroupe les divers foyers de la ville de Yaoundé : foyer Bamoum, foyer Baham, foyer Balengou, foyers Badjoun à EtoaMeki etc. ces foyers bien que promoteurs des cultures de dites tribus, sont aussi sollicités pour différentes manifestations tels que les mariages, les projections cinématographiques les meetings et bien d'autres.

On y associe également les différentes salles de fêtes de la ville : place saint Josué (omnisports), gastronome (Tsinga), etc. en l'absence des salles de cinéma dans la ville, ces différents foyers et salles de fêtes accueillent à certains moments, les projections cinématographiques, seul moyen de promotion de ce domaine culturel dans la ville de Yaoundé.

Nous avons également recensé dans la ville de Yaoundé, les centres de promotion culturelle appartenant à certaines représentations diplomatiques au Cameroun et qui sont classés dans le rang de salle de diffusion de spectacles. C'est le cas du centre culturel camerounais (CCC) qui s'attèle à la promotion de la culture d'horizons diverses et de l'institut goethe et du centre culturel français (CCF) comme le montre la planche ci-dessous. Ils offrent du spectacle aux populations et quelques fois qui accueillent des expositions d'art plastique, Et ou des performances et aussi des dédicaces.



Source : Cliché NKE Anne Rodrigue

Planche photographique7: Espaces culturels privés

A = Centre culturel Camerounais



Source : Cliché NKE Anne Rodrigue

Planche photographique7: Espaces culturels privés

B= Institut GOETHE

Cette planche nous présente deux centres de promotion culturelle aux seins desquelles l'on rencontre une multitude de service à savoir une bibliothèque, une salle de projection cinématographique et entre autre un restaurant.

Nous venons d'énumérer la typologie d'espaces récréatifs qu'on retrouve dans la ville de Yaoundé. Nous allons dans la sous partie suivante ressortir les différents acteurs qui interagissent dans l'aménagement de ces espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé.

3.2 LES ACTEURS DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES RECREATIFS ET LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

De nombreux acteurs interviennent dans l'aménagement des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé. Ils sont classés en deux groupes à savoir les acteurs institutionnels et les acteurs privés. À eux s'ajoute le cadre réglementaire qui vient rendre effective cette politique d'aménagement des espaces récréatifs à travers des lois et des textes.

3.2.1. Les acteurs institutionnels

La création des espaces récréatifs, comme toute autre politique s'appliquant dans un contexte précis et dans une circonscription territoriale définie est placée sous l'administration de l'État via ses démembrements. Ceux-ci interviennent soit dans l'élaboration des textes, soit dans l'application des textes par le biais de la décentralisation dans une unité territoriale bien délimitée. Cette catégorie d'acteurs est constituée des pouvoirs publics et les Collectivités Territoriales Décentralisées.

3.2.1.1. Les pouvoirs publics

Ces acteurs regroupent les différentes instances des pouvoirs publics qui interviennent essentiellement dans l'aménagement et la mise en valeur des espaces récréatifs de la ville de Yaoundé. Il s'agit ici des différents ministères qui sont le plus souvent nommés par la présidence de la république

Il s'agit principalement du :

➤ Le ministère des arts et de la culture (MINAC)

On lui doit d'une part la gestion et d'autre part l'aménagement des différents centres de promotion culturels.. Il est régi par la loi n°2013/003 du 18 avril 2013 régissant le patrimoine culturel. La présente loi a pour objet de favoriser la connaissance, la conservation, la protection, la valorisation, la promotion et la transmission du patrimoine culturel dans l'intérêt public et dans la perspective du développement durable (art 1.2 de la loi n°2013/003). Son domaine d'intervention est l'inventaire des principales activités culturelles et la promotion de la culture nationale. Dans le cadre de notre travail, nous pouvons citer à cet effet le monument de la réunification où, il travaille dans une certaine mesure en partenariat avec la CUY qui se charge de l'aménagement des espaces verts qu'on retrouve tout autour de la structure. Nous avons entre autre le palais des congrès qui est sa charge et qui est un espace culturel qui offre une diversité de service. C est à la fois une salle de conférence et d'exposition, on n y retrouve aussi des aires de jeux pour enfants et de sports multiple. Tout autour la CUY entre en action avec la mise des espaces verts.

➤ Le ministère des sports et de l'éducation physique (MINSEP)

C'est l'institution chargé de la gestion de tout espace qui entre dans la catégorie aires de sports que compte la ville de Yaoundé. Il a été crée par le Décret n°2005/O98 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Sports et de l'Éducation physique. Il est régi par la loi n°2011/018 du 15 juillet 2011 relative à l'organisation et à la promotion des activités et sportives et la loi n°204/03 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun, qui prévoit l'aménagement des équipements sportifs par les différentes communes (art 85 de la loi n°204/03) et le financement des dépenses d'aménagement des équipements sportifs par l'État (art 78 de la loi n°204/03). Ainsi la loi n°2011/018 du 15 juillet 2011 relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives vise à :

- Instaurer la confiance et une entente mutuelle entre les acteurs du mouvement sportif national dans le respect de leurs droits légitimes ;
- Promouvoir et développer la pratique du sport et de l'éducation physique en milieu ouvert, scolaire, universitaire, professionnel et carcéral ;
- Contribuer à l'enracinement des valeurs cardinales véhiculées par le sport entant qu'élément fondamental de l'éducation à la citoyenneté, à la culture et à la santé.

Dans le cadre de notre travail, la présente loi prévoit que les activités physiques et sportives constituent un facteur important d'équilibre mental, de préservation du capital santé, d'épanouissement physique et intellectuel des citoyens (art 2.1 de la loi n°2011/018). Il gère ainsi de nombreuses institutions ; On y retrouve à titre illustratif le stade omnisport et le palais polyvalent des sports de Yaoundé. Bien que destiné au sport, ils jouent également de nombreux autres rôles, surtout pour ce qui est de la promotion culturelle, le palais polyvalent des sports et l'esplanade du stade omnisport sont des lieux d'exposition pour de multiples foires à l'échelle régionale et nationale.

➤ Le ministère du tourisme et des loisirs (MINTOUL)

Le Ministère du Tourisme et des Loisirs est l'institution qui régie toute activité touristique. Il a été créé par décret présidentiel n°89/670 du 13 avril 1989. Actuellement, l'organisation du Ministère du Tourisme est régie par le décret n°2005/450 du 09 novembre 2005. Pour l'accomplissement de ses missions, le Ministère du Tourisme dispose entre autres d'un Secrétariat particulier, de deux (02) Conseillers Techniques, d'une administration centrale, des services déconcentrés et des services extérieurs. Au terme de ce décret, ce dernier a pour objectifs :

- L'élaboration des stratégies et des plans de développement du tourisme ;
- L'inventaire et la mise en valeur des sites touristiques ;
- La formation en matière touristique et hôtelière ;
- L'élaboration des normes dans l'hôtellerie et la restauration ainsi que du contrôle de l'établissement de tourisme ;
- La promotion du tourisme intérieur ;
- L'élaboration des projets de textes relatifs au tourisme ;
- Des relations entre le gouvernement et les associations ou les organismes privés nationaux ou étrangers intéressés par le tourisme au Cameroun ;

Ces différentes évolutions structurelles traduisent la volonté des pouvoirs publics de trouver la meilleure formule possible pour permettre au secteur touristique de contribuer efficacement au développement économique, social et culturel du Cameroun. (Stratégie Sectorielle du Développement du Tourisme au Cameroun, 2005).

La loi n°2016/006 du 18 avril 2016 régissant l'activité touristique et de loisirs au Cameroun fixe dans le cadre de la législation sur l'activité commerciale, les règles particulières applicables à l'activité touristique (Cameroun Tribune n°110/278 du mercredi 20 avril 2016). Elle a pour objectifs de contribuer :

- Au développement économique ;
- A l'émergence d'un secteur privé du tourisme et des loisirs ;
- A la promotion de la culture nationale ;
- A l'intégration nationale et au brassage des populations ;
- A la protection et à la sauvegarde des valeurs touristiques et culturelles nationale, ainsi que l'environnement ;
- A la promotion du bien-être et de l'épanouissement individuel ;
- A la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel à des fins touristiques et de loisirs ;
- Aux libre accès aux loisirs à tous ;
- A la promotion des loisirs sains et éducatifs

Dans le cadre de notre travail, cette institution travaille en partenariat avec le MINAC, le MINSEP, la CUY et les CAY ... dans la mesure où les aires de jeux et de sports, les centres de promotion culturelle et les espaces verts sont classés dans les espaces de loisirs qui entrent dans la catégorie des infrastructures touristiques.

➤ Le ministère des forêts, de la faune et des pêches (MINFOF)

Il est chargé de l'élaboration des politiques devant être appliquées sur le terrain grâce aux acteurs locaux par le biais de la décentralisation et de la coordination, dans un appui financier conformément au plan de verdissement de la ville. L'objectif général dans le cadre d'une gestion intégrée est d'assurer de façon soutenue et durable, la conservation et l'utilisation des dites ressources et des différents écosystèmes. De façon spécifique, il est question d'assurer un maintien de couverture végétal suite à l'exploitation forestière, de lutter contre les changements climatiques et de désertification.

Il convient de noter que le MINFOF n'exécute pas directement les activités de reverdissement. Les activités sont menées par région avec des partenaires tels que : les communes d'arrondissements ; les ONG ; les Associations et les GIC. Nous citons comme exemple d'association l'ANATEF (association nationale des techniciens des eaux et forêts du Cameroun) basée sur la promotion, la conservation et la régénération forestière. Comme exemple de GIC, nous citons le GIC PFNL (produit forestier non ligneux).

En milieu urbain, un objectif d'embellissement (plantation d'arbres) basé sur le renouvellement de la ressource et la protection des zones à écologies sensibles est prévu. A ce niveau, Le MINFOF joue un rôle de pilotage des activités. Avec la CUY, il a signé en 2012, une convention de collaboration sur la mise en place des forêts et l'appui à la création d'espace verts. Il apporte aux communes d'arrondissements un appui financier et matériel (arrosoir, moto pompe). Chaque commune dans sa circonscription définit ses projets de reboisement, et les soumet au gouvernement. Dans la ville de Yaoundé, d'après les informations que nous avons reçues à la direction de verdissement du MINFOF, très peu de communes jusqu'ici ont présenté des projets dans ce sens. Néanmoins, quelques-unes ont reçu respectivement du MINFOF un appui financier de 5.000.000 F CFA chacune, en 2010 pour le cas de Yaoundé II et en 2011 pour celui de Yaoundé VII.

3.2.1.2. Les Collectivités Territoriales Décentralisées

Les collectivités territoriales décentralisées représentent ici les différentes communes d'arrondissements et de la communauté urbaine qui devraient en théorie agir dans la création, l'aménagement et la mise en valeur des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé. Leurs interventions sont régies par la loi N° 2004/du 18 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communautés urbaines et la loi N° 2004/18 du 22 juillet 2004 : fixant règles applicables aux communes.

Mais la CUY demeure l'acteur central en ce qui concerne les CTD dans avec la politique d'aménagement urbain dans la ville de Yaoundé et l'opération de l'embellissement de la ville lancée en 2005. Elle se présente comme le principal promoteur de la mise en place des espaces verts à travers le service des parcs et loisirs. À cet effet, la loi N°2004/du 18 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communautés urbaines dispose en son article 110 que « en matière d'urbanisme et d'aménagement, les communautés urbaines son chargées de la planification urbaine, des plans, schéma directeur et des aménagements d'intérêt communautaires ». Sur la base de cette compétence, la CUY a élaboré un PDU à l'horizon 2020 dont l'un de ces objectifs est de rendre la ville plus accueillante et agréable dans l'optique de valoriser le milieu naturel. C'est un document qui fixe les orientations fondamentales de l'aménagement d'un territoire urbain, la destination générale des sols et la

programmation des équipements. En effet, il s'agit d'une vaste campagne d'embellissement de la ville qui passe par la mise en place d'une végétation luxuriante sur les places, les boulevards urbains et les grandes voiries conformément à un plan de verdissement de la ville. Elle agit sur la base d'un organigramme et des objectifs préalablement fixés. Grâce à l'esprit d'équipe et l'apport du gouvernement, elle a engagé entre autres des opérations d'embellissement de la ville dont les actions sont menées par un service technique appelé service par et jardin. Il a pour mission principale l'amélioration du cadre de vie des populations. Cet objectif passe par une opération d'embellissement de la ville à travers entre autres la création des espaces verts (jardins et parcs publics..) capables de la rendre attrayante et de revaloriser son aspect naturel.

Nous venons ainsi de voir les principaux démembrements des pouvoirs publics et les CTD qui œuvrent dans la mise en place des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé.

3.2.2 Les acteurs privés

Les acteurs privés regroupent ici tous les acteurs qui agissent en dehors du spectre de l'État pour l'aménagement des espaces récréatifs et leur mise en valeur.

En ce qui concerne l'aménagement et la mise en place des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé, les acteurs privés sont infiniment représentés dans cette politique. Mais ceux qui sont, jouent un rôle appréciable et sans cesse croissant dans la protection de l'environnement, la conservation de la biodiversité, la promotion des activités sportives et culturelles, ainsi que dans la promotion du développement du tourisme.

Parmi les institutions qui opèrent dans l'aménagement des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé, nous avons la présence de plusieurs ONG locales dont le rôle dans le développement participatif tout aussi appréciable. En ce qui concerne l'aménagement des aires de jeux et de sports, pouvons citer ici les institutions telles que le complexe BEAC, le club France, le mini complexe sportif Yannick NOAH. Nous pouvons citer entre autre le parc kiriakides. Dans l'aménagement des espaces culturels, nous avons des institutions internationales telles que la coopération allemande (institut Goethe), le centre culturel français(CCF) etc.

Dans le souci de l'aménagement des espaces récréatifs, les CAY reçoivent des fonds destinés à la réalisation des projets en matières. Ces fonds proviennent d'origines diverses :

- Les propres de la commune
- Le FEICOM
- Des partenaires privés
- Des ONG
- Des coopérations internationales (BIP, HYSACAM, IRAD, CAMWATER...)
- Des cartons provenant de certains ministères

3.2.3 Cadres réglementaires national en vigueur

L'aménagement des espaces de loisir obéit à une réglementation qui se traduit par des textes de loi soutenant la décentralisation au Cameroun, et qui de ce fait, accorde au CTD le pouvoir d'aménagement des espaces récréatifs. Il s'agit essentiellement de :

La loi n°204/03 du 21 avril 2004 : régissant l'urbanisme au Cameroun

Cette loi régit l'urbanisme, l'aménagement urbain et les constructions sur l'ensemble du territoire camerounais. Elle confère aux communes toutes les compétences en matière d'harmonisation de l'aménagement urbain en vue d'un développement cohérent des établissements humains en favorisant l'utilisation rationnelle des sols, leurs mises en valeur ainsi que l'amélioration du cadre de vie et le développement socio-économique des villes.

La loi N° 2004/18 du 22 juillet 2004 : fixant règles applicables aux communes

Présentée comme un complément de la loi d'orientation de la décentralisation, cette loi fixe les règles applicables aux communes et aux communautés urbaines. Notre intérêt est particulièrement porté sur certaines compétences transférées aux CTD :

- La mise en valeur des sites touristiques
- La création l'entretien et la gestion des espaces verts, parcs et jardins d'intérêt communal et communautaire
- La création et l'aménagement des espaces urbains
- La promotion de la jeunesse, des sports et des loisirs à travers la création, le recensement et la gestion des stades municipaux, des centres et parcours sportifs, des piscines, aires de jeux et arènes ; la participation et l'animation des activités sportives et de jeunesse, l'organisation des compétitions etc.

Le PDU est prescrit par arrêté du ministre en charge de l'urbanisme ou des questions urbaines. Approuvé par l'arrêté préfectoral N° 1365/AP/J06/ du 12 septembre 2008, le PDU a une valeur juridique et opérationnelle. Ses missions sont prévues dans le dispositif de la loi du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun. Cependant, l'élaboration, la concertation et la mise en œuvre du PDU est du ressort de la CUY qui est, la plus engagée dans une large dynamique partenariale incluant les différents acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme notamment les organes compétents du MINDUH.

Le PDU est un document urbanistique au niveau local, une nouvelle stratégie de changement de logique urbaine, économique et méthodologique. Il prévoit des objectifs dans plusieurs secteurs.

À présent il sera question pour nous d'évaluer la dynamique spatiale de ces espaces dans la ville. C'est à dire faire une analyse quantitative des espaces récréatifs présents dans la ville de Yaoundé.

CHAPITRE 4 : LES ACTIONS LIEES A LA VALORISATION DES ESPACES RÉCREATIFS DANS LA VILLE DE YAOUNDE ET L'IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT

Dans ce chapitre, il est question pour nous de montrer comment les espaces récréatifs sont valorisés et l'impact de cet aménagement sur le développement. Pour cela, nous allons dans un premier temps montrer se fait la valorisation des espaces récréatifs, puis l'impact de l'aménagement de ces espaces sur le développement de la ville de Yaoundé.

4.1. LES ACTIONS DE VALORISATION DES ESPACES RECREATIFS DANS LA VILLE DE YAOUNDE

La valorisation des espaces récréatifs se fait ressentir dans la ville de Yaoundé avec l'aménagement et le réaménagement des sites récréatifs pour attirer plus de monde, sur le plan promotionnel, et sur le plan de l'exploitation et de la sauvegarde.

4.1.1. L'aménagement et le réaménagement des sites récréatifs

La politique de mise en place et de rénovation des espaces récréatifs connaît un grand avancé de nos jours avec le programme d'embellissement des la ville. Ainsi, que ces espaces soient producteurs de revenus ou non, ils ont un suivi permanent. Dans le cadre de notre travail, l'aménagement des espaces récréatifs est appréhendé à travers plusieurs indicateurs.

- En ce qui concerne les espaces verts nous avons la mise en place dans les différents sites des équipements comme les bancs publics. Hormis la présence des bancs publics, nous avons la mise en place d'un couvert végétal boisé entre autre : des petits gazons, des fleurs d'ornement ou des arbres fruitiers. On n y retrouve aussi les chutes artificielles d'eau et les sentiers pavés pour permettre aux populations de mieux y accéder et de mieux circuler et les éclairages. C est le cas ici de l'esplanade de l'hôtel de ville comme nous le démontre la figure ci-dessous :



Source : A. R NKE mai 2016 à 11H15

Photo 7 : l'esplanade de l'hôtel de ville de Yaoundé

Cette photo présente l'un des espaces verts aménagés dans les locaux de la CUY et qui témoigne de la propreté et de la beauté des espaces verts aménagés et entretenus de cette manière.

- Les espaces culturels quant à eux sont valorisés dans la ville de Yaoundé à travers la disposition dans les différents sites des objets d'arts, des galeries d'art contemporain, d'une réserve, d'une bibliothèque ou salle de lecture et d'actualité pour le public. Dans le même sillage, nous avons aussi la mise en place des salles polyvalentes qui seront des lieux pour des expositions, des séances de théâtre, des projections cinématographiques, de même que pour toutes autres activités culturelles possibles comme la danse et la musique. À cela s'ajoute l'éclairage du site, des toilettes, un restaurant et un aire de stationnement prévu pour le public de même pour le personnel.
- La valorisation des aires de jeux et sport quant à elle se fait ressentir à travers l'aménagement d'une pelouse au niveau des stades, des vestiaires, des toilettes, des parkings des éclairages, des sièges numérotés de l'équipement sportif complet à savoir : un stade de football, une cours de tennis, un terrain de basket et d'une piscine pour les complexes sportifs. Par contre celle des aires de jeux pour le divertissement des enfants est constituée de la mise en place des toboggans, des balançoires et des sautoirs.

La valorisation des espaces récréatifs ainsi terminée sur le plan de l'aménagement, nous allons à présent montrer comment se fait la promotion de ces différents espaces.

4.1.2. Cadre promotionnel

Les investissements en matière d'espaces récréatifs ont connu une nette augmentation cette dernière décennie grâce la CUY qui s'accroît particulièrement dans la création et l'aménagement des espaces verts dans l'ensemble de la ville.

Étant ainsi des lieux d'attractions ouverts à tout public, leur valorisation sur le plan promotionnelle se fait à plusieurs échelles entre autres :

- Les médias avec des missions télé et radio ;
- Internet avec la création d'un site internet personnel au nom de la structure ;
- Des panneaux publicitaires ;
- Du bouche à oreille ;
- Des brochures et des flyers.
- Et même par la presse écrite

4.1.3. Exploitation et sauvegarde des espaces récréatifs

La ville de Yaoundé étant une ville où le brassage des populations est ramifié et où les espaces récréatifs permettent de renforcer l'intégration des populations venant d'origine diverses, la valorisation de ces espaces devient dès lors une priorité pour les décideurs à travers la sauvegarde de ces derniers. A cet effet pour un développement durable de ces espaces, nous avons constaté au cours de nos recherches sur le terrain que, la plus part de ces espaces sont dotés d'une clôture à l'exception des jardins publics, des squares et des forêts urbaines.

Avec le phénomène de banditisme et d'enfant de la rue, nous avons par des exemples la présence des éco-garde et des agents de sécurité pour veiller à la sécurité de l'espace. En ce qui concerne par exemple le musée national, des institutions comme le CCF, le bois Sainte Anastasie et entre autre le palais polyvalent des sports, la protection générale et la surveillance des grandes sections de ces aires se fait par des murs, des clôtures et des portails qui sont éventuellement fermés le soir. Nous avons aussi remarqué que des mesures de sécurité particulières concernant les objets de grandes valeurs tels que le chef-d'œuvre, les bijoux sont prise à travers des constructions spéciales telles que des barrières de sécurité contre cambriolage, alarme ou alarme électronique pour la protection des salles et des objets. Nous avons aussi remarqué le contrôle et l'enregistrement des pièces d'identité à l'entrée.

Au vue de tout ce que nous venons de montrer sur la valorisation de ces différents espaces récréatifs, nous pouvons dire que le but de tout ceci est de viabiliser ces espaces et de les rendre plus attractifs pour tous ceux qui les fréquentent. À présent nous allons analyser l'impact de l'aménagement des espaces récréatifs sur le développement de la ville de Yaoundé

4.2. IMPACT DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES RÉCREATIFS SUR LE DÉVELOPPEMENT DANS LA VILLE DE YAOUNDE

L'aménagement et la valorisation des espaces récréatifs impactent sur le développement touristique, économique et environnemental.

4.2.1. SUR LE PLAN TOURISTIQUE

L'apport de l'aménagement des espaces récréatifs se fait ressentir au niveau du taux de fréquence des espaces, du motif de fréquentation de l'espace et du type de visiteur.

4.2.1.1. Taux de fréquentation des espaces récréatifs

Au cours de nos recherches sur le terrain, nous avons aussi constaté que le taux de fréquentation de certains espaces par jour est dépend de la période. Nous avons ainsi élucidé cela avec le cas du bois Sainte Anastasie. La figure ci après nous le démontre

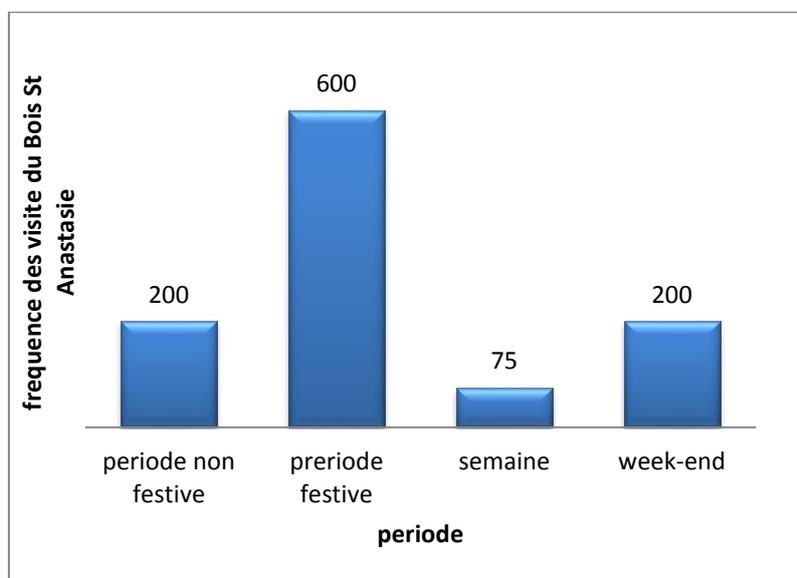


Figure5 : Fréquentation du Bois St Anastasie

Sources : Enquêtes de terrain et CUY

Il ressort de cette figure que, la fréquentation du bois Sainte Anastasie par jour pendant les périodes non festives et les week-ends est de 200 personnes. Pendant les périodes festives, l'effectif est de 600 personnes par jour. Mais semaine, ils reçoivent 75 personnes par jours.

Cet état des choses nous montre que les espaces verts payants sont effectivement fréquentés par les populations.

4.2.1.2. Motifs de fréquentation de l'espace

La valorisation des espaces récréatifs sur le plan touristique se fait ressentir dans la mesure où ils assurent la fonction récréatives, favorisent l'interaction et de socialisation des populations, jouent un rôle esthétique et présentent en outre une importance sanitaire. La fonction récréative dans la mesure où l'individu satisfait un besoin à savoir : marcher, contempler, se promener, s'allonger, étudier, pique-niquer, jouer, pêcher, méditer, supporter, danser, courir, lire, dormir, se détendre, attendre, faire du sport, promener son chien, contempler.

En ce qui concerne les aires de sport, le développement du tourisme se fait ressentir ici par le fait les organisations des nombreux championnats nationaux et internationaux, favorisent le déplacement des populations. Ceci permet entre autre des rentrées des devises.

Au niveau historique, l'aménagement des espaces culturels permet de retracer l'histoire du Cameroun. Cette explication du passé se fait avec la mise en valeur des monuments comme celui de la réunification avec la statuette d'un père qui porte ses enfants. Le père ici étant la nation et le flambeau qu'il porte en main faisant de lui un éclaireur et les cinq enfants accrochés représentent les cinq régions que comptait le Cameroun à l'époque. Cette statuette représente donc la symbolique de l'unité nationale entre les anglophones et les francophones. Celui de l'indépendance qui marque la place de l'indépendance où le premier président du Cameroun a prononcé le premier discours de l'indépendance le premier janvier 1960 et bien d'autres. Se sont les nombreuses informations à fournie aux touristes qui y viennent.

La valeur scientifique quant à elle fait de ces espaces des lieux de recherches pour la rédaction des thèses, des articles, des mémoires entre autres. Se sont des sources de données secondaires avec la présence des mini bibliothèques qu'on y trouve comme celles du CCF et de l'institut GOETHE sans oublier les nombreuses excursions de classe qui s'y font.

La valeur touristique nous amène à montrer que se sont des lieux de grandes fréquentations des populations et de destination privilégiée. Et enfin les espaces culturels sont des sources génératrices de recettes avec les nombreuses expositions qui s'y font, les concerts, les excursions et des dédicaces. D'aucun les fréquente dans le but de se maintenir en forme

4.2.1.3. Le type de visiteurs

Plusieurs types de visiteurs fréquentent les espaces récréatifs à savoir les nationaux et les internationaux. Ceci pour des raisons différentes : la photo en est une illustration



Source : A. R. NKE, Mai 2016

Photo 8 : *Des touristes étrangers dans le zoo de Mvog-Beti*

La photo ci-dessus nous présente un touriste étranger dans le zoo de Mvog-Beti. Ceci nous amène à dire que plusieurs types de visiteurs venant d'horizons diverses fréquentent ces différents espaces.

4.2.2. SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

Dans cette partie, nous allons montrer en quoi est ce que l'aménagement des espaces récréatif contribue au développement sur le plan économique. Ceci se fera en montrant comment la fréquentation de ces lieux génère des recettes et en analysant les types d'activités connexes que se greffent tout autour des différents sites.

4.2.2.1. Espaces récréatifs comme des sources de revenu

En ce qui concerne les recettes générées par les espaces récréatifs, nous nous appesantirons sur le bois Sainte Anastasie et le parc zoo botanique de Mvog-Beti. Nous avons par exemple la tarification de ces deux espaces recensés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : plans tarifaires du bois Sainte Anastasie et du zoo de Mvog-Beti

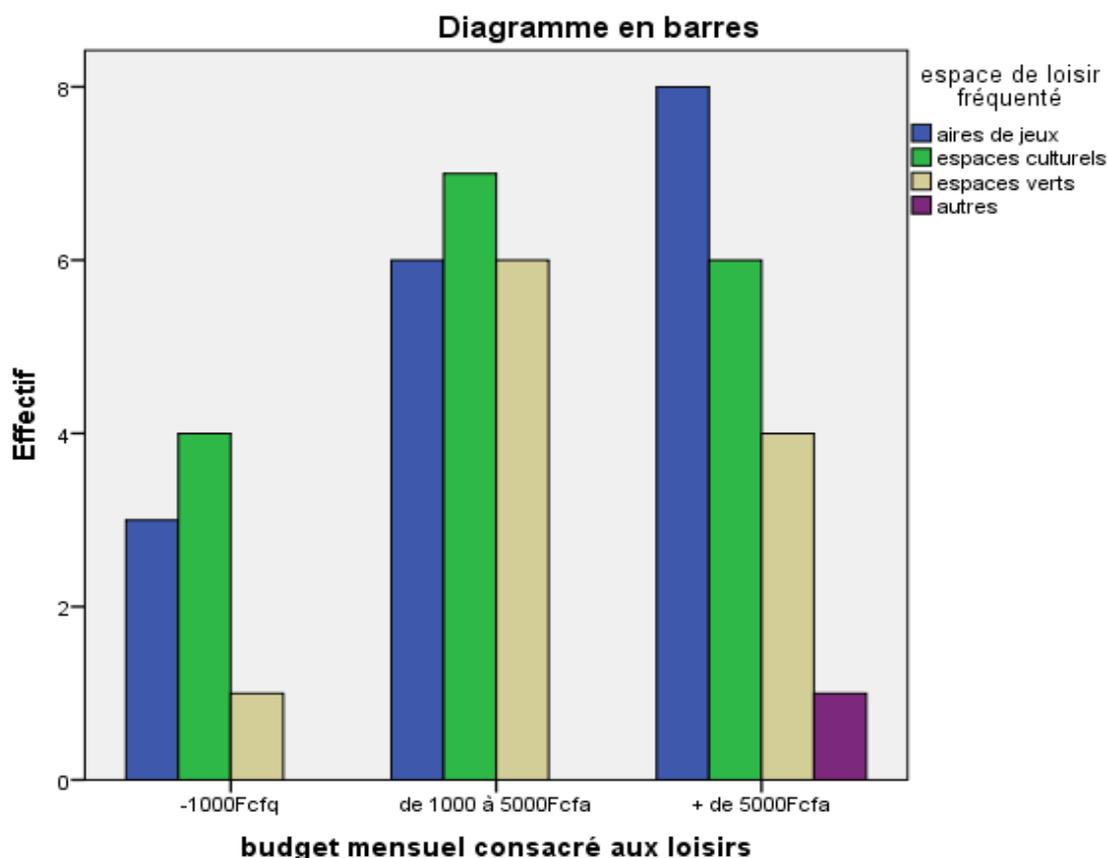
Types d'espace vert	Activité principale	Activités connexes	Condition et Tarif d'accès
Bois sainte Anastasie	<ul style="list-style-type: none"> • Visite • piquenique 	<ul style="list-style-type: none"> *Restauration *Location des salles *Photographie 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès simple 100cfca - Piquenique de 5000 à 25000cfca - Accès avec appareil photo : 2000cfca
Parc Zoologique et botanique de mvog-beti	<ul style="list-style-type: none"> • Visite • piquenique 	<ul style="list-style-type: none"> *location salle de conférence *restauration *manège pour enfant 	<ul style="list-style-type: none"> - accès simple adulte : 1000Fcfca - accès enfant : 500Fcfca - accès expatrié : 5000Fcfca - accès avec appareil photo :5000Fcfca

Source : enquêtes de terrain, 2016

Ce tableau nous présente les différents plans tarifaires du bois Sainte Anastasie et du parc zoo botanique de MvogBeti. Nous constatons ici que les tarifs varient en fonction des conditions d'accès et en fonction de la nationalité. Au bois Sainte Anastasie par exemple, l'accès simple est de 100cfca pour tous. Avec un appareil photo l'on déboursera une somme de 2000cfca, en ce qui concerne les piqueniques, le montant est de 25000cfa. Par contre au parc de Mvog-Beti, les conditions d'accès varient en fonction de l'âge et de la nationalité ; l'accès pour les adultes est de 1000cfca, pour les enfants 500cfa et pour les étrangers 5000cfca.

De ce qui précède, nous pouvons dire que l'aménagement des espaces verts sur le plan économique contribue au développement dans la mesure où il génère les revenus.

Mais, au cours de nos enquêtes sur le terrain, nous avons pu constater que tous ces espaces récréatifs sont des sources génératrices de recettes. Mais les aires de jeux sont en tête de liste comme l'indique le figure 14 ci-dessous par ce qu'ils sont payants



Source : enquêtes de terrain, 2016

Figure 6: budget moyen consacré aux loisirs par les visiteurs.

La figure 6 ci-dessous nous montre le budget moyen consacré aux loisirs par les visiteurs est varié en fonction du type d'espace récréatif. Nous constatons que le budget réservé aux aires de jeux et de sports est plus élevé compte tenu du fait qu'ils sont payants. Alors celui consacré aux espaces vert est bas. Ceci se justifie par le fait que la majorité des espaces récréatifs aménagés dans la ville de Yaoundé ont un accès gratuit.

Au niveau des CTD, les espaces de loisirs participent aux recettes des CTD. Certains espaces récréatifs ne peuvent être visités par les populations que contre un ticket d'accès dont les frais sont reversés dans les recettes de la dite CTD. Les CTD bénéficient également des revenus de la taxe sur la manifestation sur tous types d'espaces de loisirs dans leurs territoires, raison pour laquelle même les CTD qui n'ont aménagé aucun espace de loisirs propre, bénéficient de la taxe prélevée sur les espaces de loisirs privés et institutionnels

4.2.2.2. Développement des activités économiques

L'aménagement des espaces récréatifs crée des emplois pour les populations et permet de relever le niveau de vie dans certains ménages. D'autres activités économiques sont le plus souvent développées autour d'espaces récréatifs et permettent d'occuper les populations. Ces activités sont constituées du petit commerce, des guides touristiques, des photographes qui permettent aux visiteurs d'immortaliser leurs passages, la restauration qui, dans certains espaces de loisirs est une activité associée :

➤ La photographie

La photographie dans la ville de Yaoundé il y'a quelques années était une affaire de rue et de studios photos. Mais, depuis avec la mise en place des parcs, sous bois et forêts urbaine dans la ville, on assiste à l'essor d'une autre catégorie dans la photographie. Au niveau du sous bois Sainte Anastasie par exemple, l'on a des photographes agréés. Dans cet espace, on retrouve un groupe de quinze camerounais qui disposent des agréments de la communauté urbaine de Yaoundé propriétaire du sous bois. Ainsi sur le site ne peut prendre des photos que ces derniers. Les visiteurs ayant besoin de leur souvenir de passage Yaoundé, cette photographie de parc s'est donc bien développée grâce à la mise en de ces espaces.

➤ La restauration

De même, il faut aussi dire d'emblé qu'avant l'aménagement de ce site en sous bois, il n'existait rien sur cet espace. L'endroit n'était alors qu'un vague marécage dangereux et impropre à ce type d'activités. Cependant depuis son aménagement, et surtout sa mise en service en 2007, La ville de Yaoundé dispose ou compte un restaurant de plus. Selon les responsables de cet établissement, bien que l'emplacement du restaurant soit idéal, la forêt alentour attire beaucoup de personnes dans leur structure. Le cadre offrant une atmosphère semi naturelle dans un environnement marqué par l'omniprésence du béton. En ce sens, le lien entre le restaurant et la forêt est alors direct comme l'affirme le régisseur du site « le succès de ce restaurant n'est pas détachable du paysage alentour. Le restaurant est un élément du parc dont l'apport du parc est au cœur du succès du restaurant ». Beaucoup de déjeuné, dîné et autres qui s'organisent dans ce restaurant par des entreprises et autres groupes sont généralement précédés d'une visite dans le parc. Ceci agrmente alors plus leur séjour dans ce restaurant

4.2.3. SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

Dans un environnement fait de bâti et d'un certain nombre d'infrastructures, la mise en place des espaces verts donne forcément un visage plus séduisant à la ville, visant entre autre la restauration du couvert végétal. Ainsi dans cette sous partie, nous allons analyser l'impact de l'aménagement des espaces récréatifs sur le développement de la ville de Yaoundé sur le plan environnemental. Ceci ce fera au niveau de l'embellissement de la ville et de la préservation de la biodiversité.

4.2.3.1. Sur le plan de l'embellissement de la ville

La valorisation esthétique quant à elle est une stratégie d'embellissement de la ville de Yaoundé afin de lui donner un nouveau visage. Nous avons par exemple des espaces occupés par des habitations comme Ntaba, le déguerpissement a permis de donner un meilleur visage à ces sites comme le démontre la photo ci-dessous.



Source : A. R. NKE, 2016

Photo 9 : forêt urbaine n°2 au quartier Etetak

La photo 8 nous présente une forêt urbaine aménagée. Celle est un espace de détente pour certains, pour d'autres un décor pour les photos à l'exemple des tours de ville fait par les mariés.

4.2.3.1. La préservation de la biodiversité

La plupart des services environnementaux qu'offrent les espaces verts ne sont pas directement consommés par l'homme mais participent à la qualité du cadre de vie et au maintien de l'écosystème urbain. Les services écologiques rendus dans les zones urbanisées sont la filtration de l'air, la régulation du microclimat, la réduction du bruit, la rétention des eaux, le traitement des eaux usées, la séquestration du carbone, le contrôle de l'érosion et la préservation de la biodiversité (Bolund et Hunhammar, 1999 ; Jim et Chen, 2008 ; Jo et McPherson, 1995 ; Tzoulas (Ed), 2007 ; Zhang (Ed), 2007).

A cet effet, les espaces récréatifs notamment les espaces verts sont utilisés pour réguler l'espace urbain. Ils permettent de repérer un espace, le masquer, le délimiter, l'accompagner, de décorer le sol, de créer une ambiance, de quadriller un quartier, de marquer les saisons, de créer une transition entre le milieu urbain et la campagne, de marquer une

entrée de ville, de faire des points de repère, de faire de l'ombre pour les voitures, d'empêcher le stationnement. Aussi, différents types d'espaces verts assurent ces fonctions : les ronds-points, les arbres d'alignement fournis par les communes, etc. La création de voies piétonnes et cyclables représente un intérêt non négligeable en matière de transports urbains et sur la façon dont les espaces verts peuvent servir de réseaux de déplacement. Les haies ou clôtures vertes permettent également de délimiter un espace privé.

L'aménagement de ces espaces contribue entre à la préservation de la biodiversité et se fait au travers de la mise en terre d'un certain nombre d'espèce. On peut citer entre autre : l'eucalyptus, le wengue, le moabi, le bubinga, le baoba, le palmier royal et bien d'autres. Toutes ces espèces botaniques ont chacune une particularité spécifique sur l'espace. À titre illustratif, nous avons l'implantation des eucalyptus qui consiste à sécher les marécages et à réduire les inondations. Le carrefour Warda par exemple depuis la mise en place du bois sainte Anastasie ne connaît plus les multiples inondations.

Les espaces de loisirs contribuent également à la conservation de la biodiversité. Les jardins botaniques et parcs zoologiques conservent certaines espèces en disparition et permettent d'identifier la diversité zoologique et botanique du pays. La végétation des espaces verts permet de diminuer la pollution de l'air en zones urbaines, laquelle est causée par le transport, l'usage résidentiel (chauffage), etc. Cette capacité des espaces verts dépend du type de végétaux et de leur agencement (Bolund et Hunhammar, 1999 ; Jim et Chen 2003 ; McPherson (Ed), 1997). Pour cette raison, l'amplitude de l'effet n'est pas certain (Powe et Willis, 2004)

En définitive, nous pouvons dire que les espaces récréatifs sont une source d'attraction des touristes et par conséquent de devises. L'accueil des compétitions sportives, l'organisation de grandes manifestations et des festivals culturels favorisent un développement économique de la ville. Par ailleurs, l'attraction des ménages et des entreprises est un enjeu majeur pour les villes qui cherchent à attirer des agents privés et par là même à favoriser leur développement économique.

**TROISIÈME PARTIE : VÉRIFICATION DES RÉSULTATS,
CRITIQUES ET RECOMMANDATIONS**

Cette dernière partie de notre travail est la synthèse de la recherche que nous avons menée. Elle présente dans un premier chapitre les problèmes liés à l'aménagement des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé. Et dans un second chapitre les hypothèses que nous avons émises au préalable, et critique les résultats que nous avons obtenus ce qui nous permet de faire des propositions susceptibles d'améliorer les loisirs dans la ville de Yaoundé.

CHAPITRE 5 : RÉPARTITION DES ESPACES RÉCREATIFS ET PROBLÈMES LIÉS À LEUR AMÉNAGEMENT DANS LA VILLE DE YAOUNDE

Dans ce chapitre, nous allons faire une cartographie sur l'organisation spatiale des espaces récréatifs qu'on retrouve dans la ville de Yaoundé. Cette analyse se fera à travers un inventaire des espaces récréatifs recensés dans les différentes communes d'arrondissements. Puis nous allons ressortir les problèmes liés à cette répartition.

5.1. RÉPARTITION SPATIALE DES ESPACES RECREATIFS DANS LA VILLE DE YAOUNDE

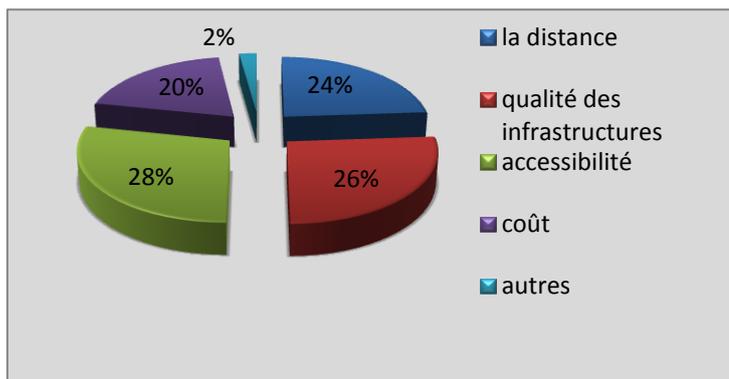
CAY	Espaces Verts	Espaces culturels	Aires de jeux	Aires de sports	Total
CAY I	17	5	5	0	27
CAY II	5	3	2	3	13
CAY III	6	5	1	4	16
CAY IV	1	1	2	1	5
CAY V	1	2	0	2	5
CAY VI	1	1	1	2	5
CAY VII	7	0	0	5	12
Total	39	17	11	17	84

Source : Enquêtes de terrain

Tableau 6 : classement des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé

Le tableau 6 ci-dessus présente la répartition des espaces récréatifs par arrondissement et par type d'espace récréatif dans la ville de Yaoundé.

Par type d'espace récréatif, les espaces verts représentent plus du tiers des espaces de loisirs recensés dans la ville de Yaoundé. Par la suite, nous relevons que les espaces culturels et les aires de sport sont présents exactement en même nombre : l'on recense ainsi 17 espaces culturels et autant d'aires de sport. Enfin, les aires de jeux, espaces les moins représentées dans la ville de Yaoundé, sont au nombre de 11. Cette répartition typologique des espaces récréatifs accorde une place de choix aux espaces verts et pourrait trouver justification dans les motifs de choix de ces espaces dans la ville de Yaoundé.

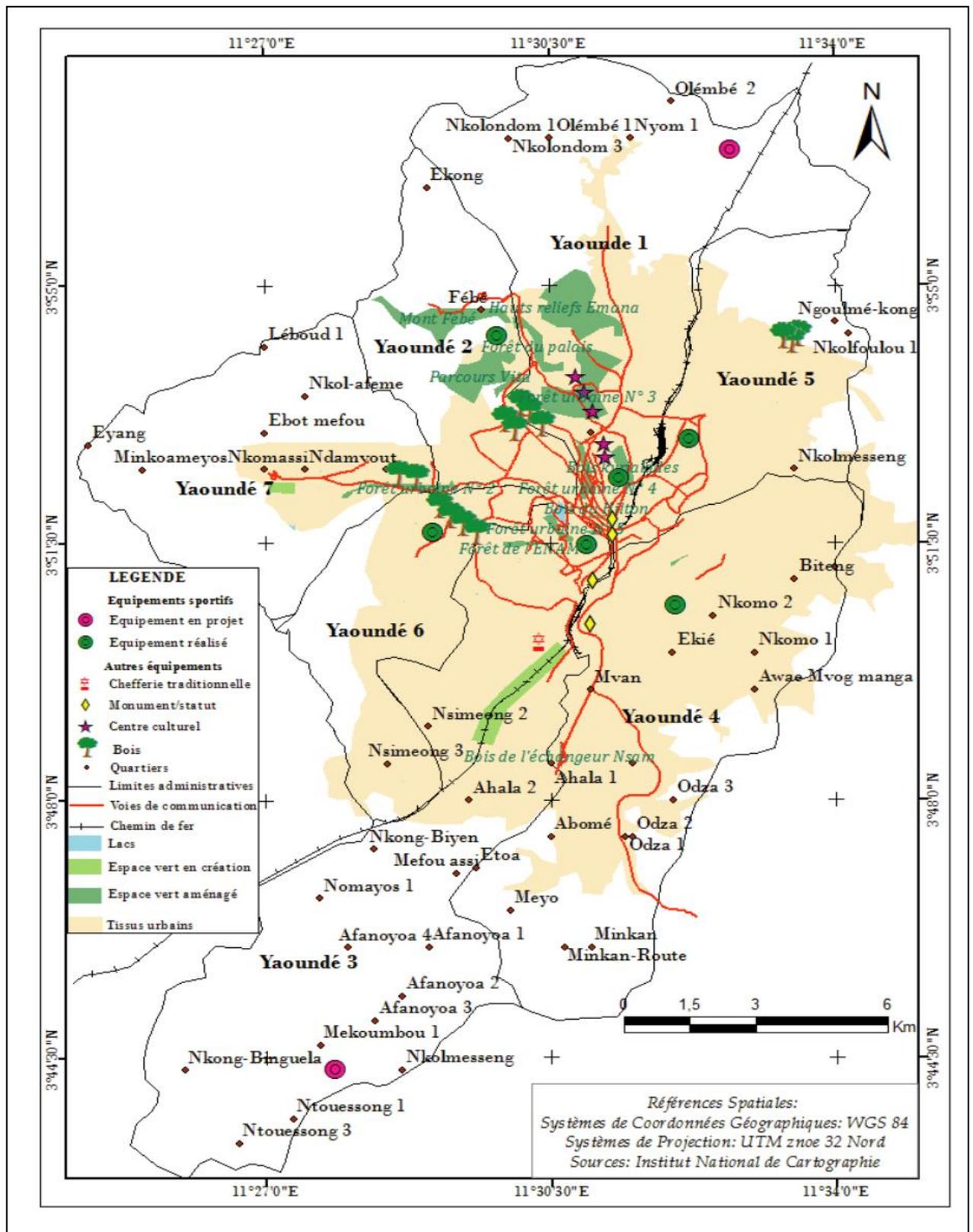


Source : Enquêtes de terrain.

Figure 7 : Motifs de fréquentation des espaces récréatifs par les visiteurs dans la ville de Yaoundé

Et d'après la figure 7 ci dessus, les choix de l'accessibilité et de la qualité des infrastructures des espaces récréatifs constituent les critères les plus importants guidant l'éventuel choix des espaces récréatifs par les populations dans la ville de Yaoundé.

Par ailleurs, la répartition des espaces de loisir en fonction des communes d'arrondissement présente une certaine particularité. Ainsi, la figure 8 ci-dessous présente la distribution spatiale des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé.



Source : INC adapté par A .R. NKE

Figure 8: Répartition des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé

Au vue de cette figure, l'on remarque que la diversité d'espaces récréatifs présentés dans la partie précédente ne correspond en rien à la disponibilité sur le terrain.

En ce qui concerne les aires de jeux et de sports, nous pouvons dire que l'épanouissement des enfants connaît un retard important dans la ville de Yaoundé. Avec trois manèges permanents dont deux situés au carrefour Elig Essono et au jardin zoo-botanique de Mvog-Béti. En dehors des manèges, nous comptons dans la ville de Yaoundé quelques aires de jeux constituées de balançoires, de toboggans à savoir : le parc Kiriakides et les cascades du Mfoundi.

Au niveau des infrastructures de sport, Yaoundé ne compte que deux espaces capables d'accueillir des compétitions à l'échelle internationale à savoir : le palais polyvalent des sports et le stade omnisport). Les autres équipements sportifs sont de second ordre et présentent des inconvénients souvent au niveau des dimensions des finitions. On y compte la totalité des stades accueillant les championnats nationaux de football, le stade Malien, le stade militaire, le stade Abéga et celui du rond point express à Biyem- Assi.

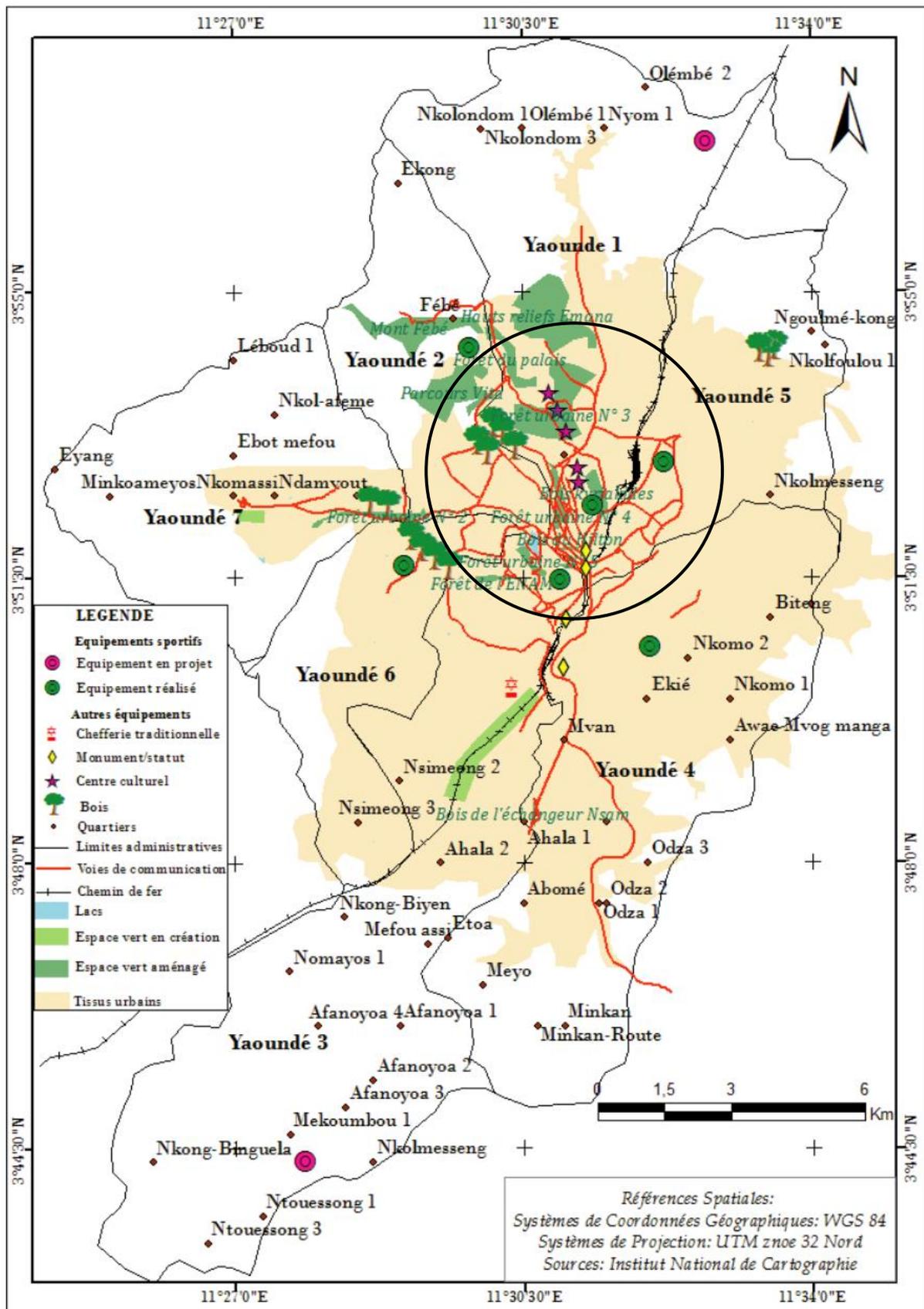
En ce qui concerne les espaces culturels, nous notons ici que la culture demeure la parente pauvre des loisirs dans la ville de Yaoundé. Les centres de promotion culturelle sont assez réduits. Nous ne comptons que quelques centres reconnus comme tel, entre autres le centre culturel camerounais, l'Institut culturel français, l'Institut Goethe, l'Institut Confucius etc. auxquels nous ajoutons les chefferies traditionnelles comme la chefferie Atangana Ntsama, ou encore certains centres de formations en art et culture comme le centre Likalo dans l'arrondissement de Yaoundé 5. Quant aux monuments qui constituent également des vestiges de l'histoire du Cameroun en général et de Yaoundé en particulier, Yaoundé compte des monuments de renom : monument de la réunification, monument Charles Atangana, monument des martyrs ; monument Jamot, etc. ; mais depuis l'avènement de l'embellissement de la ville, l'on voit émerger dans celle-ci de nombreuses statuettes ou monuments au centre des espaces verts créés par la CUY.

Par rapport aux espaces verts, contrairement aux autres espaces de loisirs connaissent une nette amélioration dans la ville de Yaoundé, on voit depuis 2005 l'aménagement des espaces verts allant des squares aux forêts urbaines. Ces espaces verts sont divisés en trois catégories, les jardins publics et les squares, les bois et les forêts urbaines.

Compte tenu de la population de la ville de Yaoundé qui est estimée à plus de deux millions d'habitants, ces espaces récréatifs paraissent insignifiants et ne peuvent répondre aux attentes de toute la population de la ville.

5.1.1 Concentration autour du centre administratif

Les espaces récréatifs recensés dans la ville de Yaoundé sont en majorité regroupés autour du centre administratif. Cette concentration est présentée sur la carte ci-dessous.



Source : INC adaptée A. R. NKE

Figure 9 : Inégale répartition des espaces de loisirs dans la ville de Yaoundé

A partir de cette figure, il apparaît que la grande majorité des espaces récréatifs, à savoir : les espaces verts, les aires de jeux et de sport et les espaces culturels, est concentrée dans la commune d'arrondissement de Yaoundé Ier. Seuls quelques espaces récréatifs constituent l'exception à cette règle, on y retrouve les espaces verts de la commune de Yaoundé 7 qui est la seule CA éloigné du centre administratif.

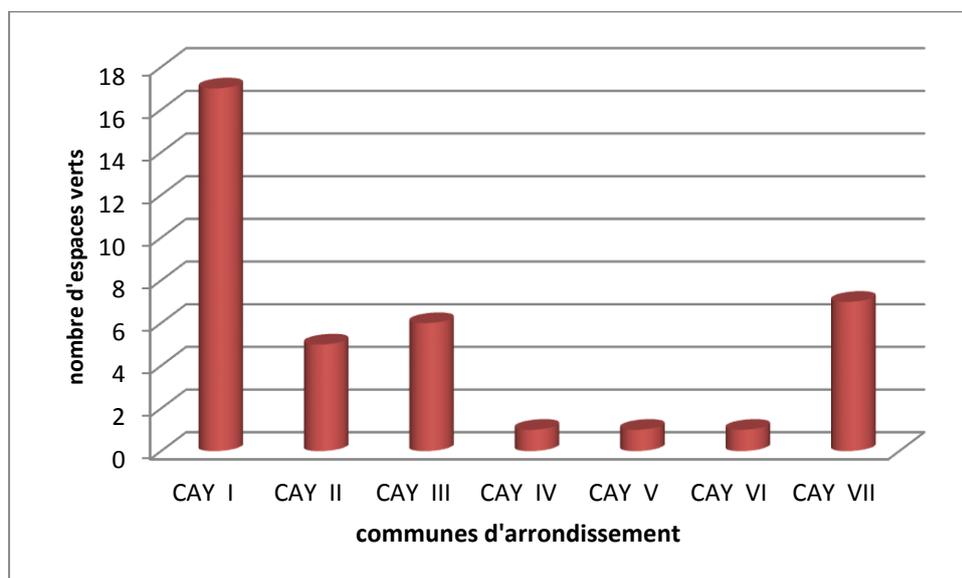
Fort de ce constat, il devient donc légitime de chercher le pourquoi d'une telle répartition. D'après la CUY, une justification serait que la commune d'arrondissement de Yaoundé 1^{er} est le cœur des institutions républicaines. Par conséquent ces institutions sont, pour la majeure partie d'entre elles, concentrées en son sein et tout autour d'elle. Par ailleurs, une autre explication résiderait dans la volonté d'embellissement progressif de la ville qui exige donc que cet embellissement soit fait du centre vers la périphérie.

5.1.2 Inégale distribution des espaces récréatifs entre les CA

La distribution des espaces récréatifs entre les communes d'arrondissement de Yaoundé est essentiellement marquée par une forte inégalité. Cette inégalité fluctue d'un type d'espaces récréatifs à un autre.

5.1.2.1 Une forte concentration d'espaces verts dans la CAY I

La répartition des espaces verts entre les différentes CA de la ville de Yaoundé se présente d'après la figure ci-dessous :



Source : CUY et enquêtes de terrain

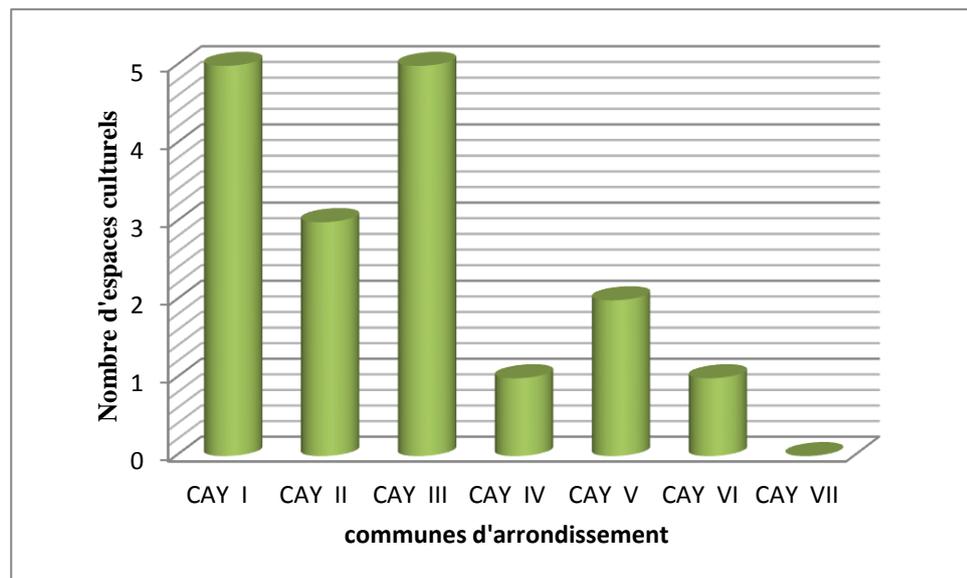
Figure10 : Répartition des espaces verts entre les CAY

De cette figure, il ressort qu'il existe une répartition déséquilibrée des espaces verts entre les différentes communes d'arrondissement de la ville de Yaoundé. En effet, la grande majorité des espaces verts est concentrée dans l'arrondissement de Yaoundé I. Ceci se justifie par le fait que d'une part la Commune d'arrondissement de Yaoundé I est le miroir de la ville de Yaoundé ; c'est pourquoi elle a la priorité des investissements en vue de l'aménagement et

de l'embellissement de la ville. D'autre part, cette CA se trouve être au-delà de tout le siège des institutions républicaines. Par contre les communes d'arrondissement de Yaoundé IV, V et VI sont les moins dotées en espaces verts dans la ville de Yaoundé. Elles n'en possèdent pratiquement pas en comparaison avec la CAY I. C'est donc dire que certaines CA seraient privilégiées : ce qui dénote au sein de la CUY la forte inégalité dans la répartition des espaces verts.

5.1.2.2 Présence passable d'espaces culturels dans la ville de Yaoundé

La répartition des espaces culturels dans la ville de Yaoundé est présentée dans le graphique ci-dessous.



Source : Enquêtes de terrain

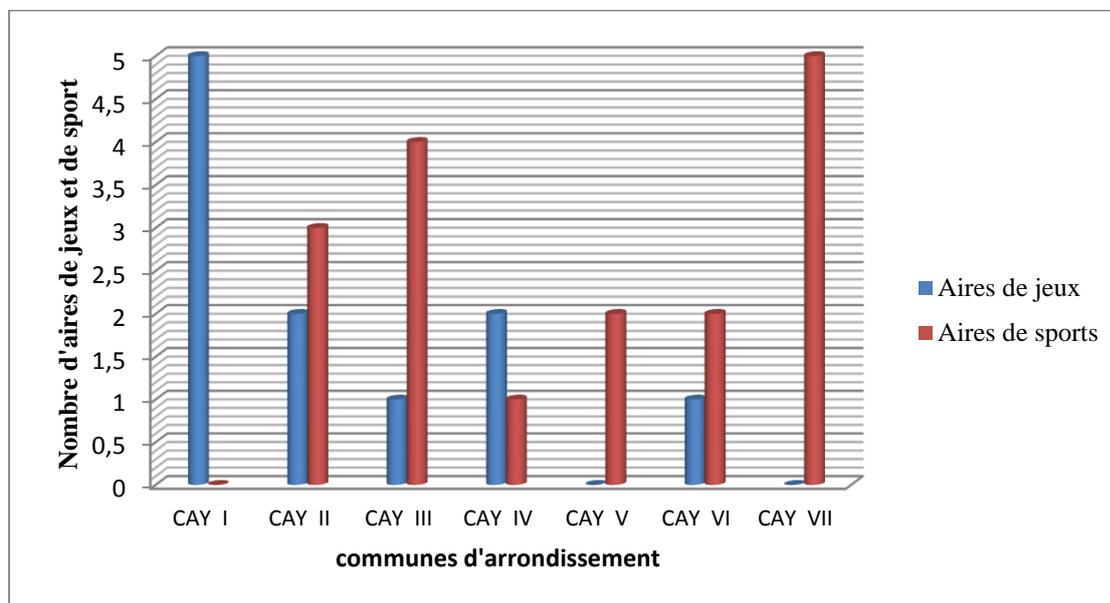
Figure11 : Répartition des espaces culturels entre les CAY

D'après figure 11, l'on observe dans les communes d'arrondissement de Yaoundé une présence quasi-uniforme des espaces culturels à quelques exceptions près. En effet, les CAY I et III sont les plus pourvues en termes d'espaces culturels. A titre d'illustration, l'on dénombre dans la CAY III, le Monument Charles Atangana, le Musée National, la croix de Lorraine, le Monument de la Réunification et le Palais traditionnel Charles Atangana. Il s'agit donc là d'espaces culturels suffisamment représentatifs.

Toutefois, au-delà de cette présence quasi-uniforme d'espaces culturels, il est à noter que la CAY VII en est pratiquement dépourvue.

5.1.2.3 Répartition disparate des aires de jeux et de sport

La ville de Yaoundé compte un nombre considérable d'aires de jeux et de sports : 11 aires de jeux et 17 aires de sport. Leur répartition dans chacune des communes d'arrondissement nous est présentée dans le tableau ci-dessous.



Source : Enquêtes de terrain

Figure 12 : Répartition des aires de jeux et de sports entre les CAY

Cette figure dénote d'une forte inégalité dans la répartition des aires de jeux et de sports. A titre d'illustration, la CAY VII possède 5 aires de sports, mais aucune aire de jeux. A l'inverse, la CAY I est pourvue de 5 aires de jeux et aucune aire de sport. Cependant, de manière générale, les CAY privilégient les aires de sport au détriment des aires de jeux. C'est le cas des CA de Yaoundé II, III, IV et VI.

Cette analyse méticuleuse de la répartition par type et par CA des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé nous permet d'affirmer que notre première hypothèse selon laquelle les espaces récréatifs sont inégalement répartis au sein de la ville de Yaoundé a été vérifiée

5.2. PROBLEMES LIES A LA REPARTITION DES ESPACES RECREATIFS DANS LA VILLE DE YAOUNDE

Les espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé font face à un certain nombre de difficultés qui, visiblement ont trait aux dimensions politique, économique et socioculturelle.

5.2.1 LA DIMENSION POLITIQUE

Dans cette partie, nous présenterons les difficultés liées à la planification et à l'aménagement des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé.

5.2.1.1 Les difficultés liées à la planification

L'absence d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) au niveau communal est une contrainte pour l'aménagement des espaces récréatifs. En effet, il est difficile de se représenter cet état de fait qui nous révèle que les communes ne possèdent pas de POS. Une telle absence ne permet pas à ces administrations de proximité de connaître entre autres l'intégration urbaine et les zones de profonde restructuration.

Le projet de plan Directeur d'Urbanisme 2020 est une démarche pragmatique qui ne se cantonne pas uniquement dans une présentation synthétique de l'audit - évaluation de la situation actuelle, ni dans la présentation d'un schéma d'aménagement à long terme. Mais, bien au contraire, dans le cadre d'une réflexion urbanistique il a pour objectif principal de concevoir un outil de renouvellement urbain et socio économique de la capitale camerounaise, une nouvelle stratégie d'aménagement.

Toutefois, sur le terrain, l'aménagement des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé ne respecte pas les normes d'urbanisme édictées par le PDU. En effet, le PDU suit une démarche de développement durable et de bonne gouvernance centrée sur l'application de quatre concepts : une ville rayonnante, une ville plus accueillante et agréable à vivre, une ville réorganisée et une ville mieux accessible. Mais, fort malheureusement, nous faisons le constat que certains de ces objectifs ne sont en réalité pas du tout respectés. A titre d'illustration, le zoo de Mvog-Béti va à l'encontre du troisième objectif en ce sens qu'il est localisé au centre ville, qui apparaît comme étant non propice à l'épanouissement des animaux de ce zoo.

5.2.1.2 Les difficultés liées à l'aménagement

L'aménagement urbain occupe une place démesurée dans la distribution des infrastructures dans les quartiers de la ville de Yaoundé, comparativement à l'aménagement des espaces récréatifs. Au cours des années 1990, des programmes intégrateurs des espaces récréatifs dans les plans de lotissement urbain sont mis en place à savoir la SIC qui est une société immobilière du Cameroun créée en 1952. Elle avait pour but de fournir l'essentiel de l'habitat mobilier collectif de la ville. En outre nous avons la MAETUR qui est la mission d'aménagement et d'équipement de terrain Urbain et Ruraux. Elle est créée en 1977 et a pour mission de contenir l'urbanisation en fournissant des lots aménagés. On leur doit ainsi la mise en place des quartiers tels que la cité verte, Biyem-Assi, camp sic Mendong et camp sic Nlongkak etc. Ces programmes de lotissements intégraient l'aménagement des espaces récréatifs.

Après les années 1990, et avec les contrecoups de la crise économique, ce processus de lotissement est en arrêt à cause de l'absence de financement dans un contexte de désengagement de l'État. C'est ainsi que l'émergence des lotissements privés va voir le jour ne prenant pas en compte les problèmes de dotation des espaces récréatifs. L'on aura ainsi la

naissance des nouveaux quartiers. A Titre d'illustration, nous avons les quartiers, tels qu'Ahala, Odza entre autres, qui ne comptent pratiquement aucun espace récréatif.

Au vue du désordre urbain qui s'instaurait, au début des années 2000, une nouvelle approche portée par la CUY va voir le jour. Elle préconise la mise en place d'un outil de planification urbaine qui va fixer les objectifs et les principes de la politique locale en matière d'habitat (PDU horizon 2000). C'est dans ce sens que nous constatons plus tard et avec l'observation attentive de la figure de la répartition des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé que ces derniers sont majoritairement concentrés dans les quartiers anciens à l'exemple du centre administratif.

De plus, un constat désolant est fait sur le recul en nombre des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé en ce sens que les espaces récréatifs existants disparaissent progressivement en faveur de l'urbanisation. C'est le cas de la disparition du stade de polytechnique.

Ainsi, les difficultés liées à la planification sont pratiquement à l'origine du désordre urbain et dans une certaine mesure, ces difficultés expliquent l'inégale répartition des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé. Par ailleurs, les difficultés liées à l'aménagement des espaces récréatifs, notamment leur disparition, entraînent une modification profonde de la nature des loisirs. A cet effet, les jeunes ont donc de plus en plus tendance à désertter les loisirs sains au profit des loisirs déviants : car en effet les espaces récréatifs disparaissant, les bars, les snack-bars eux restent en place et ne peuvent donc qu'attirer les jeunes.

5.2.1.3 La non-effectivité de la décentralisation.

Le faible nombre des espaces récréatifs et leur inégale répartition s'expliquent par la non-effectivité de la décentralisation qui déboucherait l'optimalité de l'aménagement et de la gestion des espaces récréatifs en termes de valorisation. Une telle vérification va se faire sur la base de la théorie du fonctionnalisme qui présente la société comme un organisme humain, composé de sous ensemble, assumant des rôles complémentaires permettant ainsi un fonctionnement harmonieux du système, de telle sorte que le dysfonctionnement d'un membre entraîne le dysfonctionnement et les anomalies dans tout le système SPENCER 1896 cité par Bemb.G.C.

Selon la loi N°2004/17 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation, la décentralisation consiste en un transfert par l'État, aux collectivités territoriales décentralisées, des compétences particulières et de moyens appropriés. A cet effet, les lois camerounaises du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation et des règles applicables aux communes, conformément aux dispositions de la constitution du 18 janvier 1996, en font ressortir les deux objectifs majeurs :

- En premier lieu, selon ces textes, la décentralisation au Cameroun vise, l'approfondissement du processus démocratique par une adaptation de l'administration aux objectifs et aux exigences du pluralisme en vue de permettre la promotion d'une démocratie locale.
- En second lieu, au plan économique, elle a pour but la promotion du développement local et régional à travers l'émergence d'initiatives par les différents acteurs ainsi que

la mise en place d'un cadre de développement défini à partir des préoccupations, des ressources, des innovations et du savoir-faire des populations locales (CIRAD 2005).

En principe cette loi devrait être scrupuleusement respectée en raison de l'importance des deux objectifs spécifiés ci-dessus, notamment le second ; car en effet, ce second objectif de la décentralisation au Cameroun présente l'importance des investissements des collectivités territoriales décentralisées dans les secteurs comme le tourisme qui répond à la fois à la nécessité de production des recettes communales, au divertissement des populations et à l'embellissement de leur territoire.

Cependant, dans la ville de Yaoundé, l'on constate sur le terrain la non-effectivité de la décentralisation entre les communes d'arrondissement de Yaoundé et la CUY. En effet, La CUY (composée de sept communes d'arrondissement) est dirigée depuis Juin 2005 par un délégué du gouvernement qui, dès sa nomination, s'est engagé dans une vaste opération d'embellissement de la capitale Camerounaise. Cette opération va des déguerpissements des quartiers populaires anarchiques à la construction d'infrastructures de transport en passant par la réalisation d'espaces verts révolutionnant de façon visible le visage de la capitale. Mais les maires des CA dissimulent assez mal leur désapprobation vis-à-vis de ce « super maire » qui nommé par le chef de l'État dispose finalement de plus de pouvoirs et de moyens pour exercer les compétences à l'une desquelles ils sont élus (Assako Assako, 2012).

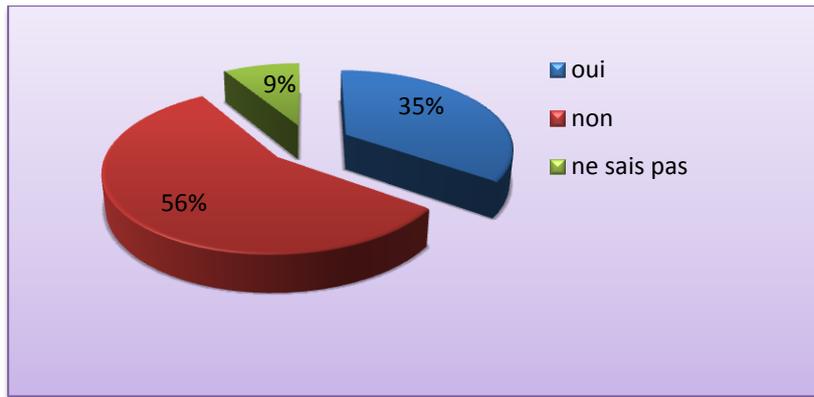
Ainsi, la décentralisation n'est pas effective car la fréquence et la prégnance des conflits de compétences qui résultent de l'intervention inopinée d'un décideur indépendant des CAY font en sorte que ces derniers ne soient pas consultés pour des projets qui sont de leur ressort.

5.2.2 LA DIMENSION ECONOMIQUE

5.2.2.1 Le faible financement des espaces récréatifs

Le faible financement constitue l'un des problèmes crucial auxquels sont confrontées les communes d'arrondissement de la ville de Yaoundé. En effet, d'après nos enquêtes de terrain, les CAY ne reçoivent pas d'appui financier de la part des différents ministères impliqués. Autrement dit, les budgets alloués par les démembrements de l'État et destinés aux opérations d'aménagement et de valorisation des espaces récréatifs sont quasi-inexistants et quand bien ils existeraient, ils sont très faibles compte tenu des dimensions de chacune des CA de la ville de Yaoundé en termes de nombre de quartiers.

Ce déficit conduit à l'insuffisance des espaces récréatifs et est à l'origine du déplacement des habitants de la plupart de ces CA vers d'autres lieux de loisirs. Le tableau ci-dessous nous présente de manière générale, toute CAY confondue, la distance entre les lieux de résidence et les espaces récréatifs existants :



Source : Enquêtes de terrain

Figure 13 : existence ou non d'un espace récréatif à proximité du lieu de résidence des visiteurs

Le diagramme ci-dessus nous présente la proximité du lieu de résidence des habitants des CAY par rapport aux espaces récréatifs qu'ils fréquentent. Ainsi, nous observons que pour 56% des individus de notre échantillon, les espaces récréatifs sont considérablement éloignés de leur lieu de résidence.

5.2.2.2 Faible budget alloué aux espaces récréatifs

En ce qui concerne les budgets alloués à l'aménagement et à la valorisation des espaces récréatifs, les communes d'arrondissement de Yaoundé ne disposent pas suffisamment de données chiffrées. Certaines d'entre elles n'en possèdent pratiquement pas. Les informations recueillies nous amènent à comprendre que dans la plupart des CAY, il n'existe pas de budget alloué à l'aménagement et à la gestion des espaces récréatifs. La part du budget destinée aux loisirs, est répartie selon les besoins des différents services ; ces services à leur tour le dépense par la promotion indirecte des loisirs, c'est-à-dire en soutenant les promoteurs de loisirs scolaires et indépendants de leurs circonscriptions.

Toutefois, l'absence totale de données chiffrées dans la majeure partie des CAY est compensée par la disponibilité de certaines informations sur l'utilisation du budget au sein de certaines communes d'arrondissement. Ainsi, dans la CAY VII, 60% du budget alloué est destiné aux charges de fonctionnement (salaires du personnel) et à l'entretien des infrastructures ; et 40% de ce même budget est alloué aux divers investissements.

A titre exceptionnel, la CAY III dispose chaque année d'un budget de 10 millions ; quoiqu'en cette année 2016, cette commune d'arrondissement, dans les faits, n'a perçu aucun montant destiné à cet effet d'après les informations recueillies sur le terrain.

De manière générale, les CAY dans le souci d'aménagement des espaces récréatifs, reçoivent des fonds destinés à la réalisation des projets en matière d'espaces récréatifs. Ces fonds proviennent d'origine diverses :

- Les fonds propres de la commune ;
- Le FEICOM ;
- Des partenaires privés ;
- Des ONG ;
- Des coopérations internationales ;
- Les cartons provenant de certains ministères.

D'après les informations recueillies sur le terrain, il est vrai que la mairie dispose de fonds propres qui sont alloués à divers projets pouvant s'étendre sur plusieurs années. Ce qui pourrait rendre difficile l'obtention de statistiques, notamment en termes de pourcentage, sur le budget de la commune alloué à l'aménagement des espaces récréatifs. Toutefois, dans le souci d'évaluation de l'avancement de tels projets, ces CAY mettent à disposition des pourcentages d'allocation des divers fonds, des taux de réalisation des projets en cours et des calendriers opérationnels de déroulement des activités.

Il s'agit donc là d'une des raisons fondamentales de l'insuffisance en nombre des espaces récréatifs et même de leur inégale répartition au vue de la disponibilité ou non des budgets.

5.2.3 LA DIMENSION SOCIOCULTURELLE ET INFRASTRUCTURELLE

5.2.3.1 La mauvaise appropriation des espaces récréatifs

Les espaces récréatifs devraient apparaître comme des lieux de relaxation, de remise en forme physique, d'évasion et de loisir. Ils renvoient une image culturelle propre au lieu où ils sont situés et aux populations qui les fréquentent. Cependant, dans des CAY de la ville de Yaoundé, il apparaît clairement que les populations ne saisissent pas le sens et l'importance de la présence des espaces récréatifs.

En effet, l'éducation sur le loisir, la relaxation, l'évasion n'étant pas encore la chose la mieux partagée, l'on note une insuffisance de campagne de sensibilisation sur le bien fondé des espaces récréatifs dans une ville. Par conséquent, l'ignorance d'une bonne partie de la population sur la nécessaire présence de ces espaces dans la ville de Yaoundé fait en sorte que certaines œuvres de la CUY soient boycottées. Ainsi, le square de Texaco Mokolo en bas transformé en buvette est un exemple patent de la mauvaise appropriation des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé par les populations environnantes. La photo ci-dessous nous en donne un aperçu :



Sources : A.R. NKE, 2016

Photo10 : Un Square transformé en buvette (Texaco Mokolo en bas)

La photo 4 nous présente un square transformé en buvette au niveau de la Texaco Mokolo. Ceci montre une défaillance au niveau de la gestion et de la maintenance des espaces verts déjà existant.

5.2.3.2 Faiblesse du taux de fréquentation des espaces récréatifs

La fréquentation des espaces récréatifs est tributaire d'un certain nombre de motifs qui en font des lieux plus ou moins prisés et qui déterminent la satisfaction ou non des populations. En effet, d'après nos enquêtes de terrain, les motifs recensés dans la fréquentation des espaces récréatifs se résument en : la détente, le travail, les rencontres, la réflexion et l'observation.

Dans les communes d'arrondissement de la ville de Yaoundé, terrain de notre étude, les statistiques des motifs de fréquentation des espaces récréatifs recensés sont résumées dans le tableau ci-dessous :

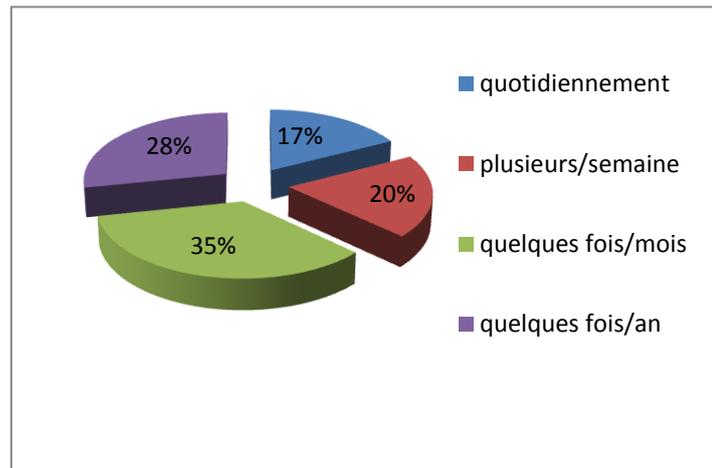
Motifs de fréquentation	Effectifs
Détente	22
Travail	7
Rencontres	7
Réflexion	6
Observation	4
Total enquêté	46

Source : Enquêtes de terrain

Tableau 7 : Motifs de fréquentation

Au vue du tableau ci-dessus, l'on constate que la fréquentation des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé se justifie en majeure partie par le motif de détente.

Le taux de fréquentation de ces espaces revêt une importance particulière dans la confirmation du constat fait de la faible fréquentation des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé. En effet, c'est un véritable baromètre du ralentissement ou non de l'activité touristique. Par le biais des données recueillies sur le terrain, nous avons ressorti le diagramme des fréquences en pourcentage ci-dessous :



Source : Enquêtes de terrain

Figure 14 : Taux de fréquentation des espaces récréatifs

A la lecture du diagramme ci-dessus, il ressort que les espaces récréatifs sont visités au taux de 17% quotidiennement ; ce qui correspond à un taux mensuel de 35%. Par conséquent, ce sont des taux extrêmement faibles compte tenu de la population de Yaoundé. Ces faibles taux de fréquentation dénotent donc de la faible expansion de l'activité touristique dans la ville de Yaoundé.

5.2.3.3 Qualité dérisoire des infrastructures

La faible expansion du tourisme dans la ville de Yaoundé s'explique également, comme dit précédemment, par la qualité dérisoire des infrastructures des espaces récréatifs. En effet, l'attraction des infrastructures et des sites constituant en eux –mêmes des espaces récréatifs dépend de l'aménagement desdits sites et infrastructures, et des idées novatrices d'embellissement qui guident les travaux régulièrement effectués.

Dans la ville de Yaoundé, nous avons réalisé des enquêtes de terrain sur les motifs d'insatisfaction vis-à-vis des espaces de loisirs. Les résultats obtenus ont été consignés dans le tableau ci-dessous.

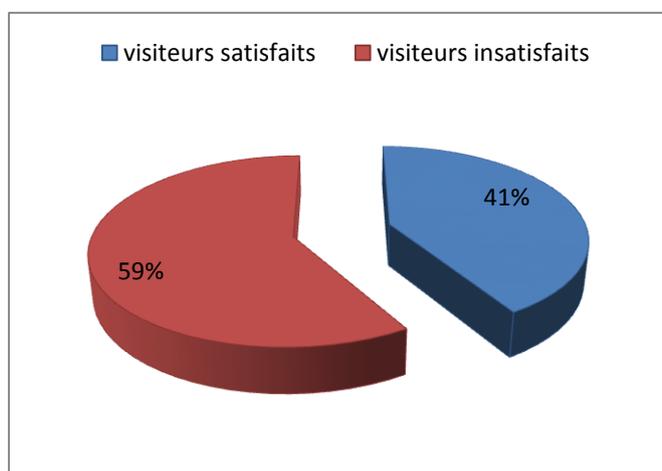
Motifs d'insatisfaction	Effectifs	Pourcentages
Mauvais état ou absence d'infrastructures	19	67,9
Insalubrité	4	14,3
Inconfortabilité	2	7,1
Accessibilité	1	3,6
Peu attrayant	1	3,6
Coût élevé	1	3,6
Total	28	100

Sources : Enquêtes de terrain, 2016

Tableau 8 : Qualité des infrastructures

Le tableau ci-dessus nous informe tout d'abord sur l'état général d'insatisfaction vis-à-vis des infrastructures et des espaces récréatifs proprement dit. Il en ressort que parmi les motifs d'insatisfaction des populations, le mauvais état des infrastructures est le motif le plus souligné à hauteur de 67,9%. L'on comprend donc que la qualité dérisoire des sites espaces récréatifs est un facteur d'insatisfaction et qui de ce fait contribue donc à la réduction de l'expansion du tourisme.

Par ailleurs, la qualité dérisoire des infrastructures engendre également l'insatisfaction des visiteurs car en effet, elle participe pleinement de l'attractivité des espaces récréatifs. Les statistiques sur le taux de satisfaction constituent de bons indicateurs de la qualité des infrastructures, des espaces récréatifs, et même du degré d'attractivité de ces espaces. Sur la base de nos données d'enquête, nous avons obtenu le digramme ci-dessous :



Source : Enquêtes de terrain, 2016

Figure 15 : Pourcentage de satisfaction des visiteurs des espaces récréatifs

Dans la ville de Yaoundé, les visiteurs satisfaits des espaces récréatifs dans les communes d'arrondissement de la ville de Yaoundé se chiffrent à hauteur de 59%. Certes, l'écart entre les individus satisfaits et ceux non satisfaits n'est pas très élevé, mais cet écart dénote tout de même du manque à gagner pour l'économie de cette ville.

CHAPITRE 6 : VÉRIFICATION DES HYPOTHESES, CRITIQUES DES RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS

Au terme de tout travail scientifique, il s'avère important de dresser un bilan critique afin d'en dégager des éléments importants qui nous serviront pour nos améliorations futures. Dans cette partie, nous relèverons les manquements constatés dans notre recherche et qui, d'une manière ou d'une autre ont eu des impacts sur les résultats obtenus. Compte tenu de ce que le phénomène ne donne pas des résultats escomptés, nous formulerons des critiques afin de proposer des recommandations pour un aménagement et une valorisation plus efficiente des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé.

6.1. VÉRIFICATION DES HYPOTHÈSES

Le présent chapitre est consacré à la vérification des résultats de recherche sur la base des hypothèses formulées au départ. Cette présentation consiste à faire une vérification des trois hypothèses spécifiques émises au début de notre recherche. Hypothèses qui découlent de nos questions de recherches à savoir : quel est l'état actuel de l'aménagement des espaces récréatifs dans la zone de Yaoundé ? Qu'est ce qui explique la valorisation des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé et leur impact sur le développement ? Qu'est ce qui justifie la faiblesse de l'offre et l'insuffisance en nombre des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé ?

6.1.1. Vérification de la première hypothèse : les espaces récréatifs aménagés dans la ville de Yaoundé sont diversifiés

Au tout début de notre analyse, nous avons émis une première hypothèse spécifique à savoir les espaces récréatifs aménagés dans la ville de Yaoundé sont diversifiés, mais cette diversité typologique des espaces récréatifs ne correspond en rien au nombre que nous avons recensé sur le terrain. Ainsi au cours de nos descentes sur le terrain, nous avons constaté que la typologie des espaces récréatifs est très diversifiée en ce sens que l'on retrouve les espaces verts où l'on peut classer les jardins publics ou squares, les bois, les forêts urbaines et les parcs zoologiques et botaniques. Les aires de jeux et de sports où on retrouve les manèges, les complexes sportifs et bien d'autres. En ce qui concerne les espaces culturels nous avons les musées, les monuments etc. Ainsi, sur la base de ces remarques, nous pouvons dire que notre hypothèse qui consistait à montrer que les espaces récréatifs aménagés dans la ville de Yaoundé sont diversifiés est vérifiée.

6.1.2. Vérification de la deuxième hypothèse : plusieurs actions contribuent à la valorisation des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé et au développement

Dans cette hypothèse, il était question de montrer que plusieurs actions contribuent à la valorisation des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé ; et la valorisation de ceux-ci a permis l'essor d'autres activités économiques et l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations. De ce fait, nous notons que plusieurs activités se sont greffées au tour de ces différents sites comme la restauration, la photographie. La vérification de notre deuxième hypothèse est donc rendue possible sur la base d'un certain nombre d'observation et de constat fait sur la base de la théorie de la diffusion spatiale des innovations qui stipule que, toute activité est le résultat d'homogénéisation consécutif à la propagation des activités nouvelles (Saint Julien THERESE, 1985). Il ressort que : les espaces récréatifs sont des lieux d'attractivité susceptible d'engendrer la création d'autres activités. Et d'après nos recherches, nous avons souligné que la mise en place de certains espaces récréatifs engendre le développement d'autres activités économiques. Sur la base de ces observations, nous affirmons que notre deuxième hypothèse est validée.

6.1.3. Vérification de la troisième hypothèse : plusieurs facteurs influencent la faiblesse de l'offre et l'inégale répartition de l'aménagement des espaces récréatifs

La vérification de cette hypothèse est rendue possible par un ensemble de constats et observations faits sur la base de la théorie de la localisation selon laquelle le choix de la localisation est fonction de ce que l'on veut et de ce qui est disponible ((MERENNE-SCHOUMAKER, 1991). Une telle vérification nécessite d'abord une prise en compte globale de la répartition des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé et une prise en compte de la répartition catégorisée des espaces de loisirs entre les différentes CAY afin d'évaluer les nécessités pour chaque CAY. Il ressort donc que la répartition des espaces récréatifs entre les différentes communes d'arrondissement n'est pas uniforme. L'on remarque un privilège autour du centre administratif. À cet effet, la non – effectivité de la décentralisation et le faible budget alloué expliquent le faible nombre d'espaces récréatifs et également leur inégale répartition en ce sens que les CAY, ayant connaissance des besoins réels des populations en termes de création et d'aménagement d'espaces récréatifs délaissent cette activité d'aménagement et de valorisation des espaces récréatifs à la CUY ; laquelle ne dispose réellement pas de toutes les informations nécessaires à une création, un aménagement et une valorisation optimale des espaces récréatifs. Nous pouvons donc conclure que notre troisième hypothèse a été vérifiée.

6.2. CRITIQUE DES RÉSULTATS

Dans cette partie, nous donnons une vision critique en termes de manquements ayant trait à la méthodologie et à l'orientation du sujet.

6.2.1 Les manquements sur l'orientation du sujet

L'élaboration d'un bon modèle opératoire est la condition sine qua none à la couverture d'un sujet de recherche dans toutes ses dimensions, ses variables et ses indicateurs, qui nous permettent d'aborder et de traiter de la fréquence et du degré avec lequel le phénomène se produit sur le terrain. Cette phase se donne pour objectif l'optimisation de l'orientation de l'étude. Dans le présent travail de recherche, malgré l'élaboration d'un cadre opératoire, plusieurs dimensions, variables, indicateurs et même sous indicateurs n'ont pas pu être intégrés afin de représenter au mieux nos deux variables dépendantes que sont : la valorisation des espaces récréatifs et le développement du tourisme.

6.2.2 Les manquements sur la méthodologie

La méthodologie utilisée présente quelques limites quoiqu'elle soit d'une utilité indéniable pour mener à bien une recherche, dans la collecte et le traitement.

6.2.2.1 L'échantillonnage

Le choix de l'échantillon sur lequel devait porter notre étude n'a pas été un exercice aisé. En effet après avoir essayé plusieurs méthodes d'échantillonnage, nous avons finalement opté pour une association de l'échantillonnage par grappe et l'échantillonnage accidentel lesquelles correspondaient à notre thème d'étude compte tenu de la diversité des espaces récréatifs que compte la ville de Yaoundé. Mais cette technique nous a causée d'énormes difficultés, à cause d'une part de l'absence des données statistiques sur le nombre d'espaces récréatifs que compte la ville de Yaoundé, mais aussi sur le nombre des visiteurs des espaces récréatifs dans la mesure où une grande majorité de ces espaces n'ont pas d'accès conditionné.

6.2.2.2 La collecte des données

La collecte des données s'est avérée bien assez difficile au cours de notre travail de recherche. Les résultats obtenus lors des entretiens que nous avons menés n'ont pas été concluants compte tenu de nos attentes au niveau des communes, les informations liées au budget, aux investissements ou encore celles touchant tous les types d'entrées et de financement demeurent hors de notre portée. La présentation de notre attestation de recherche n'a en rien facilité l'accès à ces informations ; bien au contraire, en présentant au niveau de services des différentes communes d'arrondissement, nous avons essuyé plusieurs refoulements et rejets au point où de nombreux interlocuteurs se sont formellement montrés méfiants ; ce qui a abouti à leur silence sur certaines de nos interrogations, notamment celles ayant trait au volet financier.

Pendant les entretiens auprès des gestionnaires des espaces récréatifs, nous avons fait un constat similaire ; la plupart ont présenté un certain recule face à nos questions. De même, nous n'avons pas pu enquêter auprès des employés des structures prestataires de services de la communauté urbaines notamment celles qui font dans l'entretien et la rénovation des aires de sport, de jeux et des espaces verts. Nous nous sommes donc contentés des entretiens avec les responsables de ces structures.

De surcroît, la période consacrée à la collecte des données s'est avérée convenable, mais pas suffisamment longue compte tenu de la pression des exigences académiques (cours et stage pratique). En effet, l'aménagement et la valorisation des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé est tributaire de plusieurs acteurs interdépendants qui participent à l'expansion de l'activité touristique. Au regard donc des délais impartis pour la collecte des données, nous n'avons pas réussi à nous rapprocher de tous ces acteurs. Pour certains, nous nous sommes contentés des recherches sur internet qui ne nous ont pas permis de tirer le maximum d'informations.

6.2.2.3 Le dépouillement et traitement des données

Le traitement et le dépouillement des données ont été effectués à l'aide du logiciel IBM SPSS Statistics 20 et d'Excel 2007 de la suite Microsoft Office. L'utilisation de ces outils statistiques a posé quelques problèmes notamment pour le traitement des questions ouvertes et surtout pour les entretiens avec les responsables des structures concernées par notre travail de recherche. En effet, ces difficultés résultent du fait que le logiciel SPSS ne prend en compte que les questions fermées, c'est-à-dire des questions aux choix de réponse bien définis. De ce fait, plusieurs informations obtenues à travers des questions ouvertes n'ont pas pu être prises en compte.

6.2.2.4 L'exploitation du questionnaire

Dans le même ordre d'idée, l'enquête par questionnaire menée auprès des consommateurs des espaces de loisirs n'a pas entièrement été exploitée. Ceci nous a contraints à faire des analyses non exhaustives en ce sens que nos travaux n'ont pas pu saisir et implémenter certaines variables. Toutefois, malgré ces manquements, les résultats de notre étude sont suffisamment robustes pour pouvoir être remis en cause. Nous nous sommes appliqués à présenter les enjeux touristiques, économiques et environnementaux de l'aménagement et de la valorisation des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé afin de rester fidèle à notre axe de recherche qui était de montrer l'importance de l'aménagement et de la valorisation des espaces récréatifs dans l'expansion du tourisme.

Par ailleurs, il est important de souligner que notre méthodologie aurait été meilleure si nous avions eu accès à certains ouvrages indispensables à notre étude. En effet, du fait de leur rareté, nous n'avons pas pu les avoir. On comprend dès lors que notre méthodologie soit influencée par ces difficultés : mais elle reste malgré tout pertinente et fiable pour atteindre les résultats qui sont les nôtres dans ce travail.

6.3. RECOMMANDATIONS

Dans cette partie, il sera question pour nous d'émettre des suggestions susceptibles de servir de base pour une répartition optimale des espaces récréatifs entre les communes d'arrondissement de la ville de Yaoundé, pour une effectivité de la décentralisation et une augmentation considérable du taux de fréquentation des espaces récréatifs ; le but étant d'aboutir à l'expansion du tourisme. Ces recommandations sont de plusieurs ordres :

6.3.1. Recommandation pour une répartition et un aménagement rationnel des espaces récréatifs

Une observation montre que les espaces récréatifs jusqu'ici sont non seulement insuffisants, au rythme de la forte croissance démographique et l'extension rapide de la ville, mais aussi ils sont concentrés autour du centre administratif au détriment du reste de la ville de Yaoundé. A cet effet nous suggérons aux différents acteurs de multiplier l'aménagement et la diversification des espaces récréatifs dans les différents arrondissements de la ville de Yaoundé.

- **Recommandation sur les espaces verts**

L'opération d'embellissement de la ville de Yaoundé lancée en 2005 est surtout manifestée par la création des espaces verts. A cet effet les efforts fournis pour leur aménagement restent jusqu'ici l'exclusivité de la CUY, les CA restant en retrait dans cette politique d'aménagement des espaces verts. A ce sujet, nous proposons qu'un périmètre soit défini autour du centre administratif pour les actions de la CUY, le reste pouvant être mis à la disposition des CA afin que ces derniers puissent aussi développer les espaces récréatifs dans leurs circonscriptions respectives suivant un plan de développement communal (PDC) par tous les acteurs à la place d'un plan d'activité communal.

- **Recommandation sur les aires de jeux et de sports**

Dans un souci de faire participer toutes les couches sociales au développement des pratiques sportives, il est nécessaire pour les communes de procéder à des actions visant à développer le sport dans toute sa diversité. De ce fait, nous recommandons également une coopération entre les différentes CTD de la ville et le MINSEP pour l'élaboration d'un plan de développement de la ville en sport, afin de définir une bonne répartition des grandes infrastructures de différents sports. Et au niveau de chaque CA nous proposons la construction de centres sportifs pouvant accueillir les multiples disciplines sportives pratiquées dans ces collectivités (telles que les sports collectifs, les sports de combat, les sports automobiles, les sports nautiques et les sports de l'air), ce qui permettra à Yaoundé de pouvoir accueillir de grands rendez-vous sportifs internationaux

Et aussi, nous recommandons une collaboration des toutes les CTD pour la création des grands parcs d'attraction pour enfants et adolescents, au niveau de chaque CA. Nous suggérons aussi la création des centres d'épanouissement pour enfants.

- **Recommandation sur les espaces culturels**

Bien que la culture soit diversifiée, certains secteurs tardent encore à prendre leur envol. C'est le cas du cinéma qui à ce jour ne compte qu'une seule de cinéma officielle, celle inaugurée le 17 mai dernier dans les locaux du centre culturel camerounais. Au moment où le cinéma représente une activité en pleine expansion au Cameroun, nous proposons au communes, avec la collaboration du MINAC de créer dans chaque CA des salles de cinéma dans chaque CA.

6.3.2. Recommandations pour une effectivité de la décentralisation

La non effectivité du transfert des compétences entre les différentes CTD pose un réel problème dans la politique d'aménagement et de valorisation des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé. Ainsi cette recommandation vise à suggérer l'application de l'article 7 de la loi d'orientation de la décentralisation n°2004/17 du 22 juillet 2004 qui stipule que : « *Tout transfert de compétence à une collectivité territoriale s'accompagne du transfert, par l'État à celle-ci, des ressources et moyens nécessaires à l'exercice normal de la compétence transférée.* » Étant donné que les rendements des différentes CTD en matière d'aménagement des espaces de loisirs sont faibles pour défaut de moyens financiers, il est important que les collectivités aient des fonds spéciaux pour l'aménagement des loisirs urbains. Pour cela, nous proposons à l'État par biais des ministères impliqués dans la politique de développement des espaces de loisirs (MINTOURL, MINSEP, MINJEC, MINEPDEV, MINAC, MINFOF, MINDUH, MINFI) de soutenir les CTD par un appui financier, matériel et même technique. En réalité, les communes d'arrondissements ne s'appliquent pas à l'aménagement des espaces de loisirs. Parce que disent-elles, elles n'ont pas de ressources financières.

D'autre part les communes d'arrondissement de la ville de Yaoundé affirment ne pas avoir un libre accès sur les fonds provenant des différents ministères car disent-elles ces fonds viennent avec des projets élaborés dans ces ministères ou à la CUY, et ce qui empêche le finance des projets propres à la commune en matière de sport, de culture et d'environnement. A cet effet nous proposons la création au niveau de chaque ministère la création d'une commission de suivi des financements, afin que cette dernière se rassure que les fonds alloués servent à la réalisation de grands projets élaborés à la base par les communes.

L'absence de d'une réelle synergie entre la CUY et les CA pose un sérieux problème dans la conduite des politiques d'aménagement des espaces récréatifs. On note comme une sorte de leadership de la CUY qui déclare ne rendre compte qu'au chef de l'État qui nomme son responsable et les CA qui se plaignent de ce que la CUY intervient même sur les axes qui sont du ressort territoriaux. A cet effet, nous proposons à l'État de redéfinir les domaines de compétences de chaque acteur afin d'éviter les dispersions et de maximiser les rendements.

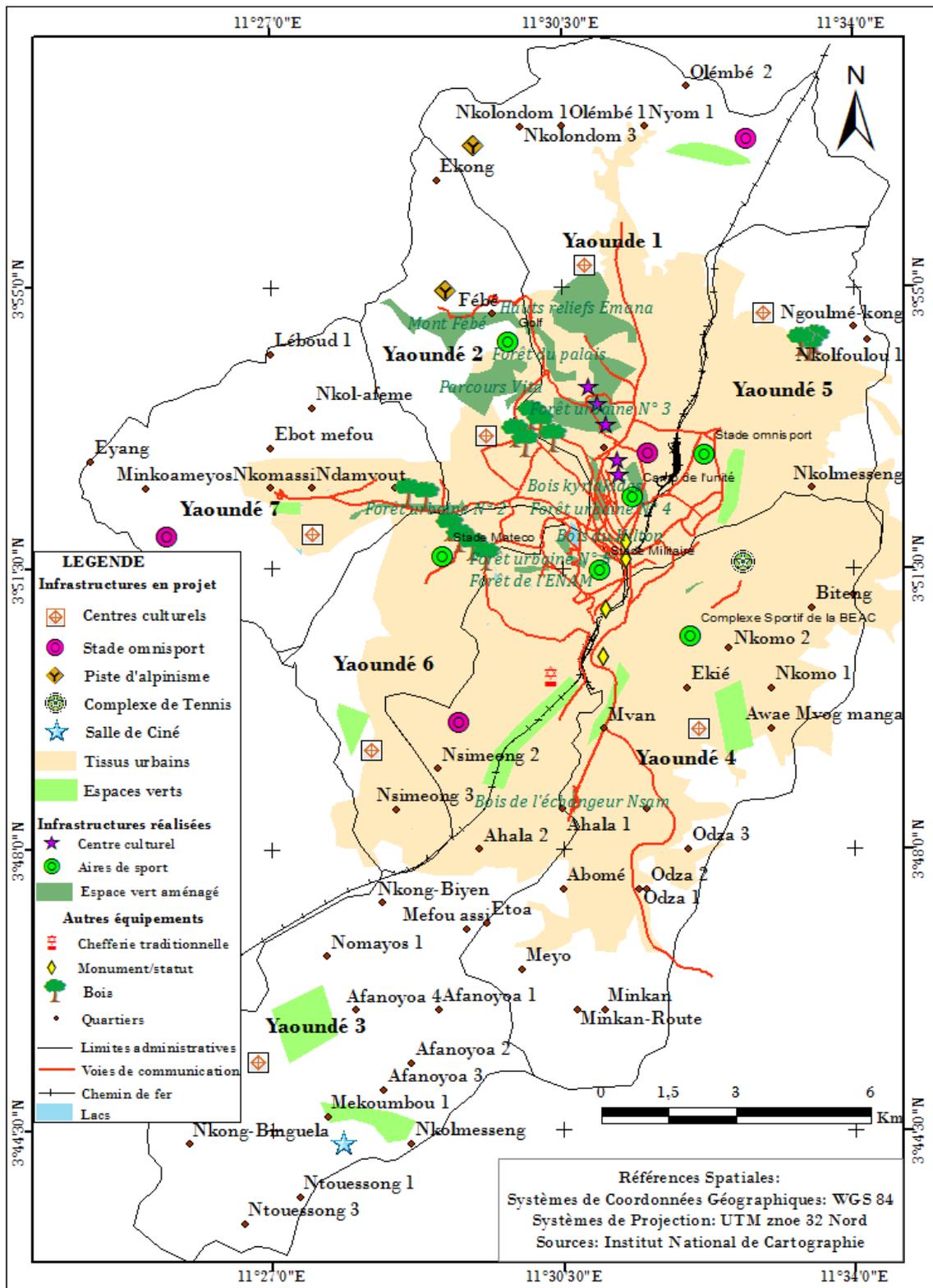
- **Recommandation pour un tourisme urbain efficient dans la ville de Yaoundé**

Le tourisme étant une activité économique qui contribue considérablement à la croissance de l'économie de cette ville, il devient judicieux d'y favoriser un tourisme urbain efficient. Pour atteindre cet objectif, il y a un certain nombre d'initiatives à mettre en place :

- La sensibilisation des populations sur le bien –fondé de l'entretien et de la valorisation des espaces récréatifs ;
- Respect du Plan de Développement Urbain par les autorités responsables des communes d'arrondissement et de la communauté urbaine de Yaoundé ;
- Multiplication du nombre d'espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé ;
- Rénovation des infrastructures en vue d'un maintien de l'attractivité des espaces récréatifs et de la relance du tourisme ;

6.4 PROPOSITIONS

L'objectif des propositions élaborées à la fin de ce travail a pour fin de faire valoir le développement harmonieux des espaces récréatifs dans la circonscription de Yaoundé. Ces suggestions ont été définies sur la base de certaines théories telles que la Théorie de la Localisation d'une part, qui stipule que toute activité doit être localisée surtout en milieu urbain ; du principe de la décentralisation qui explique l'émergence des lieux centraux secondaires à partir d'un lieu central principal. D'autre part, la Théorie du Fonctionnalisme. Elle montre que la société est une entité humaine composée de sous ensembles. Cette théorie explique également que l'aménagement des espaces récréatifs dans une ville par les différentes CTD est fonction des spécificités de chaque circonscription. Ces propositions ont été faites grâce aux agents de la CUY et du MINTOUL et se présentent dans la carte ci-dessous.



Source : INC, adaptée par la CUY, MINTOURL

Figure 16 : Proposition d'aménagement des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé

La figure ci-dessus présentée est une proposition cartographique pour un aménagement plus efficient des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé. Elle propose une diversité d'espaces en fonction des caractéristiques pour chaque CTD. Si l'on s'en tient par exemple au relief, les suggestions faites montrent un aménagement des pistes de sports alpins dans les zones accidentées du Mont Fébé, des stades omnisports et des complexes de tennis. Cependant, au regard de l'absence des espaces verts dans la CAY IV, l'accent a été mis sur le développement des jardins publics et des parcs forestiers. En effet, les propositions des espaces récréatifs concernent tous les types analysés dans ce travail. C'est ainsi qu'au niveau des espaces verts on distingue : les jardins publics, les bois et les forêts urbaine. S'agissant des aires de jeux et de sports l'accent sur les équipements des sports avec les pistes alpins, les cours de tennis et les stades omnisports. En ce qui concerne les centres de promotion culturelle les propositions vont de l'ordre des salles de ciné au centre de promotion des arts et coutumes traditionnelles.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Parvenu au terme de notre étude qui portait sur « valorisation des espaces récréatifs et développement du tourisme dans la ville de Yaoundé », l'objectif principal était d'examiner les enjeux touristiques, économiques et environnementaux de l'aménagement des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé. Après avoir fait un cadrage général de notre étude et défini la méthodologie que nous avons suivie, nous avons trouvé judicieux de commencer par dresser une cartographie des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé. Par la suite, nous avons présenté les problèmes liés à l'aménagement de ces espaces. Enfin nous avons montré que l'aménagement et la valorisation des espaces récréatifs demeurent encore faibles pour favoriser le développement de l'activité touristique et économique dans la ville de Yaoundé. A partir des manquements constatés dans l'aménagement et la mise en place des espaces récréatifs, nous avons fait des suggestions susceptibles d'optimiser d'avantage la répartition des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé.

Pour mener à bien notre recherche, la méthodologie que nous avons utilisée consistait en l'usage de l'approche systémique au travers d'une démarche analytique. Grâce aux informations que nous avons recueillies de données secondaires issues de nos recherches documentaires, ainsi que les données primaires obtenues de nos investigations sur le terrain, nous avons fait un certain nombre de constat qui permettront non seulement de promouvoir un meilleur investissement des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé, mais aussi dans les autres villes d'Afrique.

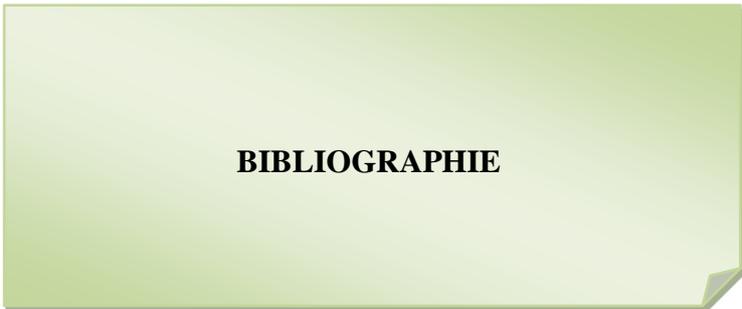
La ville de Yaoundé croit à un rythme accéléré. Son rôle de capitale politique et siège des institutions du pays, fait d'elle une ville fortement attractive au vue des visiteurs et migrants qu'elle reçoit chaque année. Ce taux d'« immigration » accéléré auquel s'ajoute l'accroissement naturel de la population, entraîne une extension spatiale de la ville, laquelle nécessite une gestion décentralisée, afin d'assurer une meilleure intégration des populations venues d'horizons divers et d'assurer le bien-être de ces populations en leur offrant des commodités urbaines à l'instar des espaces de loisirs. Mais les CTD chargés de la gestion de la ville de Yaoundé ne produisent pas suffisamment d'espaces de loisirs pour les populations.

Les informations recueillies sur le terrain nous ont permis de faire une distinction des besoins en espaces de loisirs entre les CTD, mais aussi de comprendre que le déficit des espaces de loisirs de la ville naît également du mauvais entretien, de l'abandon et de la destruction de ceux existants. Par ailleurs, les efforts sont fournies par certaines CTD notamment la CUY et la CAY III, qui se démarquent par l'aménagement des espaces verts. Nous avons aussi constaté que le faible investissement des CTD émanent des difficultés que celles-ci rencontrent, au niveau la collaboration entre CAY et CUY, les orientations des fonds qui leurs sont alloués dans les domaines du sports des loisirs et de la culture, et au niveau du manque d'espace.

A cet effet les recommandations faites face au manque de collaboration entre les CAY et la CUY, s'orientent vers une coordination des actions et une redéfinition des rôles de chacun. Une intégration des populations dans les plans d'aménagement des espaces de loisirs et la prise en compte de leurs propositions, et enfin une collaboration avec les différents ministères pour une harmonisation des efforts.

Les propositions ont également été faites en faveur d'un aménagement harmonieux des espaces de loisirs dans les différentes CTD, qui préconisent une adaptation des espaces de loisirs en fonction des spécificités de chaque circonscription, afin de créer entre ces CTD des espaces de loisirs complémentaires en non compétitifs.

Au terme de ce travail de recherche, nous pouvons affirmer que les hypothèses préalablement émises dans cette recherche ont été vérifiées ; cependant, certaines dimensions des espaces récréatifs dans la ville de Yaoundé restent encore à explorer.



BIBLIOGRAPHIE

1. OUVRAGES GENERAUX

- **BEGUIN H. (Ed.), (2000).** Introduction à la géographie humaine. Armand Colin, Paris Louvain, 203 p.
- **BEN YAHMED, D. (Ed), (2010),** atlas de l'Afrique : Cameroun, les Edition J.A., Paris – France, 135p.
- **CAZES, (1992),** Tourisme et tiers monde : un bilan controversé, Paris, l'Harmattan, 208p.
- **DECKER W et THUILLIER J.P., (2004),** Le Sport dans l'Antiquité. Égypte, Grèce, Rome, Éditions A&J Picard, Paris,
- **FRANQUEVILLE (1984).** Yaoundé construire une capitale. Edition de l'ORSTOM, col mémoires No 104, Paris, 192 p.
- **KEGNE FODOUOP et BOPDA A., (2000).** Un demi-siècle de géographie urbaine au Cameroun, Presses Universitaire de Yaoundé, Yaoundé ,170 p
- **LEFEBVRE, S. (2003).** Sports et villes. Enjeux économiques et socioculturels, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 241p.
- **MVENG E. (1984),** histoire du Cameroun, CEPER, Yaoundé, 289p
- **PONSARD, C. (1988).** Analyse économique spatiale. Paris: PUF.
- **SANTOIR C., et BOPDA A., (1995).** Atlas régional Sud-Cameroun. Paris, France, Edition de l'ORSTOM. 53p

2. MEMOIRES ET THESES

- **ABAT. M. (1974).** Le site de Yaoundé : étude de géographie physique, Mémoire de DES lettre, Université de Yaoundé, Cameroun, 116 p.
- **CHOUMERT J (2009),** analyse économique d'un bien public local : les espaces verts, thèse de Doctorat, université d'Angers (France), 425p
- **GUEDENON M, (2001),** problématique de la disparition des loisirs traditionnels au Benin : le cas d'Abomey, mémoire de fin de formation à l'INJEPS (jeunesse animation et récréologie), Université Nationale du Benin, 65p
- **KUETE. M. (1977).** Étude géomorphologique du massif de Yaoundé, Thèse de 3è cycle, Université Bordeaux III, France, 279 p.
- **MABOU P. B., (2003),** pouvoirs publics et aménagement urbain au Cameroun : le cas de la voirie de Yaoundé, mémoire de DEA, département de géographie, FALSH, UYI, 161p.
- **MADJOUA TEDEFO C. L., (2012),** valorisation des espaces verts publics urbains : cas de la place Charles Atangana à Yaoundé, mémoire de master professionnel en urbanisme, aménagement et développement urbain, 2012, 145 p.
- **MOMBELE J.R. (2014),** reforestation de la ville de Yaoundé et impact sur la conservation de la biodiversité, mémoire de DIPES, ENS université de Yaoundé 1, 91p
- **MOUGOUE. B (1982).** Croissance urbaine périphérique : le cas de la zone Est de Yaoundé, Thèse de doctorat 3è cycle, 300 p.
- **NGASSA OWONA N.L.S., (2014),** dynamique du couvert végétal et politiques publiques dans la ville de Yaoundé, mémoire de DIPES, ENS université de Yaoundé I, 91p

- **NGOUONPO L.** (2010), problématique de création des aires protégées au Cameroun : cas du parcours Vita de Douala, mémoire de DSS en gestion urbaine, université de Yaoundé II Soa, 114p
- **NGUIEKOU G. P.** (2010), gestion foncière et problématique de l'aménagement urbain au Cameroun : le cas de Mbalmayo, mémoire de master en géographie, avril 2010, université de Yaoundé I, 153p
- **PEGUI Y. F.** (2012), Décentralisation et fonctionnement des communes au Cameroun. Cas de la commune d'arrondissement de Yaoundé II, mémoire de master II en sciences économiques, université de Yaoundé II, 36p
- **TCHOUMBOU KEMEGNI F.S.** (2012), aménagement des toilettes publiques dans le centre-ville de Yaoundé, mémoire de master en urbanisme, aménagement et développement urbain, université de Yaoundé I, 137p
- **WANDJI B. C.**, sous-équipement urbain et insécurité dans l'arrondissement de Yaoundé 1er, mémoire de master en géographie, septembre 2010, université de Yaoundé I, 130p

3. ARTICLES ET REVUES

- **ASSAKO ASSAKO R. J.**, (1999). « Critique de la politique urbaine du Cameroun : instruments, résultats et évaluation ». *Revue de Géographie du Cameroun*, Yaoundé, vol. XIV, n°1, 174p.
- **ASSAKO ASSAKO R. J.**, (2012) À propos de l'opération d'embellissement de Yaoundé, capitale d'Afrique centrale », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 259 | 2012, 371-393.
- **ATANGANA ETEME E.** (...), l'institut communal de 1974 à nos jours au Cameroun
- **BENELI S.**, (2011), la décentralisation au Cameroun, publié sur www.alternativesdurables.com, visité le 26 juin 2014 à 7h26
- **BOLUND P. ET HUNHAMMAR S.** (1999). Ecosystem services in urban areas. *Ecological Economics*, 29(2):293-301.
- **CHEN W.Y. ET JIM C.Y.** (2008). Cost-benefit analysis of the leisure value of urban greening in the new Chinese city of Zhuhai. *Cities*, 25(5):298-309. *Economics*, 60(3):533-542.
- **JIM C.Y. ET CHEN W.Y.** (2008). Assessing the ecosystem service of air pollution removal by urban vegetation in Guangzhou (China). *Journal of Environmental Management*, 88(4):665-676.
- **JO H.-K. ET MCPHERSON. E.G.** (1995). Carbon storage and flux in urban residential greenspace. *Journal of Environmental Management*, 45(2):109-133.
- **KASSAY NGUR-IKONE J.**, (2010), la politique publique de la gestion des espaces verts par l'hôtel de ville de Kinshasa, *Afrique et Développement*, vol. XXXV, N°3, pp 13-46
- **MAAS J., VAN DILLEN S.M.E., VERHEIJ R.A. ET GROENEWEGEN P.P.** (2009). Social contacts as a possible mechanism behind the relation between green space and health. *Health & Place*, 15(2):586-595.
- **MCPHERSON E.G., NOWAK D., HEISLER G., GRIMMOND S., SOUCH C., GRANT R. ET ROWNTREE R.** (1997). Quantifying urban forest structure, function, and value: the Chicago urban forest climate project. *Urban Ecosystems*, 1(1):49-61.
- **MOUGOUE. B** (1985) : « La municipalité et l'occupation des sites inconstructibles à Yaoundé », *Cameroun urban review*, no 1, pp. 25-27.

- **MOUGOUE. B. (2001).** « Yaoundé : une ville gérée à l'emporte-pièce ». In Belinga S. et Vicat JP : Yaoundé : Une grande métropole africaine au seuil du troisième millénaire, Ed les classiques camerounais, Bar-le-Duc, 149- 165 pp.
- **NGUENDO YONGSI H.B., (2008),** les tissus spontanés des villes d'Afrique subsaharienne : logique de formation et diversité des situations, revue des études afro européennes, p23
- **OUESLATI W., MADARIAGA N. ET SALANIE J. (2008).** Évaluation contingente d'aménités paysagères liées à un espace vert urbain. Revue d'Études en Agriculture et Environnement, 87(2):77- 99.
- **POWE N.A. ET WILLIS K.G. (2004).** Mortality and morbidity benefits of air pollution (SO₂ and PM₁₀) absorption attributable to woodland in Britain. Journal of Environmental Management, 70(2):119-128.
- **PROW T. (1999).** The power of trees. The Illinois Steward Magazine.
- **ROBINEAU O, DUGUE P., SOULARD C. T. (2014),** Les trames vertes des villes africaines au service de l'agriculture urbaine : Appropriation locale d'un modèle occidental, POUR, N° 224, pp 255-265
- **TCHINDJANG, M. ATANGANA, P. BOPDA, A. ELOUNDOU MESSI, B. NDJAWA DOUTAT, C. NGOULEU MBOFANG, J.K. KENGNE FODOUOP, F. (2009) :** «Administrative and spatial evolution of Yaounde town from 1898 to 1992 .9p.
- **TZOULAS K., KORPELA K., VENN S., YLI-PELKONEN V., KAZMIERCZAK A., NIEMELA J. ET JAMES P. (2007).** Promoting ecosystem and human health in urban areas using green infrastructure : A literature review. Landscape and Urban Planning, 81(3):167-178.
- **ZHANG L., LIU Q., HALL N.W. ET FU Z. (2007).** An environmental accounting framework applied to green space ecosystem planning for small towns in China as a case study. Ecological
- **TECSULT (2004).** Tranche prioritaire des travaux d'assainissement de la ville de Yaoundé. Etude d'impact environnemental et social, Rapport final, 4-22 pp.

4. RAPPORTS D'ETUDES

- **BUCREP, (2010),** « Recensement général de la population et de l'habitat 2005. Rapport de présentation des résultats définitifs ». Yaoundé, mars 2010, 65p.
- **CIRAD, (2005)** Avis du comité d'éthique du Cirad sur les OGM végétaux, novembre 2005
- **CUY (2009),** « Plan de Développement Local (PDL) de Yaoundé », Yaoundé, 2009.
- **KASSAY NGUR-IKONE J. (2008),** La politique publique de la gestion des espaces verts par l'hôtel de ville de Kinshasa, CODESRIA ,12e Assemblée générale, Yaoundé, p 35
- **ONU, (2004),** état de la population mondiale, le consensus du Caire dix ans après : la population, la santé en matière de reproduction et l'effort mondial pour éliminer la pauvreté, UNFPA 2004, 124p
- **PRISO, O. (2010),** La problématique de la mise en œuvre des documents de planification urbaine au Cameroun : pour une nouvelle dynamique de la délivrance des actes d'urbanisme, Forum Urbain National, 21p

5. DICTIONNAIRES

- L'encyclopédie Microsoft Encarta 2009
- Le petit Larousse. (2009). Dictionnaire de la langue Française. Paris, Larousse.

6. WEBOGRAPHIE

- www.wikipédia.org consulté en permanence
- www.institut-numerique.org/enjeux-et-defis-de-la-planification-urbaine-au-cameroun-a-lere-de-la-decentralisation



ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire général d'enquête adressé aux consommateurs des espaces récréatifs

Annexe 2 : Guide d'entretien auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé

Annexe 3 : Guide d'entretien auprès des Commune d'Arrondissement de Yaoundé

Annexe 4 : Guide d'entretien auprès des gérants des espaces récréatifs de Yaoundé

Annexe 5 : extrait de la loi n° 2004/17 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation

Annexe 6 : extrait de la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes

ANNEXE 1

VALORISATION DES ESPACES RECREATIFS ET DEVELOPPEMENT DU TOURISME DANS LA VILLE DE YAOUNDE

Les informations collectées au cours de cette enquête sont strictement confidentielles au terme de la loi N° 91/023 du 16 décembre 1991

QUESTIONNAIRE N° | | | | |

Nom du quartier

Enquêteur : Début : |_|_| |_|_|

Enquêté : Fin : |_|_| |_|_|

Date de l'enquête : |_|_| |_|_| |_|_|

Date de l'interview |_|_| |_|_| |_|_|

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS GENERAUX

S1Q01	- Sexe 1 = Masculin 2 = Féminin	_
S1Q02	- Age 1 = 15-25 ; 2 = 26-35 ; 3 = 36-45 ; 4 = 45-55 ; 5 = 56+	_
S1Q03	- Statut matrimonial 1 = célibataire 2 = Marié(e) 3 = Divorcé(e) 4 = Veuf (ve) 5 = Union libre	_
S1Q04	- Lieu de résidence ?	_
S1Q05	- Nombre d'enfant 1 = aucun 2 = 1 enfant 3 = + 2 enfants	_
S1Q06	- Niveau d'instruction 1 = Sans niveau 2 = Primaire 3 = Secondaire 4 = Supérieur	_
S1Q07	- Depuis combien de temps habitez-vous votre quartier ? 1 = Moins de 1 an 2 = moins de 5 ans 3 = +10 ans	_
S1Q08	- Quelle activité exercez-vous ? 1 = fonctionnaire 2 = profession libérale 3 = commerçant 4 = étudiant(e) 5 = sans emploi 6 = Autres (à préciser).....	_
S1Q09	- Votre activité vous laisse-t-elle suffisamment du temps libre ? 1 = oui 2 = non	_
S1Q10	- Que faites-vous de votre temps libre ? 1 = repos 2 = distraction 3 = visites aux proches 4 = autres (à préciser).....	_

SECTION 2 : TYPOLOGIE DES ESPACES RECREATIFS ET DISTANCE PAR RAPPORT AU LIEU DE RESIDENCE

S2Q01	- Quel type d'espace récréatif fréquentez-vous ? 1 = les aires de jeux 2 = les espaces culturels 3 = espaces verts 5 = autres (à préciser).....	_
S2Q02	- A quel moment de la journée y allez-vous ? 1 = en matinée 2 = dans l'après midi 3 = en soirée	_

	- Quelle est la fréquence de vos visites dans les lieux récréatifs ? (1) chaque jour (2) plusieurs fois par semaine (3) quelques fois par semaine (4) quelques fois par mois (5) quelques fois par an	__
S2Q03	- Qu'allez-vous y chercher 1= me détendre 2= travailler 3= rencontrer/accompagner une personne 4= réfléchir 5= observer simplement 6= autre (à préciser)	__
S2Q04	- Avec qui ? 1= seul(e) 2= en couple 3= en famille 4= avec des amis 5= autres (à préciser).....	__
S2Q04	- Depuis combien de temps visitez-vous ce lieu ? 1 = 1 ^{ère} visite 2 = - de 6 mois 3= 6mois à 1an 4= 1-5 ans 5= 5-10 ans 6= +de 10ans	__

SECTION 3 : ACCES ET QUALITE DES SERVICES

S3Q01	- Quelle raison motive le choix des espaces que vous fréquentez ? 1 =la distance 2= la qualité des infrastructures 3= l'accessibilité 4= le coût 5= autres (à préciser).....	__
	- Etes-vous satisfait du cadre dans lequel vous vous trouvez présentement ? 1= oui 2 = non	__
	- Si non pourquoi ?	__
S3Q02	- Y' avez vous accès facilement ? 1 == oui 2= non	__
S3Q03	- Si non pourquoi ?	__
S3Q04	- Y a-t-il des espaces de loisirs à proximité de votre domicile? 1= Oui 2= non 3 = ne sais pas	__
S3Q05	- Hors mis ce lieu quels autres espaces de loisirs avez-vous l'habitude de visiter ? 1= Espaces verts 2 = aire de jeux et sports 3= centres culturels 4= autres préciser	__
S3Q06	- Avez-vous rempli certaines conditions pour accéder à ce lieu ? 1 = oui 2= non	__
S3Q07	- Si oui, laquelle ? 1= payer le ticket d'entrée 2= acheter quelque chose en échange 3= présenter une pièce d'identité 4 = autres précisez	__
S3Q08	- Si non pourquoi ? 1= l'accès est libre à tous 2= j'ai un réseau d'entrée libre 3= autres (précisez).....	__

SECTION 4 :- EVALUATION DES DEPENSES

S4Q01	- A combien estimez vous vos dépenses consacrées aux loisirs mensuellement ? 1= - de 1000F 2= entre 1000F et 5000F 3= + de 5000F	__
S4Q02	- Pensez vous que le coût des dépenses consacré à vos loisirs soit élevé ? 1= oui 2= non	__
S4Q03	- Si on délocalise cet espace de loisirs vers la périphérie à quelle fréquence le visiteriez-vous ? 1 = plus 2= la même fréquence 3= moins 4= je ne le visiterais plus	__
S4Q4	- Quelle sont les actions que vous menez personnellement pour rendre cet espace de loisirs durable ? 1= je m'assure que cet endroit reste propre 2= je participe aux travaux d'entretien 3= je ne fais rien 4= autre à préciser	__

Merci pour votre coopération

Annexe 2

THÈME : VALORISATION DES ESPACES RÉCRÉATIFS ET DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DANS LA VILLE DE YAOUNDÉ

GUIDE D'ENTRETIEN adressé auprès des COMMUNES D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE

Les informations collectées au cours de cette enquête sont strictement confidentielles au terme de la loi N° 91/023 du 16 décembre 1991

Guide d'entretien N° | | | | | |

Nom de la structure d'accueil.....

Nom du responsable :

| | | | | |

Début :

Fin : | | | |

| | | |

Date de l'interview | | | | | | | |

1- Existe-t-il des espaces récréatifs dans votre commune ? si oui, quel est l'intérêt que vous accordez à ces espaces ?

.....

2- Quels sont les types d'espaces récréatifs que l'on retrouve dans votre commune ?

.....

3- Quels sont les espaces récréatifs aménagés par votre commune ? (y joindre les dates de création et d'inauguration de chacun si possible)

TYPES D'ESPACES	DATE DE CREATION	DATE D'INAUGURATION

4- Quels sont les projets d'aménagement des espaces récréatifs en cours ou en attente de financement dans le programme de développement de votre commune ?

.....
.....
5- Existe-t-il des espaces récréatifs privés dans votre Commune? si oui lesquels ?
.....
.....

6- Les rapports entre la CUY et votre Commune dans le cadre de l'aménagement des espaces récréatifs sont ils effectifs ?
.....
.....

7-D'où viennent les financements des espaces récréatifs aménagés par votre commune ?
.....
.....

8- Quels pourcentage de votre budget est réservé à l'aménagement et/ou l'entretien des espaces récréatifs ?
.....
.....

9- Quels sont les dépenses mensuelles de votre commune pour l'entretien des espaces récréatifs ?
.....
.....

10-Quels sont vos attentes par rapport aux espaces récréatifs que vous aménagez dans votre commune ?
.....
.....

11- Quels sont les moyens que vous mettez en place pour la sauvegarde de ces espaces récréatifs ?
.....
.....

12- Comment accompagnez-vous les acteurs privés du secteur des loisirs dans votre commune ?
.....
.....

13- Dans le cadre de la décentralisation, quels sont vos rapports avec le ministère du tourisme et des loisirs dans le développement des loisirs ?
.....
.....

14- la décentralisation a-t-elle amélioré vos rapports avec le ministère du tourisme et des loisirs ? Si oui, dans quel sens ?
.....
.....

Annexe 3

THÈME : VALORISATION DES ESPACES RÉCRÉATIFS ET DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DANS LA VILLE DE YAOUNDÉ

GUIDE D'ENTRETIEN adressé auprès des COMMUNES D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE

Les informations collectées au cours de cette enquête sont strictement confidentielles au terme de la loi N° 91/023 du 16 décembre 1991

Guide d'entretien N° | | | | | | |

Nom de la structure d'accueil.....

Nom du responsable :

| | | | | |

Début :

Fin :

| | |

| | |

Date de l'interview | | | | | | |

1- Existe-t-il des espaces récréatifs dans votre commune ? si oui, quel est l'intérêt que vous accordez à ces espaces?

.....

2- Quels sont les types d'espaces récréatifs que l'on retrouve dans votre commune ?

.....

3- Quels sont les espaces récréatifs aménagés par votre commune ? (y joindre les dates de création et d'inauguration de chacun si possible)

TYPES D'ESPACES	DATE DE CREATION	DATE D'INAUGURATION

4- Quels sont les projets d'aménagement des espaces récréatifs en cours ou en attente de financement dans le programme de développement de votre commune ?

.....
.....
5- Existe-t-il des espaces récréatifs privés dans votre Commune? si oui lesquels ?
.....
.....

6- Les rapports entre la CUY et votre Commune dans le cadre de l'aménagement des espaces récréatifs sont ils effectifs ?
.....
.....

7-D'où viennent les financements des espaces récréatifs aménagés par votre commune ?
.....
.....

8- Quels pourcentage de votre budget est réservé à l'aménagement et/ou l'entretien des espaces récréatifs ?
.....
.....

9- Quels sont les dépenses mensuelles de votre commune pour l'entretien des espaces récréatifs ?
.....
.....

10-Quels sont vos attentes par rapport aux espaces récréatifs que vous aménagez dans votre commune ?
.....
.....

11- Quels sont les moyens que vous mettez en place pour la sauvegarde de ces espaces récréatifs ?
.....
.....

12- Comment accompagnez-vous les acteurs privés du secteur des loisirs dans votre commune ?
.....
.....

13- Dans le cadre de la décentralisation, quels sont vos rapports avec le ministère du tourisme et des loisirs dans le développement des loisirs ?
.....
.....

14- la décentralisation a-t-elle amélioré vos rapports avec le ministère du tourisme et des loisirs ? Si oui, dans quel sens ?
.....
.....

Annexe 4

GUIDE D'ENTRETIEN adressé aux responsables des espaces récréatifs

Les informations collectées au cours de cette enquête sont strictement confidentielles au terme de la loi N° 91/023 du 16 décembre 1991

Guide d'entretien N° | | | | |

Nom de la structure d'accueil.....

Nom du responsable :

| | | | |

Début :

Fin : | | |

| | |

Date de l'interview | | | | | | | |

1- quelle est la date de création de cet espace récréatif ?

.....
.....

2- Quels sont les objectifs de cet espace récréatif ?

.....
.....

3- la structure fonctionne t-elle de manière autonome sans l' appui de l'État ?

.....
.....

4 Quel type de loisir offrez-vous à vos visiteurs ?

.....
.....

5- Quel est le coût estimatif des infrastructures ?

.....
.....

6-quel est le canal utilisé pour faire la promotion de votre infrastructure ?

.....
.....

7- quel est le taux mensuel de la fréquentation de votre structure(statistiques sur les entrées et les visites) ?

.....
.....

8- quels sont les tarifs que vous pratiquez ?et quelle est la formule la plus utilisée ?

.....
.....

9- quelle est la recette mensuelle approximative ?

.....
.....

10- quel est le budget alloué mensuellement pour la gestion de votre structure ? et quelles sont vos autres dépenses ? (taxes, impôts)

.....
.....

11- combien de personne employez-vous de manière permanente ?

.....
.....

12-avez-vous des employés temporaires ?si oui à quelle occasion en avez-vous besoin ?

.....
.....

13- quelle sont les activités que vous avez autorisé autour de cet espace récréatif ?

.....
.....

14- à quelles difficultés la structure fait-elle face ?

.....
.....

15- pensez vous pouvoir atteindre vos objectifs initiaux? Si non pourquoi ?

.....
.....

16- qu'envisagez-vous pour améliorer la qualité de vos services ?

.....
.....

17-compte tenu du phénomène enfants de la rue et du banditisme dans les espaces récréatifs ;
quelles sont les mesures prises pour assurer la sécurité dans cet espace ?

Le Président de la République,
(é) Paul BIYA

Annexe 5

LOI N° 2004/17 DU 22 JUILLET 2004 D'ORIENTATION DE LA DECENTRALISATION

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté,
le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Titre I :

Dispositions générales

Article 1^{er} : La présente loi d'orientation de la décentralisation fixe les règles générales applicables en matière de décentralisation territoriale.

Article 2 :

(1) La décentralisation consiste en un transfert par l'Etat, aux collectivités territoriales décentralisées, ci-après désignées « les collectivités territoriales », de compétences particulières et de moyens appropriés.

(2) La décentralisation constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local.

Article 3 :

(1) Les collectivités territoriales de la République sont les régions et les communes.

(2) Elles exercent leurs activités dans le respect de l'unité nationale, de l'intégrité du territoire et de la primauté de l'Etat.

(3) Tout autre type de collectivité territoriale décentralisée est créé par la loi.

Article 4 :

(1) Les collectivités territoriales sont des personnes morales de droit public. Elles jouissent de l'autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts régionaux et locaux. A ce titre, les conseils des collectivités territoriales ont pour mission de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif de ces collectivités.

(2) Les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus, dans les conditions fixées par la loi.

(3) Elles disposent d'exécutifs élus au sein des conseils visés à l'alinéa (2), sous réserve de dérogation fixée par la loi.

(4) La région et la commune règlent, par délibérations, les affaires de leur compétence.

Article 5 : Les collectivités territoriales peuvent, dans le cadre des missions définies à l'article 4 (1) ci-dessus, exécuter des projets en partenariat entre elles, avec l'Etat, les établissements publics, les entreprises du secteur public et para public, les organisations non gouvernementales, des partenaires de la société civile ou des partenaires extérieurs dans les conditions et modalités fixées par leurs règles spécifiques.

Article 6 : Le président de la république peut, en tant que de besoin :

a) modifier les dénominations et les délimitations géographiques des régions ;

b) créer d'autres régions. Dans ce cas, il leur attribue une dénomination et fixe leurs délimitations géographiques.

Article 7 : Tout transfert de compétence à une collectivité territoriale s'accompagne du transfert, par l'Etat à celle-ci, des ressources et moyens nécessaires à l'exercice normal de la compétence transférée.

Article 8 : Le transfert de compétences prévu par la présente loi ne peut autoriser une collectivité territoriale à établir ou à exercer une tutelle sur une autre.

Article 9 :

(1) Le transfert et la répartition des compétences entre les collectivités territoriales s'effectuent en distinguant celles qui sont dévolues aux régions, et celles dévolues aux communes.

(2) Le transfert et la répartition des compétences prévus à l'alinéa 1 ci-dessus obéissent aux principes de subsidiarité, de progressivité et de complémentarité.

Article 10 :

(1) L'Etat assure la tutelle sur les collectivités territoriales.

(2) L'Etat veille au développement harmonieux de toutes les collectivités territoriales sur la base de la solidarité nationale, des potentialités régionales et communales et de l'équilibre inter-régional et inter-communal.

Article 11 : La responsabilité de la région ou de la commune est dérogée lorsque le représentant de l'Etat s'est substitué au chef de l'exécutif régional ou communal dans les conditions fixées par la loi.

Article 12 : Les collectivités territoriales peuvent créer divers regroupements ou y adhérer dans le cadre de leurs missions, conformément à la législation applicable à chaque cas.

Article 13 :

(1) Toute personne physique ou morale peut formuler, à l'intention de l'exécutif régional ou communal, toutes propositions tendant à impulser le développement de la collectivité territoriale concernée et/ou à améliorer son fonctionnement.

(2) Tout habitant ou contribuable d'une collectivité territoriale peut, à ses frais, demander communication ou prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du conseil régional ou du conseil municipal, des budgets, comptes ou arrêtés revêtant un caractère réglementaire, suivant des modalités fixées par voie réglementaire.

Article 14 :

(1) Aucune collectivité territoriale ne peut délibérer ni en dehors de ses réunions légales, ni sur un objet étranger à ses compétences ou portant atteinte à la sécurité de l'Etat, à l'ordre public, à l'unité nationale ou à l'intégrité du territoire.

(2) En cas de violation par une collectivité territoriale des dispositions de l'alinéa (1), la nullité absolue de la délibération ou de l'acte incriminé est constatée par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, sans préjudice de toutes sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

(3) Le représentant de l'Etat peut, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires appropriées.

Titre II :

Du principe du transfert des compétences

Chapitre I :

De la définition du transfert des compétences

Article 15 :

(1) L'Etat transfère aux collectivités territoriales, dans les conditions fixées par la loi, des compétences dans les matières nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif.

(2) Les compétences transférées aux collectivités territoriales par l'Etat ne sont pas exclusives. Elles sont exercées de manière concurrente par l'Etat et celles-ci, dans les conditions et modalités prévues par la loi.

Article 16 :

(1) Les collectivités territoriales peuvent librement entretenir entre elles des relations fonctionnelles et de coopération, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. A ce titre, les collectivités territoriales peuvent se regrouper pour l'exercice de compétences d'intérêt commun, en créant des organismes publics de coopération par voie conventionnelle.

(2) Lorsqu'un regroupement de collectivités territoriales exerce des compétences dans un domaine faisant l'objet d'un transfert de compétences, ce transfert s'opère au profit du regroupement concerné, sur décision de chacun des organes délibérants des collectivités

territoriales intéressées. Dans ce cas, les collectivités territoriales concernées établissent entre elles des conventions par lesquelles l'une s'engage à mettre à la disposition de l'autre ses services ou ses moyens afin de faciliter l'exercice de ses compétences par la collectivité territoriale bénéficiaire.

Article 17 :

(1) Les collectivités territoriales exercent leurs compétences propres dans le respect des sujétions imposées par la défense nationale.

(2) Le transfert de compétences prévu par la présente loi n'empêche pas les autorités de l'Etat de prendre, à l'égard des collectivités territoriales, de leurs établissements ou entreprises publics ou de leurs regroupements, les mesures nécessaires à l'exercice des attributions desdites autorités en matière de sécurité, de défense civile ou militaire, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 18 : Les collectivités territoriales peuvent, en tant que de besoin, s'associer sous forme contractuelle pour la réalisation d'objectifs ou de projets d'utilité publique :

- avec l'Etat ;

- avec une ou plusieurs personnes (s) morale (s) de droit public créée (s) sous l'autorité ou moyennant la participation de l'Etat ;

- avec une ou plusieurs organisation (s) de la société civile.

Chapitre II :

Des moyens humains et matériels inhérents au transfert de compétences

Article 19 :

(1) Les collectivités territoriales recrutent et gèrent librement le personnel nécessaire à l'accomplissement de leurs missions, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

(2) Le statut du personnel visé à l'alinéa 1 ci-dessus est fixé par un décret du président de la République.

(3) Toutefois, des fonctionnaires et autres agents de l'Etat peuvent être affectés ou détachés auprès des collectivités territoriales, sur demande de celles-ci, par le ministre compétent. Dans ce cas, la demande est adressée au ministre concerné, sous le couvert du représentant de l'Etat qui émet son avis.

Les fonctionnaires et agents ainsi mis à la disposition des collectivités territoriales demeurent régis par le statut général de la Fonction publique de l'Etat ou le code du travail, suivant le cas.

(4) Un texte réglementaire fixe les modalités d'application de l'alinéa (3).

Article 20 : Le transfert d'une compétence entraîne, de plein droit, la mise à la disposition de la collectivité territoriale bénéficiaire de l'ensemble des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. Cette mise à disposition est constatée par un décret présidentiel de dévolution, au vu d'un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de l'Etat et les autorités exécutives des collectivités territoriales.

Article 21 : Les fonctionnaires ou agents des services déconcentrés de l'Etat, qui ont apporté directement et personnellement leur concours à une collectivité territoriale pour la réalisation d'une opération, ne peuvent participer, sous quelque forme que ce soit, à l'exercice du contrôle des actes afférents à cette opération.

Chapitre III :

Des implications financières du transfert des compétences

Article 22 : Les ressources nécessaires à l'exercice par les collectivités territoriales de leurs compétences leur sont dévolues soit par transfert de fiscalité, soit par dotations, soit par les deux (2) à la fois.

Article 23 :

(1) Il est institué une dotation générale de la décentralisation destinée au financement partiel de la décentralisation.

(2) La loi de finances fixe chaque année sur proposition du gouvernement, la fraction des recettes de l'Etat affectée à la dotation générale de la décentralisation visée à l'alinéa (1) ci-dessus.

Article 24 :

(1) Les charges correspondant à l'exercice des compétences transférées font l'objet d'une évaluation préalable au transfert desdites compétences.

(2) Toute charge nouvelle incombant aux collectivités territoriales en raison de la modification par l'Etat, par voie réglementaire, des règles relatives à l'exercice des compétences transférées doit être compensée par versement approprié à la dotation générale de la décentralisation prévue à l'article 23 ou par d'autres ressources fiscales, suivant des modalités définies par la loi.

(3) L'acte réglementaire visé à l'alinéa (2) doit en faire mention. Dans les cas où l'insuffisance des ressources financières des collectivités territoriales risque de compromettre la réalisation ou l'exécution des missions de service public, l'Etat peut intervenir par l'octroi de dotations spéciales aux collectivités territoriales concernées.

Article 25 :

(1) Les charges financières résultant, pour chaque région ou commune, des transferts de compétences, font l'objet d'une attribution par l'Etat de ressources d'un montant au moins équivalent aux dites charges.

(2) Les ressources attribuées sont au moins équivalentes aux dépenses effectuées par l'Etat, pendant l'exercice budgétaire précédant immédiatement la date du transfert de compétences.

Article 26 : Les autorités déconcentrées de l'Etat, dont les moyens matériels et humains placés sous l'autorité du représentant de l'Etat sont mis en tant que de besoin à la disposition des collectivités territoriales pour exercer leurs nouvelles compétences, reçoivent une part des ressources visées à l'article 25 (2).

Article 27 : A chaque étape du transfert de compétences, le montant des dépenses résultant des accroissements et diminutions de charges est constaté pour les collectivités territoriales et pour l'Etat par arrêté conjoint des ministres chargés des collectivités territoriales et des finances.

Article 28 : Le juge des comptes juge l'ensemble des comptes des comptables publics des collectivités territoriales, ainsi que les comptes des personnes qu'il a déclarées comptables de fait.

Article 87 : En vue d'assurer le développement harmonieux de toutes les collectivités territoriales sur la base de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre inter-régional, un (ou des) organisme (s) sera (seront) créé (s), en tant que de besoin, par décret du président de la République.

Article 88 : Sont abrogées et remplacées par celles de la présente loi, les dispositions correspondantes de la loi n° 74/23 du 05 décembre 1974 portant organisation communale, ensemble ses modificatifs subséquents, et de la loi n° 87/015 du 15 Juillet 1987 portant création des communautés urbaines, sous réserve de la promulgation des textes particuliers prévues aux articles 86 et 87.

Article 89 : La présente loi sera enregistrée et publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 22 Juillet 2004
Le président de la République
Paul BIYA

Annexe 6

LOI N° 2004/018 DU 22 JUILLET 2004 FIXANT LES REGLES APPLICABLES AUX COMMUNES

**L'Assemblée nationale a délibéré et adopté,
le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :**

Titre III :

Des compétences transférées aux communes

Chapitre I :

Du développement économique

Section I :

De l'action économique

Article 15 : Les compétences suivantes sont transférées aux communes :

- la promotion des activités de production agricoles, pastorales, artisanales et piscicoles d'intérêt communal ;
- la mise en valeur des sites touristiques communaux ;
- la construction, l'équipement, la gestion et l'entretien des marchés, gares routières et abattoirs ;
- l'organisation d'expositions commerciales locales ;
- l'appui aux micro-projets générateurs de revenus et d'emplois.

Section II :

De l'environnement et de la gestion des ressources naturelles.

Article 16 : Les compétences suivantes sont transférées aux communes :

- l'alimentation en eau potable ;
- le nettoyage des rues, chemins et espaces publics communaux ;
- le suivi et le contrôle de gestion des déchets industriels ;
- les opérations de reboisement et la création de bois communaux ;
- la lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances ;
- la protection des ressources en eaux souterraines et superficielles ;
- l'élaboration de plans communaux d'action pour l'environnement ;
- la création, l'entretien et la gestion des espaces verts, parcs et jardins d'intérêt communal ;
- la gestion au niveau local des ordures ménagères.

Section III :

De la planification, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat

Article 17 : Les compétences suivantes sont transférées aux communes :

- la création et l'aménagement d'espaces publics urbains ;
- l'élaboration et l'exécution des plans d'investissements communaux ;
- la passation, en association avec l'Etat ou la région, de contrats-plans pour la réalisation d'objectifs de développement ;
- l'élaboration des plans d'occupation des sols, des documents d'urbanisme, d'aménagement concerté, de rénovation urbaine et de remembrement ;
- l'organisation et la gestion des transports publics urbains ;
- les opérations d'aménagement ;
- la délivrance des certificats d'urbanisme, des autorisations de lotir, des permis d'implanter, des permis de construire et de démolir ;
- la création et l'entretien de voiries municipales ainsi que la réalisation de travaux connexes ;

- l'aménagement et la viabilisation des espaces habitables ;
- l'éclairage des voies publiques ;
- l'adressage et la dénomination des rues, places et édifices publics ;
- la création et l'entretien des routes rurales non classées et des bacs ;
- la création de zones d'activités industrielles ;
- la contribution à l'électrification des zones nécessiteuses ;
- l'autorisation d'occupation temporaire et de travaux divers.

Article 18 : Chaque conseil municipal donne son avis sur les projets de schéma régional d'aménagement avant son approbation, dans les conditions fixées par voie réglementaire.

Chapitre III :

Du développement éducatif, sportif et culturel

Section II :

De la jeunesse, des sports et des loisirs

Article 21 : Les compétences suivantes sont transférées aux communes :

- la promotion et l'animation des activités sportives et de jeunesse ;
- l'appui aux associations sportives ;
- la création et la gestion des stades municipaux, centres et parcours sportifs, piscines, aires de jeux et arènes ;
- le recensement et la participation à l'équipement des associations sportives ;
- la participation à l'organisation des compétitions.

Section III :

De la culture et de la promotion des langues nationales

Article 22 : Les compétences suivantes sont transférées aux communes :

a) en matière de culture :

- l'organisation au niveau local de journées culturelles, de manifestations culturelles traditionnelles et concours littéraires et artistiques ;
- la création et la gestion au niveau local d'orchestres, ensembles lyriques traditionnels, corps et ballets et troupes de théâtres ;
- la création et la gestion de centres socio-culturels et de bibliothèques de lecture publique ;
- l'appui aux associations culturelles.

b) En matière de promotion des langues nationales :

- la participation aux programmes régionaux de promotion des langues nationales ;
- la participation à la mise en place et à l'entretien d'infrastructures et d'équipements.

Titre V :

Du régime spécial applicable aux agglomérations urbaines

Chapitre I :

De la communauté urbaine

Section I :

Des compétences de la communauté urbaine

Article 110 : Les compétences suivantes sont transférées à la communauté urbaine, à compter de la date de sa création :

- la création, l'entretien, la gestion des espaces verts, parcs et jardins communautaires ;
- la gestion des lacs et rivières d'intérêt communautaire ;
- le suivi et le contrôle de la gestion des déchets industriels ;
- le nettoyage des voies et espaces publics communautaires ;
- la collecte, l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères ;
- la création, l'aménagement, l'entretien, l'exploitation et la gestion des équipements communautaires en matière d'assainissement, eaux usées et pluviales ;
- l'élaboration des plans communautaires d'action pour l'environnement, notamment en matière de lutte contre les nuisances et les pollutions, de protection des espaces verts ;

- la création, l'entretien et la gestion des cimetières publics ;
- la création et la gestion de toutes installations à caractère sportif d'intérêt communautaire ;
- les opérations d'aménagement d'intérêt communautaire ;
- la constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire ;
- la création et la gestion de centres culturels d'intérêt communautaire ;
- la construction, l'équipement, la gestion, l'entretien et la maintenance des équipements marchands d'intérêt communautaire, notamment les marchés, gares routières et abattoirs ;
- la participation à l'organisation et la gestion des transports urbains de voyageurs ;
- l'élaboration et l'exécution de plans communautaires d'investissement ;
- la passation avec l'Etat ou la région de contrats de plan pour la réalisation d'objectifs de développement communautaire ;
- la planification urbaine, les plans et schémas directeurs, les plans d'occupation des sols ou les documents d'urbanisme en tenant lieu. A cet effet, la communauté urbaine donne son avis sur le projet de schéma régional d'aménagement du territoire avant son approbation ;
- la création, l'aménagement, l'entretien, l'exploitation et la gestion des voiries communautaires primaires et secondaires, de leurs dépendances, et de leurs équipements, y compris l'éclairage public, la signalisation, l'assainissement pluvial, les équipements de sécurité et les ouvrages d'art ;
- la création et l'aménagement d'espaces publics urbains d'intérêt communautaire ;
- la coordination des réseaux urbains de distribution d'énergie, d'eau potable, de télécommunications et de tous intervenants sur le domaine public viaire communautaire ;
- les plans de circulation et de déplacement urbains pour l'ensemble du réseau viaire.

Chapitre II :

De la commune d'arrondissement

Article 120 : Les dispositions de la loi d'orientation de la décentralisation ainsi que celles de la présente loi sont applicables, mutatis mutandis, à la commune d'arrondissement.

Article 121 :

(1) Le maire de la commune d'arrondissement est membre de droit du conseil de la communauté urbaine.

(2) Outre le maire visé à l'alinéa (1), le conseil municipal de la commune d'arrondissement désigne en son sein cinq (05) conseillers appelés à la représenter au sein du conseil de la communauté urbaine.

(3) La désignation prévue à l'alinéa (2) intervient à l'occasion de la première session du conseil suivant immédiatement la proclamation des résultats des élections municipales.

Article 122 :

(1) Le conseil municipal de la commune d'arrondissement donne son avis toutes les fois qu'il est requis par le conseil de la communauté urbaine ou tout autre organisme, sur des affaires intéressant la commune concernée.

(2) La consultation prévue à l'alinéa (1) est obligatoire pour toute opération ou tout projet d'intérêt général à exécuter, en totalité ou en partie, sur son territoire.

Article 123 :

(1) Les conseils municipaux des communes d'arrondissement peuvent être réunis à la demande des deux tiers (2/3) des membres desdits conseils, ou, à titre exceptionnel, du délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine, sur un ordre du jour précis. Dans ce cas, ce dernier peut faire une communication aux conseillers municipaux des communes d'arrondissement ainsi réunis.

(2) La convocation prévue à l'alinéa (1) est soumise à l'approbation préalable du représentant de l'Etat, lorsqu'elle résulte d'une initiative du délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine.

Article 124 : La création d'une communauté urbaine emporte le transfert de compétences et de ressources à ladite communauté urbaine par les communes d'arrondissement, conformément aux dispositions de la présente loi.

Article 125 :

(1) Sauf cas de consultation prévu à l'article 122, le conseil municipal de la commune d'arrondissement ne peut délibérer sur une compétence transférée à la communauté urbaine.

(2) En tout cas de consultation, les délibérations du conseil municipal de la commune d'arrondissement ne peuvent être contraires à celles du conseil de la communauté urbaine.

(3) Lorsque le conseil municipal de la commune d'arrondissement, nonobstant les dispositions de l'alinéa (2), adopte une délibération contraire à celle de la communauté urbaine, la délibération de la commune d'arrondissement est nulle de plein droit, sauf hypothèse de violation des textes en vigueur par la communauté urbaine.

Article 126 : Le président de la république peut, par décret, soumettre aux dispositions du présent titre toute commune en raison de son importance et de son niveau de développement.

Chapitre III :

Dispositions particulières

Article 127 :

(1) La dotation générale de fonctionnement allouée aux communes d'arrondissement en vertu de la présente loi constitue une dépense obligatoire pour les communautés urbaines.

(2) Elle est indexée sur certaines recettes de la communauté urbaine ;

(3) Les modalités de reversement de la dotation générale de fonctionnement prévue à l'alinéa (1) ainsi que celles de l'indexation prévue à l'alinéa (2) sont fixées par voie réglementaire.

Article 128 :

(1) Les modalités de dévolution de l'actif et du passif de l'agglomération urbaine éclatée en communes d'arrondissement sont fixées par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales.

(2) L'arrêté prévu à l'alinéa (1) est publié dans un délai maximal de trois (03) mois après la date de création de la communauté urbaine.

Article 129 : Les dispositions de la présente loi relatives aux communes sont applicables mutatis mutandis aux communautés urbaines et aux communes d'arrondissement.

Article 130 : Toute création d'un service intercommunal par la communauté urbaine est subordonnée à l'accord préalable des communes d'arrondissement, par voie de délibérations identiques.

Article 157 : La présente loi sera enregistrée et publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 22 Juillet 2004

Le Président de la république

Paul Biya

ABSTRACT

Tourism is recognised today as one of the most important and most profitable socio-economic activity in the world. Today, the planification of recreational centres appears like a challenge in the heart of Cameroonian policies. This study on the "valorization of recreational centres and the development of tourism in the town of yaounde" offers an ideal frame for the development of our objectif which is that of examining the touristic, the economic and environmental stake of the planification and valorization of recreational centres. Infact , investigation on the field among actors of the planification of recreational centres permitted us to notice that the town of Yaounde knows a diversification in the types of recreational centres, but the majority is found in the administrative centre.

To analyse this fact, we opted for the hypothetico-deductive approach founded on direct field observation, investigation, on joint documents and interviews. This made us notice that recreational centres are still few in number, and those existing are not valorized enough, and are unequally distributed in the town. This can be explained by the fact that there is the absence of funding and insufficient policies concerning this issue on one hand. On the other hand we notice an absence of a real synergy between the different territorial decentralized collectivities.

Regarding these efforts it becomes important for the different actors of the planification and valorization of recreational centres to take into consideration these aspects so as to work on the expansion of urban tourism in the town of yaounde.

Tourism, recreational centres, valorization, planification, territorial decentralized collectivities .

RÉSUMÉ

Le tourisme est reconnu aujourd'hui comme l'une des activités économiques et sociales la plus importante et rémunératrice du monde. De nos jours, l'aménagement des espaces récréatifs apparait comme un défi au cœur des politiques camerounaises. Cette étude sur la « **valorisation des espaces récréatifs et le développement du tourisme dans la ville de Yaoundé** » offre un cadre idéal pour la mise en œuvre de notre objectif qui était d'examiner les enjeux touristiques, économiques et environnementaux de l'aménagement et la valorisation des espaces récréatifs. En effet, les enquêtes menées auprès des différents acteurs de l'aménagement des espaces récréatifs ont permis d'aboutir au constat selon lequel la ville de Yaoundé compte une typologie diversifiée des espaces récréatifs, mais la majorité de ceux-ci est regroupé dans le centre administratif.

Pour analyser ces faits, nous avons opté pour une méthode hypothético-déductive fondée sur les observations directes de terrain, les enquêtes, la compilation des documents et des entretiens. Ils nous a permis de constater que les espaces récréatifs connaissent encore une insuffisance en nombre et ceux existant ne sont pas suffisamment valorisés et sont très inégalement repartis sur l'ensemble de la ville. Ceci se justifie par le fait que d'une part, on note un manque de financement et des politiques appropriées en la matière. Et d'autre part on note une absence de synergie véritable entre les différentes collectivités territoriales décentralisées

Au regard de ces efforts, il devient impératifs pour les différents acteurs de l'aménagement et de la valorisation des espaces récréatifs de tenir compte de ces aspects pour favoriser une véritable expansion d'un tourisme urbain dans la ville de Yaoundé.

Mots clés: tourisme, espaces récréatifs, valorisation, aménagement, collectivité territoriales décentralisées